

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 1^{er} JUILLET 1971

PRÉSIDENTE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents: 21. — Excusés: 4.

FELICITATIONS. — M. Jean-Louis Galet, prix d'histoire de l'Académie française pour son livre, « Meurtre à Hauteveyre ».

REMERCIEMENTS. — M. le chanoine Goumet, MM. Jean-Marie Fournet et Jean-Jacques de Samie.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Amicale des anciennes élèves du Lycée d'Etat Laure-Gatet de Périgueux*, 1970, n° 5 (Périgueux, Impr. Joucla); don de M^{lle} Barnier.

Michel Soubeyran, *Le Musée du Périgord, guide du visiteur* (Périgueux, Fanlac, 1971); hommage de l'auteur.

Portrait d'Alexandre de Lostanges, évêque de Périgueux, lithographie par Langlumé; don de M^{me} P.-A. Jouanel.

Renaissance Limogeanne (Périgueux, Impr. du Centre), dépliant offert par M. Secret, avec deux textes de présentation par notre Président et M. Marcel Fournier et d'amusants dessins de M. Négrier.

Exposition des créateurs et artisans d'art du Périgord du 27 juin au 1^{er} septembre, à Saint-Amand-de-Coly (Périgueux, Fanlac, 1971), et *Ville de Périgueux, circuits touristiques... Inauguration des premiers circuits* (Périgueux, Fanlac, 1971); ces deux dépliant offerts par l'Office départemental du Tourisme.

Prince Achille Murat, *La colonne Vendôme* (Paris, Edit. du Palais royal, 1970); don de M. Nathaniel Spear à New-York.

Relevé, par M. Durand, d'un curieux système de latrines superposées, au château de Fages; offert par M^{me} Durand.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Un seul article est à signaler dans les périodiques reçus, il s'agit d'une brève étude de M. Raoul Daniel sur l'abri de Rochebécude à Trémolat (*Bulletin de la Société préhistorique française*, comptes rendus des séances mensuelles, t. 68, 1971, n° 5).

COMMUNICATIONS. — M. Pierre Aublant rend compte de notre excursion à Sarlat le dimanche 13 juin. Cette journée, favorisée par le beau temps, a été une parfaite réussite, grâce à notre dévoué collègue, M. Jean Maubourguet qui sut nous présenter magistralement les trésors archéologiques de la ville. M^{me} Maubourguet fit aux 70 participants les honneurs de sa belle demeure du Présidial, où chacun put agréablement se rafraîchir avant le déjeuner.

M. le Président a noté dans un numéro spécial de *Sciences et avenir* consacré à la vie préhistorique, un article de M. Henry de Lumley, « Sauver ce que l'on détruit »: ce texte est illustré, entre autres, par le plan d'une cabane sise à Corbiac, d'après le professeur Bordes.

La revue *Connaissance des arts*, n° 230 d'avril 1971, publie un entrefilet signé P. K., « Péril à Périgueux », qui évoque le problème de la reconstruction des rues neuves (également signalé par M. Secret).

Le dernier catalogue de la librairie de Sèze à Périgueux propose un choix exceptionnel de documents: des lettres d'Antoine de Tonnens, des caricatures de Bugeaud, un ensemble de 80 portraits de Fénelon, des albums de Sem, des portraits et caricatures de Talleyrand, ainsi que différentes pièces ou ouvrages rares concernant le Périgord. La plupart de ces documents proviennent des collections de Joseph Saint-Martin.

M. le Dr Biraben a identifié une caricature de Sem conservée dans notre iconothèque, sous la cote AB 6 et reproduite par M. Secret dans *Périgord actualités-Moun País* (n° 524, p. 4) : elle représente Jacques Lebaudy, « l'empereur du Sahara ». Toujours à propos de Sem, notre collègue, M. Halbou du Tanneu, nous rapporte une amusante anecdote sur la rencontre de l'artiste avec le général Pétain; ce dernier, apercevant le caricaturiste vêtu d'un équipement mi-civil mi-militaire et le connaissant parfaitement, lui jeta en guise de recommandation: « Surtout, ne rencontrez pas Sem ! »

M. Becquart a relevé dans la presse locale (*Périgord actualités-Moun País*, n° 526 du 26 juin) un texte de M. Jean Secret sur les pigeonniers périgourds. Il a pris connaissance d'autre part d'un livre de M^{lle} Fracard, *Philippe de Montaut-Bénae, duc de Navailles, maréchal de France (1619-1684)* (Niort, 1970): cette intéressante biographie mentionne les alliances du personnage avec les Gontaut de Saint-Geniès et la famille de Losse et évoque ses relations d'amitié avec Armand de Caumont-La Force.

Le catalogue n° 209 du cabinet Saint-Héliou offre aux amateurs le manuscrit original des preuves de noblesse de la famille Roux de Lussion (1667, n° 2783, prix: 200 F, ainsi qu'un tableau généalogique de la maison de Rissan (1748, n° 2784, 120 F).

Enfin, M. le Président donne lecture d'une communication rédigée par M^{lle} Desbarats sur Armand Parrot, né à Périgueux en 1848 et mortellement blessé au fort de Vanves en janvier 1871. Le corps d'Armand Parrot fut transféré en 1873 dans la chapelle funéraire de Puyabri, que M^{lle} Desbarats décrit avec précision; on sait comment, par la suite, l'hôpital de Périgueux bénéficia des libéralités de la famille du défunt. M. Bourdichou apporte une intéressante précision sur la chapelle funéraire: il rappelle que le corps d'Armand fut embaumé et que pendant quelque temps les Périgourds furent admis à le visiter.

ADMISSIONS. — M. Francis LASFARGUE, Pont de Campagnac, Sarlat-la Canéda; présenté par MM. Delibie et Roger Delmas;

M^{me} Marie-Louise PELISSIER, 13, rue La Boétie, Périgueux; présentée par M^{lle} Desbarats et Dupuy;

M^{me} Monique MICHEL, 63, cours Saint-Georges, Périgueux; présentée par le P. Baret et M^{lle} Dupuy;

M. Eric FAVE, la Mothe, la Chapelle-Faucher; présenté par MM. Becquart et Larivière;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 5 AOUT 1971

PRÉSIDENTENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents: 20.

NECROLOGIE. — M^{me} Cécile Lebrette, M. Eugène Lamonzie.**FELICITATIONS.** — M. Jean Lassaigne pour son 80^e anniversaire. M. Jean Pelisson, officier dans l'Ordre des Palmes académiques ; M^{lle} Lucette Aymard, chevalier dans le même Ordre.**REMERCIEMENTS.** — M^{me} Monique Michel.**INFORMATIONS DIVERSES.** — M. le Président annonce que la séance ordinaire de septembre n'aura pas lieu, elle sera remplacée par une séance foraine et publique qui se tiendra à Mareuil le dimanche 5 septembre. On visitera d'abord le château de Mareuil et ses collections, puis on se réunira vers 16 heures à l'hôtel de ville.

M. Leslie E. Acsay, domicilié à New-York, nous a fait parvenir un chèque de 500 F pour l'organisation d'un concours destiné à récompenser, sous les auspices de notre compagnie, les chercheurs qui apporteront des éléments nouveaux sur la construction du château de Rastignac. Le Bureau étudiera cette généreuse proposition et fera connaître ultérieurement les conditions du concours.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Compte rendu du Congrès des Amis et Naturalistes de la vallée de la Vézère à Tursac*, août 1970, un cahier multigraphié offert par M. Secret.Jean Secret, *Sur un feu d'artifice tiré au château de la Force le 21 décembre 1699* (extr. de notre « Bulletin », t. XCVIII); hommage de l'auteur.*Espoirs*, n° 244 de juin-juillet 1971, ce périodique offert par M. Secondat qui y évoque les répercussions de la Commune en Périgord, et notamment l'affaire des wagons blindés à Périgueux en avril 1871. Notre distingué collègue termine également dans ce numéro son étude sur les cahiers de doléances.Noël Becquart, *Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la série M. Administration générale, personnel et économie, période 1800-1940* (Périgueux, Fanlac, 1971); don des Archives de la Dordogne.Dessin en couleurs par Meunier pour un projet de jardin public à Périgueux sur l'emplacement des arènes (1860); — plan sur toile de l'église de Bertric-Burée par l'architecte Mandin (1875); — ces deux documents offerts par M^{lle} Fourichon, qui donne également pour notre iconothèque un lot de cartes postales illustrées.Photocopie de deux articles rédigés par M. Roger Pelletier, sur une branche allemande des Talleyrand-Périgord et publiés dans le journal *Sud-Ouest* des 25 février et 26 juin 1971; don de M. Pelletier.*La vie de Bordeaux*, n° 647 du 24 octobre 1970, journal qui reproduit un article de Paul Berthelot sur l'exposition faite par Sem à Bordeaux en 1895; — « Extrait généalogique de la famille de Gaultier de Laguionie en ligne directe jusqu'au XV^e siècle », texte dactylographié rédigé par M. Gilbert Maury-Laguionie; — ces deux documents offerts par M. Maury-Laguionie.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Un seul article est à signaler dans les périodiques reçus, c'est le compte rendu de la remise de la coupe Sazerac à M^{me} de Bastard par la duchesse d'Orléans pour la restauration du château d'Hautefort (*Vieilles maisons françaises*, n° 49, juillet 1971).

COMMUNICATIONS. — M. Jouanel a relevé pour nous, dans un numéro récent de la *Revue des deux mondes*, un article de M^e Goujon, notaire à Saussignac, sur la profession de notaire, ainsi qu'un texte de M. Cosson sur Fénelon et la musique.

M. Lucien Zehnacker nous a fait parvenir deux croquis, l'un représente une figuration géométrique sur un chapiteau du chœur de l'église de Meyrals, l'autre un chrisme sur le mur de la face sud de l'église de Saint-Vincent-de-Cosse, au-dessus d'une porte murée.

M. l'Amiral de Presle a retrouvé dans *Rivières de Dordogne*, recueil poétique publié en 1919 par Géraud Lavergne, un sonnet qui reprend une certaine actualité. Ce morceau, intitulé « le canal à Périgueux », est lu en séance par M. le Président.

M. Jean Secret a reçu différentes réponses à l'avis diffusé dans notre *Bulletin* de 1971, p. 152, et relatif aux portraits périgourdiens. Il mentionne notamment celles de MM. de Brianson et de La Borie de Labatut.

M. Becquart a pris connaissance d'un mémoire de maîtrise qui vient d'être présenté à l'Université de Paris-I par M^{lle} Marie-Catherine Guérin et qui a pour thème « la répression politique dans le district de Périgueux, application de la loi des suspects de mars 1793 à thermidor an II ». Il ressort de cette intéressante étude que la répression fut très modérée et que ses victimes appartenaient surtout à la petite et moyenne bourgeoisie, et non exclusivement à la noblesse ou au clergé, comme on pourrait le croire.

M. René Larivière a rédigé un texte bourré de chiffres et de précisions minutieuses sur le livre de raison de Pierre Noujarède, propriétaire à Lamolhe-Montravel (1840-1841). Ce travail, commenté par le Secrétaire général, apporte de précieux enseignements sur la vie quotidienne dans une métairie du Bergeracois au milieu du XIX^e siècle.

M. le Président évoque l'agrandissement de l'église de Saint-Cyr-les-Champagnes, à laquelle furent adjointes deux chapelles latérales, probablement vers 1721 à l'initiative du curé de la paroisse et avec le consentement du marquis d'Hautefort.

M^{me} Delluc entretient l'assemblée de deux découvertes récentes qu'elle vient de faire avec son mari. Il s'agit de la grotte de Villars, où nos collègues ont remarqué divers signes et ponctuations énigmatiques, de très petites dimensions, et de la grotte Archambaud à Meyrals, qui présente le dessin d'une main négative exécutée au pochoir, à la peinture rouge. Il est curieux de noter que six grottes seulement de la Dordogne, toutes situées dans la région des Beunes, offrent des figurations de ce genre.

M. Vergnaud a étudié les différentes formes du toponyme « Périgueux » et son évolution à travers les siècles. Cette communication donne lieu à un échange de vues où interviennent notamment MM. Becquart et Secret ; il ressort de tout cela qu'on ne peut avancer en ce domaine qu'avec une extrême circonspection, car il faut faire intervenir de délicates notions de phonétique et de philologie.

Enfin M. Golfier donne quelques indications bibliographiques. Il signale la publication récente de deux ouvrages : *Gabriel Tarde et la philosophie de l'histoire* par Jean Milet (Paris, Vrin, 1970), *Brantôme et le sens de l'histoire* par Anne Grimaldi (Paris, Nizet, 1971). Notre collègue a noté d'autre part, dans les *Cahiers Léopold Delisle* de 1966, un article de G. Lemarchand sur le jacobinisme au Havre, où il est question de l'action d'un bataillon de volontaires de la Dordogne en garnison à Ingouville. M. Golfier a lu également un texte de Jacques Mulliez sur Bertin et son rôle dans l'administration des

haras, paru dans le volume 22 des « Travaux et recherches de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris », série Sciences historiques (Paris, 1970).

ADMISSIONS. — M^{lle} Sylvette CHAUMONT, le Chaliroux, la Rivière-de-Mansac (Corrèze) ; présentée par M. Joussein et M^{lle} Lafaye ;

M^{me} Germaine LACOMBE-DECERF, Carsac-Aillac ; présentée par M. et M^{me} Laan et M^{me} Viala-Sacreste ;

M. René TEYSSIÉRAS, 40, rue des Jardiniers, Périgueux ; présenté par M. Carsal et M^{lle} Soulié ;

M^{me} Louis SOUILLAC, le Petit Mas, Sarlat-la Canéda ; présentée par MM. Roger Delmas et Maubourguet ;

M^{me} Suzanne DEVIERS, le Pontet, Sarlat-la Canéda ; présentée par les mêmes ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

SEANCE DU DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 1971

tenue à la Mairie de Mareuil

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE AUBLANT, TRÉSORIER.

La séance proprement dite fut précédée d'une visite du château de Mareuil, où nous attendaient leurs aimables propriétaires, M. et M^{me} de Montebello. M. Aublant et M. Ponceau évoquèrent tour à tour l'histoire de la maison de Mareuil et les étapes de la construction de l'édifice, remarquablement restauré avec le concours des Bâtiments de France, puis les participants se divisèrent en deux groupes pour visiter les souterrains, les courtines et les différentes salles, admirant en particulier la parfaite stéréotomie de toute la construction taillée dans la belle pierre du pays. On marqua un arrêt prolongé dans la salle d'exposition où M. le Duc de Montebello a réuni de précieux souvenirs et documents sur son aïeul, le maréchal Lannes, et la visite se termina par la chapelle. M. Aublant remercia chaleureusement nos hôtes de leur accueil simple et courtois.

Présents : 42. — Excusés : 3, parmi lesquels notre Président, M. Jean Secret, souffrant.

NECROLOGIE. — M. Jean Lafille.

COMMUNICATIONS. — M. Michel Golfier évoque les troubles qui eurent lieu à Javerlhac en 1792 : provoquée par la crise des subsistances, cette affaire fut aussi la manifestation d'un conflit social profond qui opposa les bourgeois propriétaires aux métayers et artisans. Quatre inculpés furent poursuivis devant le Tribunal criminel, deux d'entre eux seulement devaient être condamnés à des peines relativement légères.

M. Jean Valette étudie l'épiscopat de François II de Salignac de Lamothé-Fénelon, 31^e évêque de Sarlat (1659-1688). Continuant l'œuvre de son prédéces-

seur, Nicolas Sevin, ce prélat créa un séminaire à Sarlat, fit embellir le jardin du Plantier et décida la construction d'un hôpital général.

M. Guy Ponceau présente trois croix de carrefour : celle des Bernardières, celle de Saint-Pardoux-de-Mareuil relevée en 1848, celle de Saint-Sulpice-de-Mareuil qui date de 1642.

M. Pierre Aublant évoque la figure attachante du troubadour Arnaud de Mareuil, dont les œuvres sont dispersées dans différentes bibliothèques d'Europe et qui fut le chantre passionné de l'amour courtois.

Enfin M^{me} Ponceau donne lecture d'un texte rédigé par M. Becquart sur la célébration des fêtes nationales à Mareuil à l'époque du Directoire. Il ressort du compte rendu de ces cérémonies, quelque peu boudées par la population, que l'opinion était surtout éprise de paix et de liberté.

M. Aublant remercie la municipalité de Mareuil d'avoir bien voulu mettre une salle de la Mairie à la disposition de notre compagnie.

ADMISSIONS. — M. Jean RIBOULET-REBIERE, la Rebière, Savignac-les-Eglises ; présenté par MM. Chapotot et l'abbé Grillon ;

M. le Dr Pierre LAMBERT, 3, rue des Bruyères, Gueugnon (Saône-et-Loire); présenté par MM. Becquart et Juillard ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire adjoint,

M. PONCEAU.

Le Président de séance,

P. AUBLANT.

ANDRIVAUX



Dans les « Antiquités de Vésone », Wlgrin de Taillefer, après avoir sommairement décrit l'église d'Andrivaux, conclut : « Pour prévenir la ruine de cette église, il suffirait de raser le clocher au-dessus du pignon de la façade, de faire quelques travaux au bas des murs latéraux, de restaurer la charpente et d'établir un tirant de fer dans le sanctuaire : ce serait une dépense peu considérable et l'on conserverait au Périgord un de ses monuments les plus curieux. » ¹

Ainsi, en 1826, Saint-Maurice d'Andrivaux se classait « chef-d'œuvre en péril » ; — ce n'était d'ailleurs pas la première fois au cours de son histoire ! Si les remèdes proposés semblent, aujourd'hui, fort discutables, peut-être eussent-ils permis, cependant, d'éviter la destruction complète par la main des hommes...

Dix ans plus tard, la menace se précisait : un dessinateur anonyme nous a conservé l'aspect des lieux ². Malgré les inexactitudes de relief et de perspective, ce document permet de situer église, bâtiments, cimetière; seul témoignage authentique de ce qui s'élevait alors à Andrivaux, on devra le consulter en temps opportun.

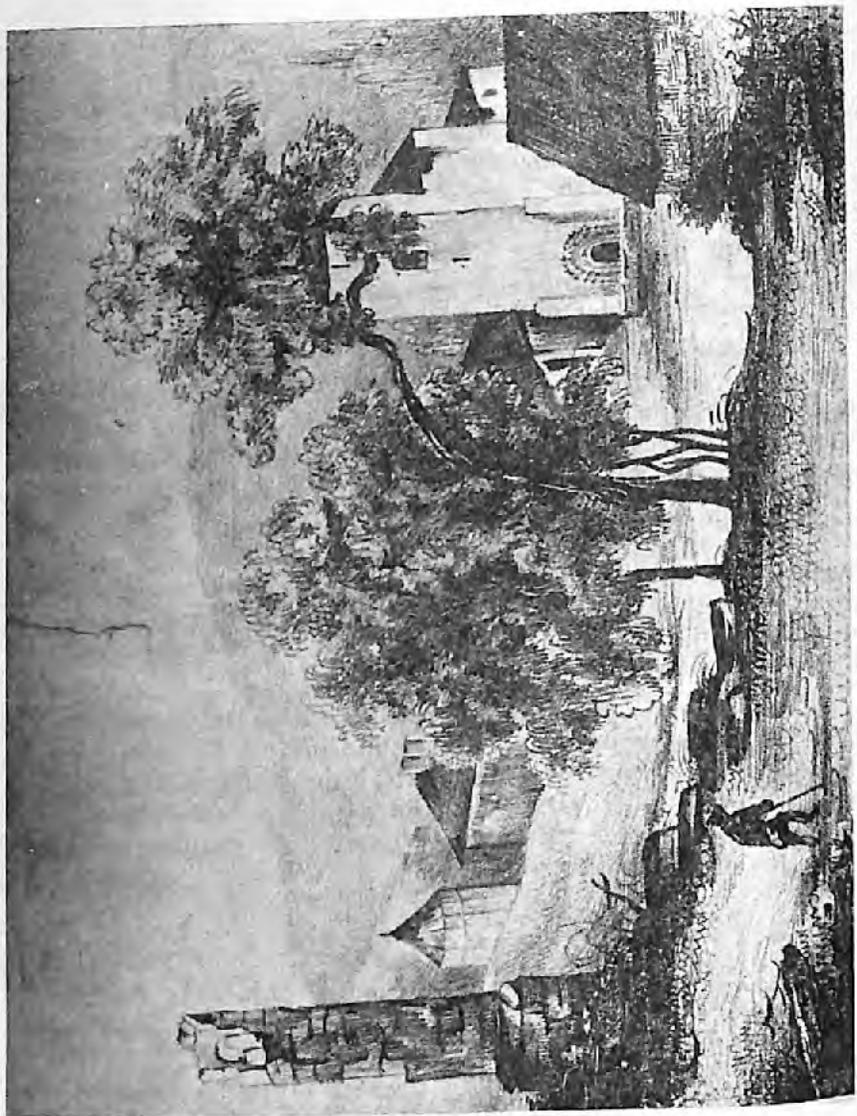
Plus de cent trente ans se sont écoulés. De ce qui fut, au Moyen Age, une importante commanderie du Temple, puis de Saint-Jean de Jérusalem, mêlée aux faits saillants de l'histoire locale, que reste-t-il ? De bien faibles vestiges; aussi faut-il tenter, en remuant la cendre des souvenirs, de ranimer quelques étincelles d'un lointain passé.

*
**

En aval de Périgueux, après avoir heurté la falaise du Gour de l'Arche et reçu la Beauronne, l'Isle s'infléchit mollement dans la plaine, puis se dirige vers le Nord et rencontre une ligne de hauteurs. Là, dans un petit cirque de prairies, elle accueille les eaux vives d'un ruisseau venu des abords de Mer-

1. *Antiquités de Vésone*, t. II, pp. 596-597

2. Le « *Montaigne* », 1836, 4^e livraison. Lithographie illustrant l'article d'Albert de Calvimont : « Andrivaux »



Andrievaux. — Lithographie peinte dans le « Montaigne » de 1836. — Photo Lagrange.

lande et qui, d'un bout à l'autre, coule perpendiculairement à la rivière et se fraie un passage entre des collines escarpées. Le remontant à partir du confluent, on trouve, à moins d'une demi-heure de marche, une source jaillissant du coteau à l'endroit où le vallon se resserre ; c'est là que naîtra Andrivaux³.

Dans les premiers siècles du christianisme, un pieux ermite n'aurait-il pas choisi, pour y vivre dans la pénitence, ce lieu solitaire, abrité des vents froids par les hauteurs voisines ? Nul ne le sait : mais c'est ainsi, dans la vallée voisine, que surgira Chancelade, entre une source et un ruisseau.

La tradition rapporte qu'aux environs de l'an mil se fonda en cet endroit un monastère de religieuses bénédictines. La tradition ! Quel crédit lui accorder ? Souvent source d'erreurs, elle peut cependant reposer sur des bases réelles. Lorsqu'en l'absence de documents écrits, les historiens ecclésiastiques du XVII^e siècle, le P. Dupuy ou Labbé, la *Gallia Christiana* ou Dom Estienne, donnent tous la même indication, il faut penser que, pour eux, trois siècles plus près des sources que nous, cette tradition répétée pouvait avoir quelque valeur.

La première église d'Andrivaux aurait donc été bâtie pour cette communauté de moniales. Mais le ruisseau a toujours été sujet à de brusques colères ! Aussi, au lieu d'établir le monastère dans la vallée fort étroite d'ailleurs, on l'a construit au flanc de la colline. Pour accrocher l'édifice à une pente rapide, il fut ménagé une chapelle souterraine, au-dessous du chœur prévu, pour retrouver l'horizontalité au niveau de l'église elle-même. Le chevet de la crypte — régulièrement orienté — jouait le rôle de mur de soutènement ; c'est sans doute à ce fait qu'il dut sa conservation lorsque l'église fut rasée au siècle dernier. Les bâtiments conventuels, formant un angle droit avec l'église, furent de même établis à mi-pente, comme on témoigne les soubassements qui existent encore : robustes murailles d'appareil irrégulier, destinées à contenir la poussée des terres.

L'isolement d'Andrivaux fut-il trop dur à supporter pour les religieuses ? La communauté évolua de façon fâcheuse vers

3. Ne suivons pas Calvimont (Le « *Montaigne* », p. 53) dans sa digression étymologique qui lire Andrivaux de « Val Antrôn » (*sic*), « vallée des guerriers » ! Dessalles (*Histoire du Périgord*, chap. IV) propose « Antrivallum », vallée de l'antré, plus acceptable, en raison de l'étroitesse de la gorge. Bien que l'usage actuel tende à la forme « Les Andrivaux », tous les textes anciens, latins ou français, emploient le singulier, encore usité au début de ce siècle. Si la terminaison « vaux » paraît appeler le pluriel, bien des noms de lieux dans le même cas sont au singulier (exemple : Clairvaux).

le relâchement. Le P. Dupuy ⁴ évoque le « notable scandale » que causaient ces moniales infidèles à leurs vœux : elles abandonnèrent la clôture, laissant le monastère exposé aux intempéries et voué à la ruine.

C'est ainsi que se présentait la situation lorsqu'en 1138, Geoffroy de Cauzé succéda à Guillaume de Nanclars sur le siège épiscopal de Périgueux.

*
* *

Laissons la parole au P. Dupuy : « Pour lors les chevaliers du Temple étaient déjà célèbres par le secours et service religieux qu'ils rendoient aux pèlerins du Saint-Sépulcre et dans ce peu de temps ils s'étoient rendus redoutables aux infidèles par leurs heureux exploits d'armes et recommandables aux Prélats de toute la chrétienté : si que tous à l'envi leur donnoient du fonds pour s'établir sous le nom de Frères de la Milice du Temple. Ils vivoient en Périgord du temps de cet évêque (Geoffroy de Cauzé) qui leur donna l'église Saint-Maurice d'Andrievaux, auquel lieu avait été bâti jadis un monastère de religieuses... ».

Dix ans s'étaient écoulés depuis la fondation de l'Ordre du Temple, dont la règle fut fixée au Concile de Troyes, en 1128. Parti de la Champagne, le nouvel ordre essaima rapidement en direction du Sud, et les années suivantes enregistrent une explosion de dons et de fondations à son profit.

Il fallait de larges ressources matérielles au Temple pour subvenir aux frais du maintien en Palestine : les communautés, presque toutes rurales, que seront les « commanderies » ou « préceptoreries » — les deux termes sont synonymes — fourniront des subsides à l'Ordre par l'exploitation bien entendue des terres qui les entourent. La culture en sera assurée par les « hommes du Temple », travailleurs agricoles qui se grouperont à proximité. Mais les revenus les plus substantiels viendront des rentes foncières, en nature ou en argent, résultant des donations.

Dans un ordre d'idées plus élevé, la commanderie pouvait être un pôle d'attraction pour les jeunes gens désireux d'embrasser cette vie religieuse et militaire, et où ils recevaient une première formation. Les portes étaient largement ouvertes, on admettait même des « affiliés », hommes mariés, pères de

4. *Etat de l'Eglise du Périgord...*, 1629, p. 45.

famille, qui, sans prononcer de vœux, participaient à la vie de l'Ordre et lui apportaient leur concours. ⁵

En Occident, une commanderie n'était jamais un château, une forteresse, ni à proprement parler un monastère, malgré les obligations spirituelles et les règles de vie fort strictes, imposées aux Frères du Temple. C'était une communauté restreinte en nombre, active, tournée vers l'extérieur, vouée au travail quotidien pour le bénéfice des maisons d'Orient. Sur le plan local, elle se chargeait de l'entretien des routes et assurait la sauvegarde des voyageurs. La chronique de Guillaume de Tyr ⁶ nous dit des Templiers : « La première chose que l'on leur enjoignit en pardon de leurs péchés, ce fut qu'ils gardassent les chemins par là où les pèlerins passaient, de voleurs et de larrons qui leur faisaient beaucoup de mal ».

*
* *

D'après Dom Estienne ⁷, c'est en 1139 que les Templiers s'établirent à Andrivaux. Cette même année, par la bulle *Omne Datum Optimum*, le pape Innocent III octroyait aux chevaliers du Temple leur charte définitive, avec des privilèges accrus, dont le moindre n'était pas l'indépendance totale vis-à-vis des évêques, l'Ordre relevant directement du Souverain Pontife. Geoffroy de Cauzé ne pouvait prévoir, lors de sa donation, à quelles difficultés il exposait ses successeurs.

Implantés à Andrivaux, les Templiers se mirent à reconstruire, et à établir tout l'essentiel d'une installation définitive : église, cimetière, logis pour les Frères et bâtiments d'exploitation, autres dépendances comme un pigeonnier, un moulin. Malgré le peu qui reste de ces entreprises, essayons, non pas de décrire, mais de reconstituer dans ses grandes lignes l'aspect de la nouvelle commanderie.

En premier lieu, l'église qui ne fut, semble-t-il, que partiellement rebâtie. Sa chapelle souterraine, voûtée en plein centre, dont le chevet porte trois ouvertures ébrasées, fort étroites, remonte sûrement à la première construction. W. de Taillefer dit aussi que « la partie centrale de l'église, avec sa coupole, date du XI^e siècle : affirmation à laquelle on ne peut pleine-

5. Cf. Marion Melville, *La vie des Templiers*, Paris, Gallimard, 1951.

6. Cité par Melville.

7. Bibl. nat., coll. Périgord, 33.

ment souscrire, non plus qu'à celle-ci : « La partie de l'est... ne peut guère être postérieure au VIII^e. » ⁸

On a voulu chercher des caractéristiques aux églises bâties par les Templiers ⁹. En fait, à la suite de donations, ils ont le plus souvent utilisé, en les adaptant, les édifices existant déjà. Quelques remarques sur les églises de Templiers en Angoumois ¹⁰ peuvent s'appliquer à Andrivaux : « La chapelle, de faible étendue, dessine invariablement un rectangle... La nef adhère sans transition au chœur fermé par un chevet plat ajouré d'un triplet. A l'extérieur... un portail très simple, parfois accompagné de colonnettes. Des contreforts plats, peu saillants, épaulent souvent l'édifice aux angles ».

Les « Antiquités de Vésone » nous disent encore d'Andrivaux : « Cette église, dont le plan est un parallélogramme rectangle, paraît avoir en longueur un peu plus du double de la largeur ». La largeur, vérifiable actuellement au chevet de la crypte, était de 8 m 20 et la longueur approximative de 17 m 50 : ce qui correspond, sur le mur extérieur visible de nos jours, à un changement de maçonnerie. Le chœur (d'après la lithographie de 1836 qui nous aide à décrire l'église) était moins élevé que la nef. Haut d'une vingtaine de mètres, semblait-il, le clocher, lourde masse surmontée d'un toit quadrangulaire, ne portait que de rares ouvertures, l'une d'elles laissant voir la cloche.

A la base du clocher, de même largeur, et encadrée par deux contreforts plats, la façade inscrivait son portail dans un arc mouluré, assez semblable à celui de Merlande. Les voussures retombaient sur de fines colonnettes tournées — on en voit encore des débris dans le village. En raison de la pente, quelques marches à descendre pour entrer dans l'église, où une petite porte, s'ouvrant à gauche de la nef, assurait la communication avec la chapelle souterraine. Aucun appareil défensif n'est discernable dans l'ensemble de la construction.

En résumé, un édifice fruste, austère, sans recherche architecturale. « A l'économie réalisée s'ajoutait le désir d'imprimer un reflet de cette discipline rigoureuse qui caractérisait, à l'origine, l'Ordre des Templiers à la fois religieux et militaire » ¹¹.

8. *Antiquités de Vésone*, p. 597. On sait que la tendance de Taillefer et de ses contemporains était de reculer dans le temps l'époque des constructions.

9. En particulier le plan octogonal adopté pour certaines églises.

10. Ch. Daras, *Commanderies et chapelles des Templiers dans la région charentaise* (*Archeologia*, mars-avril 1969, pp. 42 à 49).

11. Ch. Daras, même article.

Indiqué par l'Ordre, certainement, le patronage de l'église d'Andrivaux : Saint Maurice, le saint militaire par excellence, martyrisé en 297 avec la Légion thébaine ¹².

Si la bulle de 1139 encourageait la construction des églises du Temple, puisque concédant le droit de bâtir des oratoires « dans tous les lieux rattachés à l'Ordre » et créant des frères chapelains pour desservir les Maisons, — elle admettait aussi la fondation de cimetières auprès des commanderies, pour y enterrer les « familiers » participant à la vie de la communauté. Première source de conflit avec les évêques qui acceptaient mal ce privilège et « demandaient le tiers des legs faits à l'Ordre par ceux qui désiraient se faire enterrer dans leurs cimetières » ¹³.

Andrivaux eut donc, dès le début, son cimetière, dont la position à une cinquantaine de mètres de l'église et sur une pente fort raide, paraît insolite. Dès l'origine, et pour en préciser l'emplacement, il y fut élevé une lanterne des morts. Quel sens donner à ce genre de monument ? D'après Viollet-le-Duc ¹⁴, les lanternes des morts (appelées parfois phares ou tournières) étaient souvent érigées à proximité d'un monastère, ou sur le bord d'une route fréquentée : ces deux caractères peuvent s'appliquer à Andrivaux, bien qu'il soit difficile de parler de « route » alors, mais de nombreux chemins passaient en cet endroit. La lampe allumée à l'intérieur de la colonne creuse rappelait, certes, la mémoire des défunts ; — on peut aussi penser que sa tremblante lueur, presque au sommet du coteau, guidait parfois le voyageur hésitant, venu à travers bois de Chancelade ou de la Chapelle « d'Agonaguet » et le conduisait à la porte de la commanderie. Faudrait-il donc considérer la situation élevée du cimetière en fonction du rôle de la lanterne ? Précisons ici que, si le portail d'une commanderie s'ouvrait volontiers pour un pèlerin fatigué, l'Ordre ne pratiquait que l'hospitalité temporaire, le rôle d'hospitalisation étant réservé aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

La lanterne des morts d'Andrivaux, à demi écroulée, figure sur le dessin de 1836, et ses dimensions paraissent exagérées par rapport à d'autres détails. On peut se rendre compte qu'elle était cylindrique, avec un soubassement limité par un tore ;

12. D'autres chapelles de Templiers en Périgord, le Petit-Jumilhac, Vaunac, ont le même titulaire.

13. Melville, *op. cit.*

14. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*.

une des petites fenêtres en plein cintre qui répandaient la lumière s'y distingue encore, ouverte au Nord. D'un modèle très simple — à moins qu'elle ne se terminât par un cône orné — cette lanterne présente bien les caractères du XII^e siècle, comme presque toutes celles qui existent encore ¹⁵.

Avec son église, son cimetièrre, Andrivaux, dès l'origine, fait déjà figure de paroisse — cette paroisse non gouvernée par l'évêque du lieu et desservie par un membre de l'Ordre, qu'elle continuera d'être au cours des siècles suivants.

Le logement du commandeur, du chapelain et des frères dut être reconstruit sur les bases du couvent ruiné, long bâtiment à gauche de l'église, dont un étroit passage le séparait. Exposé à l'Ouest du côté de l'entrée, ce logis devient un premier étage par derrière, en raison de la pente accentuée. Dans les soubassements, de vastes salles abritaient sans doute des dépendances, cellier, bûcher, caves. Les murs d'origine, d'un appareil grossier, sont reconnaissables à ce niveau. Par ailleurs, ce bâtiment, depuis deux cents ans surtout, a subi tant de transformations impossibles à dater, qu'il ne présente plus aucun caractère primitif à l'extérieur. Mais, dans ce qui a pu être la grande salle de la commanderie, les larges dalles de calcaire, ponctuées de silex, la cheminée, vaste et de construction fruste, sont encore là pour apporter leur témoignage. Une cour séparait ce logis des communs qui lui faisaient face, non pas parallèlement, mais un peu en oblique, les deux groupes de bâtiments se rapprochant à leur extrémité. Tout au bout, à une certaine distance, le pigeonnier.

Signe visible des privilèges de la commanderie, ce pigeonnier, que des avis autorisés font remonter au XII^e siècle ¹⁶, de plan octogonal, est toujours debout, bien que découronné (en 1836, il était couvert d'une toiture à pans). Établi avec grand soin, il offre une curieuse disposition intérieure : plusieurs centaines d'alvéoles, en rangées contrariées, s'y voient jusqu'à une certaine hauteur.

Le moulin de la commanderie a disparu, et depuis bien des siècles. Alimenté par un petit ruisseau dit « de Lapachat », sortant de la colline au Nord d'Andrivaux et s'élargissant en un étang au bas de la pente, ce moulin recevait un débit d'eau

15. Citons la lanterne de Château-Larcher (Vienne), intacte, et qui offre quelque analogie avec celle d'Andrivaux.
16. Il reste peu de colombiers de cette époque en France, cependant Enlart (*Manuel d'archéologie française*, 1929, p. 214) cite celui du Château-Gaillard, aux Andelys, datant du XII^e siècle.

fort irrégulier. Un texte du XVI^e siècle (alors qu'il était déjà en ruines) dit que « jadis le moulin servoit quelque saison de l'an pour la moulure des grains, mesme des habitans dudit lieu ». Aujourd'hui l'étang est comblé, le petit ruisseau détourné, et il ne reste plus pierre sur pierre de ce qui fut le moulin.

*
**

Aucun document du XII^e siècle, concernant Andrivaux, n'est parvenu jusqu'à nous : les noms des premiers commandeurs restent inconnus. C'est encore la tradition, et elle seule, qui cite, parmi les bienfaiteurs de l'établissement à son début, « les seigneurs de Bourdeille et du château d'Agonac »¹⁷.

Plus sûrement, des actes ultérieurs¹⁸ se référant à l'origine de plusieurs fondations, nomment des donateurs qui encouragèrent la croissance de la commanderie.

Izarn, seigneur de Montanceyx¹⁹, vivait au milieu du XII^e siècle : on l'indique comme témoin de deux donations à l'abbaye de Chancelade. Il fait aux Templiers l'abandon de ses droits sur la forêt de Lancinade : cette forêt, « contenant 2 lieues de longueur et une lieue de largeur », couvrait l'éperon au flanc duquel était bâtie la Commanderie, entre le vallon d'Andrivaux et « la Combe des Sept-Chevaux ». Le commandeur pouvait prendre dans la forêt « tout le bois nécessaire pour bâtir et autres usages ». Bertrand de Montanceyx, fils d'Izarn, ajouta le droit de pêche « dans toutes les eaux lui appartenant », c'est-à-dire la partie du cours de l'Isle comprise dans son domaine. Au début du XIII^e siècle, ce même Bertrand n'ayant pas d'héritier mâle, sa fille unique, Esclarmonde, apportera par son mariage la seigneurie de Montanceyx à Eblon II de Saint-Astier : c'est donc désormais cette puissante-maison qui protégera les Templiers d'Andrivaux. Ils recevront — sans doute des mêmes mains — le privilège, combien recherché ! de la justice « haute, basse, moyenne, mixte et impère » sur tout le territoire dépendant de la commanderie et ce, « pour récompenser

17. Bibl. nat. coll. Périgord, 33 (Dom Estiennot, copie Lespine).

18. Le seul ensemble important de documents sur Andrivaux se trouve aux Archives départementales de la Haute-Garonne (Archives de Malte, Grand Prieuré de Toulouse, Inventaire de Condat 58, *Fonds d'Andrivaux*). Ce fonds (16 liasses et 10 cahiers de baux et fiefs) réunit des pièces du XIII^e au XVIII^e siècle, d'un intérêt inégal, mais source précieuse d'information sur le sujet.

19. Le château dominant l'Isle était généralement désigné sous les formes anciennes Montancès ou Montzeyey.

les services qu'ils avaient rendus contre les infidèles » — ainsi s'exprime un acte du XVI^e siècle à propos d'un litige avec le seigneur de Bourdeille ²⁰.

Vers 1150, Pierre de Goyac (ou Gouyas), s^r de Montagrier, avait modestement légué à la commanderie d'Andrivaux « la rente d'une émine de froment », donation confirmée un siècle plus tard par ses descendants ²¹.

A défaut d'autres précisions sur les bienfaiteurs de l'Ordre du Temple à ses débuts en Périgord, indiquons au moins quelles fondations religieuses se trouvaient au voisinage d'Andrivaux, à la fin du XII^e siècle.

Franchissant la croupe boisée, haute de 200 m. qui sépare, à l'Est, la vallée d'Andrivaux de celle de la Beauronne, on arrivait, en une heure de marche, à l'abbaye de Chancelade, fondée en 1128, et déjà en plein épanouissement entre les mains des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Est-ce à dire que les rapports entre les deux maisons furent toujours harmonieux ? Trop d'intérêts communs amenaient des discussions, voire des procès : mêmes droits sur la forêt de Lancinade, frontières mal définies entre les « maynements », réclamés de part et d'autre, aux alentours de « Chareuzac ».

Au Nord d'Andrivaux, après avoir suivi le ruisseau jusqu'à sa source, on découvrait le prieuré de Merlande caché au fond des bois. C'est l'évêque Geoffroy de Cauzé, le bienfaiteur initial du Temple, qui avait donné « le lieu de Merlandia » à l'abbaye de Chancelade, en 1142.

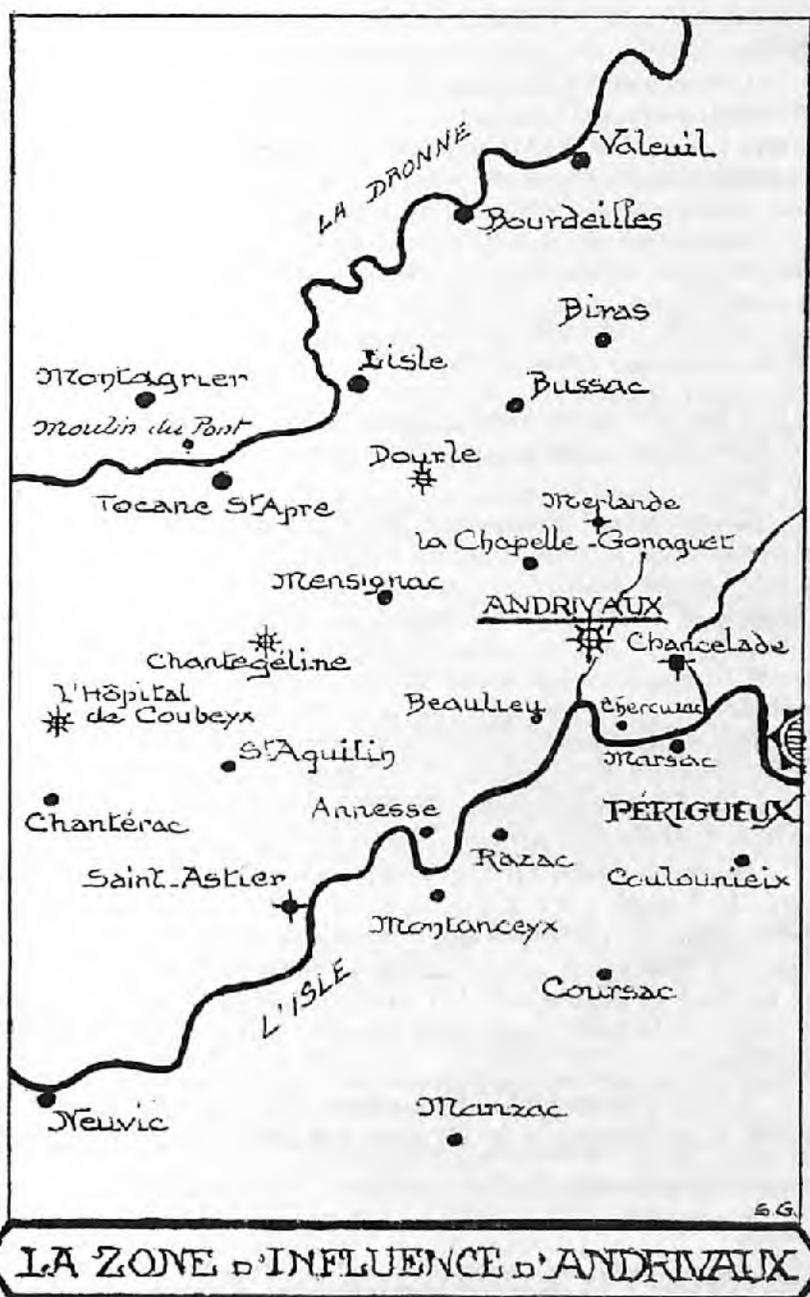
Vers l'Ouest, sur la route de la Chapelle-Gonaguet à Lisle, se trouvait « l'Hospital de Dourle », cité en 1211 ²², un établissement de l'Ordre frère, Saint-Jean de Jérusalem. Celui-ci contrôlait aussi, plus au Sud, vers Mensignac, le territoire de Chantégéline ²³ donné aux Hospitaliers en 1175 par Bernard de Fayolle, lui-même chevalier de l'Ordre. Chantégéline fut une commanderie de Saint-Jean, et non un hôpital. — Si nous

20. Arch. dép. Haute-Garonne, fonds d'Andrivaux, liasse 13, n° 7. Certaines des pièces très anciennes du fonds sont en mauvais état et presque illisibles. Il faut parfois ne faire état que du résumé de chaque pièce, tel qu'il est rédigé à l'inventaire dressé en 1747, sur l'ordre du Commandeur de Condat, M. l'abbé Manière, de Toulouse, membre de la Société, a bien voulu transcrire cet inventaire en entier : qu'il soit remercié ici d'avoir ainsi grandement facilité mes recherches ultérieures.

21. Arch. dép. Haute-Garonne, fonds d'Andrivaux, liasse 15, n° 1.

22. Cartulaire de Chancelade, cité par de Gourgues, *Dictionnaire topographique de la Dordogne*.

23. Aujourd'hui Chantepoule, commune de Mensignac.



passons en revue ces différentes maisons, c'est qu'elles seront toutes, à un moment ou à l'autre, mêlées à l'histoire d'Andrivaux.

Citons enfin, bien plus loin, au long de l'Isle, Saint-Astier, but célèbre de pèlerinage, avec son antique abbaye et son chapitre. Les foules du Moyen Age, par monts et par chemins, se rendaient au tombeau du saint. Selon leur mission particulière, les Templiers d'Andrivaux durent bien souvent escorter les pèlerins venus de lointaines provinces et qui, après cet arrêt de dévotion, reprenaient le chemin de Saint-Jacques !

*
* *

L'âge d'or de la commanderie d'Andrivaux fut assurément le XIII^e siècle : des actes authentiques en apportent le témoignage.

Le document le plus ancien qui a été conservé concerne la donation, en novembre 1228, par Bertrand « Gaufridi » (de Jaufre ou de Jouffre) et son frère Guillaume, à la maison du Temple d'Andrivaux, de tous leurs droits sur le moulin du Chambon ²⁴. C'est en présence du comte de Périgord, Archambaud II, apposant son sceau au bas de l'acte, que cette donation eut lieu ²⁵ entre les mains d'Hélie de la Barthe, « maître du Temple en Périgord » et de Guillaume « de Traulega » (comment traduire ?), commandeur d'Andrivaux, devant les Frères de la maison. Les témoins furent le Fr. Pierre de Bramanson, cellérier, Hélie de Saumur, Simon de l'Isle, chevaliers.

Douze ans plus tard, le commandeur est Raymond Ayt ou Aiz : le 2 mars 1240, il fait appel à Hélie, comte de Périgord, pour régler le différend qui l'oppose à Eblon de Saint-Astier, sgr de « Monteyzey », au sujet de la forêt de Lancinade ²⁶. Cela se termine à l'avantage de la commanderie, qui pourra continuer à jouir de la forêt, mais sous réserve d'une rente de 12 livres tournois.

Il faut s'arrêter plus longuement sur un acte de donation passé à Andrivaux, « le 11^e jour des calendes de décembre »

24. Sur l'Isle, commune de Marsac.

25. Fonds d'Andrivaux, liasse 1, n° 4. Le texte latin a été transcrit en entier par A. Du Bourg dans *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse* (pièce justificative n° LXXXIX).

26. Fonds d'Andrivaux, liasse 4, n° 1.

1252 ²⁷, en présence d'Eblon de Saint-Astier, déjà cité. Comparaient cinq frères, Pierre, Hélie, Géraud, Eblon et Milon de Saissac, ainsi que leur sœur Bertrande : ils s'inquiètent du salut éternel de leur père défunt Pierre de Saissac, en raison du tort qu'il avait causé à l'Ordre du Temple — sans qu'il soit fourni d'explication plus précise. Aussi décident-ils de donner solennellement « en aumône » à la commanderie d'Andrivaux le domaine des Cortils, près de la Chapelle-Gonaguet, avec toutes ses appartenances « tam hominum quam pratorium, terrarum et rerum aliarum mobilium et immobilium » ; — les serfs étaient donc compris dans la donation. En reconnaissance de cet abandon, le commandeur, Sicard de la Roque, verse aux frères de Saissac une somme de 33 livres 10 sols, mais aussi, ce qui a bien plus de prix à leurs yeux, il absout, « quantum poterat » ! l'âme de feu Pierre de Saissac de tous les dommages causés « à cette maison » : à Andrivaux évidemment.

Les six héritiers, la conscience en repos, jurent sur l'Evangile de ne jamais attaquer la donation ; Eblon de Saint-Astier appose son sceau, en présence de témoins : Fr. Itier de Périgueux, chevalier, Fr. Pons Auta (?), Fr. Pierre de la Barre, prêtre, Itier de Périgueux, fils dudit Itier, Itier Ayz, damoiseau, et Guillaume de Chastanet, clerc ; ce dernier était le chapelain d'Andrivaux.

On trouve encore trace de plusieurs donations, entre autres le horige de Preissegier, paroisse de Biras, en 1276. Le commandeur est à ce moment Géraud Vernhes ou de Lavernhes. Il sera de nouveau à Andrivaux vingt ans plus tard, après une période où le préceptorat semble avoir été exercé par Géraud Druilhe.

Arrêtons ici cette nomenclature, non sans avoir noté, pour ses détails pittoresques, « l'aumône » faite à Andrivaux par Géraud de Chabans et ses deux fils, de « 3 set.ers froment, un banquet (?), une geline, un carteron de vin et une mosdurière froment sur les bories appelées des Borderies, plus semence et une pipette de vin et encore 16 mosdurières avoine sur le mas de Chauso » ²⁸.

La commanderie d'Andrivaux était-elle un grand propriétaire foncier ? Question difficile à éclaircir, en raison de l'extrê-

27. Fonds d'Andrivaux, liasse 1, n° 1. Texte latin transcrit intégralement par A. Du Bourg, pièce justif. XC, mais la traduction partielle qu'il en fait comporte des erreurs.

28. Fonds d'Andrivaux, liasse 1, n° 5.

me variété des donations. Comme on l'a écrit, au sujet des Templiers en général : « Le patrimoine du Temple se composait de morceaux et de pièces... Les dons faits à l'Ordre étaient des plus divers : des domaines entiers, des droits sur les églises, les marchés ; — des maisons, des dîmes, des rentes viagères, des vilains avec leurs tènements... »²⁹. Cela s'applique en partie à Andrivaux qui possède, tantôt des terres « délaissées » par le propriétaire primitif, tantôt des rentes ou des redevances n'entraînant pas l'aliénation du fonds. Quoi qu'il en soit, Andrivaux tenait dans sa mouvance des fiefs sur de nombreuses paroisses de la région, la plupart au Nord de l'Isle : la Chapelle-Gonaguet, Biras, Bessac, Mensignac, Saint-Apre, Montagri, et quelques-unes au sud de la rivière : Marsac, Coursac, Manzac.

Bref, pour reprendre l'expression d'un document du XVI^e siècle, les nombreuses parcelles du domaine étaient « confusément pesle-meslées » ! Mais elles n'en constituaient pas moins un ensemble sinon cohérent, du moins puissant, de terres et de revenus.

Dans les dernières années du XIII^e siècle fut envisagée la fusion des deux Ordres, du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, qui hélas ! oubliant l'entente fraternelle des débuts, en étaient venus à une sourde rivalité. Le Grand Maître du Temple se rendit à Rome pour s'opposer avec énergie à cette jonction qui, cependant, pouvait sauver l'Ordre.

*

**

L'orage, qui couvait depuis longtemps, éclata le 13 octobre 1307, avec l'arrestation des Templiers dans tout le royaume. Notre propos n'est pas de retracer ici les péripéties de la chute et du procès des Templiers.

Sur le plan local, les renseignements précis font défaut. Le commandeur d'Andrivaux était de nouveau, depuis 1298, Géraud de Lavernhe, en même temps que « maître de l'Ordre » en Périgord : il est encore désigné en 1306 sous cette double qualification. A-t-il pu s'enfuir, comme le firent certains dignitaires ? Ou fut-il de ceux qui languirent, pendant des années, dans les tours de Domme ?³⁰. Une liste de 70 Templiers arrêtés et attendant le jugement fut dressée en 1309 ; seuls y figurent,

29. Melville, *op. cit.*

30. Cf. Chanoine Tonnellier, *Archeologia*, janv.-févr., 1970, pp. 25 et suiv.

suivis de la mention « Petragoricensis », trois noms : « Johannes de Valle Gelosa, P. de Terrassone, Guillus Mayravent »³¹. On ne connaîtra donc pas le sort du dernier commandeur d'Andrivaux.

Au Concile de Vienne, en 1312, Clément V supprima l'Ordre du Temple. En France, presque toutes les commanderies passèrent entre les mains des Hospitaliers de Saint-Jean.

Des maisons du Temple et des Hospitaliers avaient existé simultanément aux XII^e et XIII^e siècles. Après la réunion des unes aux autres, on trouve en Périgord une quinzaine d'établissements (commanderies, « membres », ou « annexes ») sous le contrôle de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Mais combien, dans ce nombre, étaient au Temple à l'origine ? On ne peut guère citer, de façon sûre, que les commanderies d'Andrivaux, de Sergeac, du Temple-Laguyon, et certaines « annexes » comme le Petit-Jumilhac.³²

Dès 1313, le Fr. Arnaud de Serres, hospitalier de Saint-Jean — ou plus précisément, à partir de cette époque, chevalier de Rhodes — est indiqué comme commandeur d'Andrivaux. Tout au moins en exerce-t-il les fonctions avant une nomination définitive : il fallut attendre le 19 juin 1324 pour que le Fr. Pierre de Longle, grand-prieur de Toulouse, conférât la commanderie d'Andrivaux à Arnaud de Serres³³. Le nouveau commandeur, jeune — il restera en place jusqu'en 1346 — actif et soucieux des intérêts de la Maison, défend à deux reprises les droits d'Andrivaux sur la forêt de Lancinade : en 1322 contre l'abbé de Chancelade, en 1325 contre les Saint-Astier de Montanceyx, avec un succès limité, car la commanderie n'obtient que « la jouissance d'un quart de la forêt par indivis ».

Est-ce au début de cette nouvelle ère et pour marquer la prise de possession que l'église d'Andrivaux, gardant toujours saint Maurice pour titulaire, fut aussi placée sous le vocable de saint Blaise ?³⁴ Médecin et thaumaturge, ce saint était le protecteur des Hospitaliers qui lui consacrèrent nombre de leurs églises.³⁵

31. Bibl. nat., coll. Périgord, 35 (fonds de Harlay, n° 329, copie Lespine).

32. De Gourgues (*Dictionnaire topographique*) et Escande (*Histoire du Périgord*), donnant des listes de commanderies du Périgord, commettent une grave erreur en affirmant qu'elles appartenaient « toutes » au Temple, à l'origine.

33. Fonds d'Andrivaux, liasse 12, n° 9.

34. D'après de Gourgues (*Dict. topogr.*) mais sans référence.

35. Citons, en Périgord, Condat, Puymartin et Bonnefère. M. J. Secret a signalé un tableau de Saint Blaise dans l'église de Combéranche.

Des temps troublés allaient commencer pour le Périgord : en 1337, le roi d'Angleterre déclara la guerre à Philippe VI de Valois. Assez rapidement, les hostilités atteignirent les environs d'Andrivaux ; — prise de Saint-Astier en 1339, siège du château de Montanceyx l'année suivante. Par la suite, le théâtre de la guerre se déplace, des trêves interviennent.

En cette première moitié du XIV^e siècle, la commanderie n'avait pas encore souffert dans ses intérêts matériels. Lorsqu'en 1373, sur l'ordre de Grégoire XI, fut menée une enquête sur « l'état des biens et des personnes de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem dans le diocèse de Périgueux », on fut prié de prendre pour base l'année 1348 pour établir la comparaison avec l'état de choses entraîné par la guerre, vingt-cinq ans plus tard.

Ce document fournit donc le tableau des revenus d'Andrivaux et de son annexe Dourle pour 1348. Voici d'abord les rentes en nature : 168 « saumées » ³⁶ de froment et, en quantités décroissantes, de l'avoine, de la « méture », des fèves. La volaille abondait : il n'était pas reçu moins de 230 « gélines » ! Les moulins du Pont, près de Montagrier, et de Bonnes, sur la Dronne, fournissaient un total de 100 saumées de grain. Les « dîmes et agrières » faisaient rentrer, dans les caves et greniers de la commanderie, vendange, vin et farine.

Les recettes en argent concernant les droits divers, sur les moulins à drap et les fours, le contrôle des mesures, la « vinade », les prés et pâturages, atteignaient 126 livres par an.

Ajoutons à cela le revenu, irrégulier par nature, mais assez important, que donnait l'« acapte », droit perçu à chaque mutation de commandeur ou de tenancier, le plus souvent en argent, mais parfois en « livres de cire ».

Quelques années après le traité de Brétigny qui semblait consacrer la domination anglaise en Périgord, la guerre, de nouveau, fait rage dans la région. Le siège de Bourdeilles par les Anglais, les hauts faits de Du Guesclin à Chancelade en 1370, sont des épisodes bien connus. C'est pendant cette période qu'Andrivaux supporta tout le poids des destructions. En 1373 se place, on l'a dit, l'enquête de Grégoire XI sur la situation des commanderies de Saint-Jean de Jérusalem en Périgord ³⁷.

Exposée en mauvais latin, cette situation paraît lamenta-

36. Bas-latin « salmata », charge d'un âne.

37. Bibl. nat., coll. Périgord, 35 (Copie par Lespine sur « Archives du Vatican », *Informata miscella*, cap. 223, n^o 16).

ble : disparition ou sérieuse réduction des revenus d'Andrivaux. Les moulins ? « Nunc propter guerram sunt penitus destructa et nullius valoris »... Le froment ? Au lieu des 168 saumées de 1348, on n'en a reçu que 26 en 1371 et 16 seulement l'année suivante ! Quant à l'argent, il n'a été recueilli que 26 livres 10 sols 4 deniers — alors que les charges vis-à-vis de l'évêque de Périgueux, des curés de la Chapelle-Gonaguet et de Lisle, restent les mêmes. Il faut aussi trouver 61 florins d'or pour les « responsions »³⁸ de l'Ordre. Sans oublier l'entretien, nourriture et vêtements, des membres de la commanderie.

L'effectif n'est pourtant pas considérable : quatre Hospitaliers seulement vivent à Andrivaux. Le commandeur est Arnaud-Jean de Marquelaye, frère servant, 35 ans ; le chapelain, Guillaume Audoin, Jean Texier, frère servant, 55 ans tous les deux, et un septuagénaire, Guillaume « de Unato » (?), est « donataire » de la Maison. Aucune autre commanderie, d'ailleurs, à l'époque, ne dépasse ce petit nombre de frères : il n'y en a plus qu'un seul en fonctions à Combéranché et au Soulet.

L'enquête ne put fournir aucun renseignement sur les commanderies de Saint-Nexant et Saint-Avit-de-Fumadières, qui se trouvaient, dit le texte, « in hobedientia Anglicorum » !

Mais, au sujet d'Andrivaux, devait-on se fier aux indications du Fr. de Marquelaye ? Deux ans plus tard, l'« affaire » éclate... Grégoire XI, alerté par le grand-prieur de Toulouse, adresse, le 29 octobre 1375, des lettres aux évêques de Périgueux, Cahors et Limoges³⁹ pour exposer les faits : Arnaud de Marquelaye a, depuis plusieurs années, dilapidé les biens de la « préceptorie » d'Andrivaux, mené une vie scandaleuse et refusé de remettre à l'Ordre les sommes qui lui sont dues ; — ce qui lui a valu, après semonces, d'être mis en prison (on n'indique pas où). Le commandeur, alors, « carceribus maliciose et fraudulenter evadens », a recruté des partisans et s'est précipité à Andrivaux où il s'est enfermé⁴⁰. Le Pape demande l'aide de tous, avec recours au bras séculier, si besoin est, pour s'emparer du rebelle et le remettre en prison. Ordre est donné à ceux qui doivent des rentes à la commanderie de ne rien verser entre les mains de ce frère indigne.

38. Les redevances que, dans l'Ordre de Malte, les commandeurs devaient faire parvenir au trésor de l'Ordre, sous peine d'être privés de leur commanderie ou même dégradés.

39. Bibl. nat., coll. Périgord, 35 (Copie Lespine, Archives du Vatican, T. 25, f° 235).

40. La mention, en 1497, de « certaines murailles au-devant de l'église d'Andrivaux » laisse penser que, sans être fortifiée, l'entrée de la commanderie pouvait être bien close.

Après la destitution d'Arnaud de Marquefaye, Jean Clary est commandeur d'Andrivaux en 1378, mais la secousse d'une si pénible affaire en des temps difficiles, ne peut que précipiter la décadence d'une Maison chancelante.



Avec son cortège de dévastations, de ruines, de disettes, la guerre franco-anglaise se poursuivra de façon sporadique jusqu'à la moitié du XV^e siècle. En dehors des armées, des « bandes » répandent la terreur : la plus redoutable fut celle de Thomas Dubosc qui, en 1414, rançonna Andrivaux et les paroisses environnantes ⁴¹.

Si l'on sait qu'au début du siècle, la commanderie reçoit encore quelques donations (une vigne à Marsac en 1407), il reste peu de documents sur cette période. Arnaud de Mauléon fut commandeur de 1398 à 1412, peut-être même un peu après ; — mais aucun autre nom n'a été transmis avant celui d'Arnaud de la Mole, en 1446. Ce sera le dernier commandeur d'Andrivaux.

La paix s'annonçait, et avec elle une nette « reprise » agricole; les paysans recommençaient à cultiver les terres laissées en friche pendant bien des années. Qu'allait-on faire des domaines d'Andrivaux ? L'exploitation directe, comme deux siècles plus tôt, sous le contrôle d'une communauté florissante, n'était plus possible ; de plus en plus il y avait, non des aliénations au sens juridique du mot, mais des cessions par bail à des particuliers soumis à une rente foncière (en général assez faible et immuable), ce qui, les années passant, équivalait à une possession. La commanderie était toujours, en droit, propriétaire du sol, cependant que le cultivateur, solidement installé, finissait par se sentir maître chez lui, surtout lorsque l'accord remontait « à la nuit des temps ».

Ces cessions s'accélérent : l'important fief des Cortils, à la Chapelle-Gonaguet, donation des frères de Seyssac au XIII^e siècle, est « baillé à cens » par le commandeur de la Mole en 1452 ; c'est l'annonce de bouleversements plus considérables.

Sans en connaître la date précise, on peut dire que la suppression de la commanderie d'Andrivaux se place vers 1460. Désormais rattachée, comme « membre », à celle de Condat,

41. L. Dessalles, *Histoire du Périgord*, p. 414.

on lui attribuera des « annexes », Doule, Chantegéline et l'« hospitaal de Coubeys »⁴². Rien d'étonnant à cette disparition qu'une rapide décadence laissait prévoir : pour l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il était de bonne administration de procéder à des regroupements.

Des mesures radicales s'imposaient donc concernant « le bourg d'Andrivaux et ses appartenances », jusqu'aux environs de Chercuzac⁴³. Le commandeur de Condat, qui désormais règle la destinée de la maison supprimée, se décide à « assancer » ce cœur du domaine. Cela ne se fit pas sans peine, de transaction en transaction, entre 1458 et 1463⁴⁴. Le règlement fut encore compliqué par l'abbé de Chancelade qui, possédant en indivis avec Andrivaux le « Mas de las Martinias », paroisse de Marsac, réclama sa part des redevances⁴⁵.

Au travers de tous les documents, il faut tirer un résumé de ce qui fut finalement établi. « Noble frère Pierre Raymond de Guers de Castelnaud » bailla à cens à Hélie Deschamps, Pierre Luret et Léonard Crouzille, le bourg d'Andrivaux et ses « maynements ». « Toutes ces possessions leur appartiendront en indivis, moyennant rente au seigneur Commandeur ». Cette rente, immuable jusqu'à la Révolution, indique bien le partage initial entre *trois* participants : « 9 charges de blé froment, 3 charges d'avoine mesure de Périgueux, 6 livres en argent, 9 gelines et 9 journaux d'homme, avec acapte ». Le blé doit être livré « dans les greniers, à chaque feste de Saint-Michel Archange, l'argent et les gelines à Noël, les journaux une fois l'an à la volonté du seigneur ». Le Commandeur spécifie que lui soient réservés « le pigeonnier, les étangs, les vignes et les moulins de ladite Commanderie »⁴⁶. Une convention particulière, répétée dans tous les terriers d'Andrivaux jusqu'au XVIII^e siècle, indique : « Le Commandeur pourra mettre un troupeau de porceaux dans la forêt, pour engraisser lorsqu'il sera saison de gland ».

Qui étaient-ils, ces Deschamps, Luret, Croizilles, désormais bien établis à Andrivaux ? Les descendants probables des « hommes du Temple » qui, en des temps déjà lointains, avaient défri-

42. Hameau dit aujourd'hui *l'Hôpital*, sur la D. 43, commune de Chantérac.

43. De façon assez curieuse, les terriers indiquent toujours « le bourg d'Andrivaux communément appelé de Chercuzac ». C'était pour le distinguer d'un autre Andrivaux, pas tellement éloigné, sis sur la paroisse de Coulonnieux.

44. Fonds d'Andrivaux, liasse 2, n° 4 et liasse 4, n° 7.

45. Id., liasse 3, n° 1.

46. Id., liasse 4, n° 5.

ché les bois, conduit les troupeaux « marqués de la croix rouge », cultivé une terre ingrate à laquelle tant de soins donnés les attachaient plus sûrement que le servage primitif. Ces trois noms se retrouveront pendant plusieurs siècles, dans une progéniture nombreuse, mais sans aucun signe d'ascension sociale : des terriens, restés fidèles à la terre.

Il y avait donc maintenant la « paroisse » d'Andrivaux, après disparition de la commanderie : paroisse un peu particulière sur le plan ecclésiastique, puisque soustraite à l'autorité de l'évêché. Le commandeur de Condat était « curé primitif » : de lui dépendait le « vicaire perpétuel » résidant à Andrivaux ; ce devait être, obligatoirement, un membre de l'Ordre de Saint-Jean, nommé par le grand-prieur de Toulouse. Peut-être le premier desservant fut-il le Fr. Jean Albert, cité dans un acte de 1497.

C'était, par l'étendue du territoire, une très petite paroisse, dont les limites sont données à maintes reprises : au Nord « les Cros de la Chapelle-Gonaguet, puis le chemin qui va de ladite Chapelle vers la ville de Périgueux, passant du côté de la Croix-Arbouze », — à l'Est le village de Lespinasse était partagé avec Marsac et on atteignait « la fontaine de Charcezac ». L'Isle servait de démarcation au Sud, jusqu'au « Pas de Langlès », — enfin, à l'Ouest, la paroisse d'Andrivaux, touchant celle de Beaulieu, était cernée par « la combe de la fontaine des Sept-Chevaux ». En dehors du « bourg » d'Andrivaux et d'une partie de Lespinasse, le seul hameau de quelque importance était le Pas de l'Anglais alors que, sur la hauteur, des maisons en petit nombre se groupaient aux Valades, à Lavaure, au Pinier.

*
**

Il va de soi que le commandeur de Condat, malgré les cessions consenties à Andrivaux, conservait avant tout le privilège qui continuait à faire de lui le seigneur du lieu : la justice. « Pour l'exercer dans toute l'étendue dudit Andrivaux et paroisse et même dans ses annexes et dépendances », le commandeur « était en droit et possession » de nommer un juge, un procureur et un greffier.

M^e Antoine Descals, qu'un acte de 1503 désigne comme « juge d'Andrivaux », se trouvait encore en fonction en 1533, lors d'une affaire dont la procédure a été en partie conservée ⁴⁷ et qu'il est assez curieux d'évoquer ici.

47. Fonds d'Andrivaux, liasse 5, n^o 7.

Deux pauvres hères, Antoine Binhac et Jehannot Fonteneau, « sans métier », parcouraient le pays, non sans commettre quelques larcins. Arrêtés sur le territoire d'Andrivaux, ils reconnaissent « avoir dérobé, de nuit, deux testons ⁴⁸ chez un personnage qu'ils ne peuvent nommer, au lieu dit Pas de l'Anglois ». Fonteneau avoue d'autres méfaits : le vol d'un gros pain dans un village, d'un chevreau dans un autre... Cela ne semble pas, aujourd'hui, bien considérable, et on s'étonne de la sévérité du châtiment : les voleurs sont condamnés, l'un et l'autre, à être « battus et fustigés par l'exécuteur de la haute justice », puis Binhac aura une oreille coupée et Fonteneau les deux ! Tout cela assorti du bannissement pour cinq ans et la restitution des objets volés. Fonteneau tenta de faire appel, mais il ne paraît pas avoir eu gain de cause

Energiquement protégés contre les malfaiteurs, comme on le voit, les habitants d'Andrivaux s'installent, à cette époque, en bâtissant de solides maisons à flanc de coteau, de chaque côté de « la route qui va au Pas de Langlès » ⁴⁹. Beaucoup de constructions, qu'on peut dater de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle, subsistent encore, bien défigurées parfois, mais non sans dignité. Il sera question plus loin de l'une de ces maisons.

Tout n'était pas sans difficultés pour le commandeur de Condat chargé du « membre d'Andrivaux ». Chacun cherchait à tirer à soi une partie des privilèges que la suppression de la commanderie semblait libérer. Les chanoines de Saint-Astier revendiquent pour eux, à plusieurs reprises, la justice de Chantegéline. Les seigneurs de Bourdeille cherchent à diminuer les droits accordés jadis sur la forêt de Lancinade et à reprendre la justice d'Andrivaux. Quant au différend qui oppose la commanderie à l'abbaye de Chancelade au sujet des environs de Chercuzac, il est sans cesse renaissant.

Mais en 1542, Condat passe entre les mains d'un homme de valeur, François de Touchebœuf-Clermont ⁵⁰ qui, par ses origines quercynoises, est porté à s'intéresser plus spécialement aux commanderies du Périgord; il est en même temps, pour la France, procureur-général de l'Ordre (qu'on doit plutôt appeler maintenant l'Ordre de Malte). Aidé par son procureur à Andrivaux, le

48. Monnaie d'argent frappée au XVI^e siècle, valant environ 10 sols.

49. La route ne passait pas, comme aujourd'hui, le long du ruisseau, mais à mi-côte, tout au moins en arrivant au village.

50. Fils de Guyon de Touchebœuf et de Marie de Combarèl. Entra dans l'Ordre en 1513 et fut « capitaine du Grand Vaisseau » avant de recevoir la commanderie de Condat et, en 1557, le grand-prieuré de Saint-Gilles.

prêtre Aymar Tallet, il remet en place tout ce qui était confus et discuté. Les chanoines de Saint-Astier doivent s'incliner, au sujet de Chantegéline ⁵¹. Avec Chancelade, le litige est réglé définitivement en 1554 à la satisfaction des deux parties. Les prétentions de la maison de Bourdeille sur la justice d'Andrivaux sont déclarées non recevables ; — il n'y a que cette peau de chagrin, la jouissance de Lancinade, dont le rétrécissement se poursuit...

Par ailleurs, le commandeur de Touchebœuf proteste avec énergie auprès de l'évêque de Périgueux, au sujet d'une dime extraordinaire ordonnée par François 1^{er} en 1516 et toujours versée depuis lors : il obtient de rayer des rôles tous les établissements dépendant de Condat ⁵².

En 1550, François de Touchebœuf se fait remettre en possession de la « maison du commandeur », à Périgueux, près la rue Neuve. Il fait mettre à jour le cahier des reconnaissances d'Andrivaux. Bref, tout était bien en règle quand le commandeur, qui se distinguait « par sa sagesse, son mérite et sa bravoure », mourut en 1558.



Peu d'années avant la disparition de cet homme de bien, des querelles religieuses avaient éclaté quand la Réforme s'introduisit en Périgord. Non loin d'Andrivaux, de l'autre côté de l'Isle, à Coursac, le ministre Brossier célébrait le nouveau culte. Lorsque les deux partis prirent les armes, vers 1562, le passage des troupes épargna sans doute Andrivaux, à l'écart des routes fréquentées. Mais en octobre 1568 eut lieu la bataille de Chantegéline, où le chef protestant Mouvans fut tué : l'émotion et la crainte furent grandes aux environs.

C'est alors qu'apparaissent ceux qui, à Andrivaux, vont peu à peu substituer leur influence à celle des commandeurs : les Chilhaud.

Originaire de la région de Verteillac, Pierre Chilhaud était avocat à Périgueux. Son mariage avec Catherine Chalup ⁵³ lui avait apporté des terres à Andrivaux ; — on rencontre plu-

51. Fonds d'Andrivaux, liasse 5, n^o 20 et 21.

52. Fonds d'Andrivaux, liasse 5, n^o 28. Andrivaux avait été taxé pour une dime de 3 livres et Chantegéline pour 25 sols.

53. La particule, pour l'une ou l'autre famille, ne sera employée que quelques années plus tard.

sieurs fois, au XV^e siècle, des Chalup dans les reconnaissances de la commanderie. Par son testament, Pierre Chilhaud, répartissant ses biens entre ses dix enfants, attribue aux deux derniers, Jean et Bertrand, « tout ce qui lui appartient dans le bourg d'Andrivaux et aux lieux de Marsac, de La Chapelle et de Gonaguet »⁵⁴. Il dut mourir quelques années plus tard.

En 1568, si Bertrand Chilhaud réside à Périgueux, son frère Jean habite Andrivaux, où il surveille l'exploitation de la métairie. L'année suivante, un premier mariage de Jean « de » Chilhaud avec Marie du Proux ajoute à son patrimoine des biens « à Marsac, Chancelade et Andrivaux ». Courte union suivie d'un second mariage en 1574 avec Paule de la Porte, fille d'Arnaud, écuyer, seigneur de la Salle et de Lisle, et de Marguerite de Calvimont. La famille est désormais alliée à la noblesse.

Jean de Chilhaud, sieur des Fieux⁵⁵ et son épouse s'installent à Andrivaux. Une tante, Jeanne Chalup, vit sans doute avec eux et teste en 1574 devant Marquet, « notaire au bourg d'Andrivaux » ; elle veut être enterrée « au cimetière de l'église »⁵⁶, dans le tombeau de son héritier universel, M^r M^e Jean de Chilhaud ». Quelle était leur maison ? Les confrontations très précises, dans un acte du XVII^e siècle, permettent de localiser la demeure familiale, probablement bâtie par Jacques Chalup, beau-père de Pierre Chilhaud, dans les dernières années du XV^e siècle. Amputée de sa toiture primitive, ses ouvertures aveuglées, elle a encore grand air de nos jours, dans la « rue principale » d'Andrivaux. La maçonnerie est grossière, d'un appareil irrégulier, mais, au rez-de-chaussée, les arcades murées sont taillées dans une belle pierre blonde ; à l'étage, la mouluration des fenêtres à meneaux est très soignée.

Périgueux était tombé entre les mains des huguenots en 1575. Les bons catholiques avaient fui la ville, se terraient à la campagne. Quatre enfants de Jean de Chilhaud viennent au monde à Andrivaux. L'un d'eux, Louis, né en 1580, ne vivra que trois semaines et sera enterré « dans l'église » : la famille y avait donc désormais droit de sépulture.

A ce moment, Jean de Chilhaud, par commission du maréchal de Biron, commandait en second la garnison de Saint-Astier. « On les vint souvent escarmoucher », mais les hugue-

54. Bibl. nat., coll. Périgord : 128.

55. Fief dans la paroisse d'Annesse.

56. Il s'agit du cimetière paroissial, pas encore d'une sépulture dans l'église.

nots furent repoussés, ce qui « leur fit oublier le chemin »⁵⁷. Le « grand dessein » mûrissait, celui d'une attaque-surprise vers Périgueux. Chilhaud des Fieux, ardent, courageux, décide le seigneur de Montardy, d'Agonac, à se joindre à lui avec sa troupe ; dans l'été de 1581, d'autres gentilshommes des environs promettent leur concours. Laissons la parole au chroniqueur⁵⁸ : « Ledit s^r de Chilhaud avertit aucuns des habitants catholiques de Saint-Astier de le venir trouver chez luy, à Andrivaux, porter leurs arquebuses et pétrenals couverts sur des chevaux, à quoy ils obéissent et feignant de se promener hors la ville de Saint-Astier, se rendent à petites troupes au dit lieu d'Andrivaux, le 25^e juillet, et environ minuit à l'hermitage du Toulon... » La suite est connue. L'attaque réussit, et l'on vit apparaître le sieur de Chilhaud « sur le boulevard, lequel était armé de corselet et salade avec une égrette dessus, le pistolet à la main et une épée à l'autre... » Les protestants abandonnèrent Périgueux le 26, jour de la Sainte-Anne.

Jean de Chilhaud des Fieux est le grand homme du moment : surnommé « le Père de la Patrie », il est élu maire de la ville huit jours après sa libération. Son fils, né cette même année, est le filleul de Messire François de Bourdeille, seigneur évêque de Périgueux. Maire et évêque vont efficacement collaborer à relever la ville de ses ruines. Comblé d'honneurs, Jean de Chilhaud est anobli en 1584, puis nommé vice-sénéchal du Périgord. Le logis d'Andrivaux fut alors quelque peu délaissé au profit d'une maison à Périgueux, paroisse Saint-Front. Almoysse de Chilhaud, sixième enfant du « libérateur », fut cependant baptisée à Andrivaux en 1583, tenue sur les fonts par « Messire François de Brianson, prieur de Merlande ».

Tout n'était pas terminé néanmoins entre catholiques et protestants : la guerre reprenait. Il est hors de doute qu'Andrivaux subit de graves dommages au XVI^e siècle ; en déterminer la date précise est assez difficile : ce fut probablement en 1586. Au cours de cette année, des envoyés de la municipalité de Périgueux, Montozon et Langlade, se rendaient à Castillon alors assiégé. Ils furent arrêtés au Pas de l'Anglais par un homme (qu'on peut imaginer terrifié !) racontant que cent cinquante cavaliers protestants de Geoffroy de Vivans étaient arrivés près

57. *Histoire de la prise de Périgueux* publiée par l'abbé Audierne (Sarlat, 1884) — ainsi que les citations qui suivent.

58. Il s'agit d'un membre de la famille, signant I.D.F.C., sans doute Jean de Chilhaud des Fieux, s^r de Chercuzac.

de Mensignac et se dirigeaient sur Périgueux.⁵⁹ Cette troupe se retira peu après, non sans avoir causé des ravages et fait des prisonniers.

Andrivaux se trouvait au centre de la région envahie. W. de Taillefer suppose que les bâtiments de la commanderie furent détruits par le feu, « car le haut de l'église conserve encore de fortes traces d'incendie »⁶⁰. Il a été consigné en tout cas que « l'église fut découverte » et que des vitraux furent brisés. Quant aux logis, s'ils subirent des dégâts, ce ne semble pas avoir été irrémédiable. On croirait volontiers que les huguenots, par vengeance, se sont acharnés sur la maison du sieur de Chilhaud : ne perdit-elle pas, à ce moment, sa haute toiture d'origine ? Nous verrons en quel triste état elle se trouvait cent ans plus tard.

Malgré les vicissitudes du temps, Jean de Chilhaud ne perdait pas de vue le projet qu'il avait formé : ni plus ni moins prendre possession de la commanderie abandonnée. Il fallait cependant le faire dans les formes... Dès 1581, sous le prétexte de favoriser les intérêts de l'Ordre de Malte, il avait réuni devant notaire « les principaux et plus anciens de la paroisse » (une douzaine et parmi eux, évidemment, Hélie et Audon Deschamps, Mondy Luret, Jean Crouzille). Ils constatent que le moulin et son étang, la « fûe sive pigeonnier » et la vigne sont « tellement détruits qu'ils n'apportent aucun profit et revenu au seigneur commandeur comme ne luy en ont apporté cent ans sont passés ». Mais... « s'il y avait quelqu'un qui voulût prendre lesdits biens à nouveau fief... à la charge d'en faire quelque rente, faire construire le moulin, étang et pigeonnier, rendre la vigne en nature, ce seroit le plain profit et utilité dudit seigneur... »⁶¹. L'allusion était transparente, bien que Chilhaud ne fût pas nommé dans le document. La reprise de la guerre et les troubles à sa suite arrêtaient cependant la transaction prévue.

C'est seulement le 18 octobre 1588, à Périgueux, que se trouvent face à face Jean de Chilhaud et « Révérend frère en Dieu de Puylobier, chevalier de l'Ordre, commandeur de Condat, Andrivaud et autres ses membres ». On reprend l'énumération de la vigne en friche, le moulin « tout rompu n'y

59. A. de Roumejoux, *Notes sur les guerres de religion en Périgord*, B.S.H.A.P., t. XXIX.

60. *Antiquités de Vésone*, t. II, p. 597.

61. Fonds d'Andrivaux, liasse 3, n° 6.

ayant que les fondements des murs », l'étang « sans avoir aucun poisson, la fûe toute ruynée comme ledit commandeur a dit avoir veu ». Le pauvre commandeur a encore vu de plus graves dégâts : « Ladite église d'Andrivaux est toute découverte à cause des guerres civiles qui sont à présent au royaume, pour raison de quoy est ruynée entièrement la voûte d'icelle église et s'il n'y est pourvu promptement, estre en danger de tumber par terre ». Sauvons la maison de Dieu, abandonnons les dépendances, même si elles sont encore le signe des privilèges anciens ! Avec un soupir, sans doute, le commandeur « a assancé par manière d'assance perpétuelle » à Jean de Chilhaud le moulin, l'étang, la vigne, le pigeonnier — tout ce qui avait été expressément réservé en 1460 — sous le cens et rente de 5 sols tournois. C'est peu mais il faut espérer par la suite un meilleur revenu. Si le sieur de Chilhaud rebâtit et remet tout en état, la rente annuelle comprendra en plus « 2 boisseaux de blé froment, mesure d'Andrivaux » et il faudra « bailler au sgr commandeur étant en personne sur les lieux et non autrement, demi-douzène des plus belles carpes, après huit des moyènes qui se pescheront dans l'étang... et une douzène de pigeons un chascun an ». Il est fort peu probable que le commandeur ait jamais eu l'occasion de festoyer grâce aux produits d'Andrivaux.

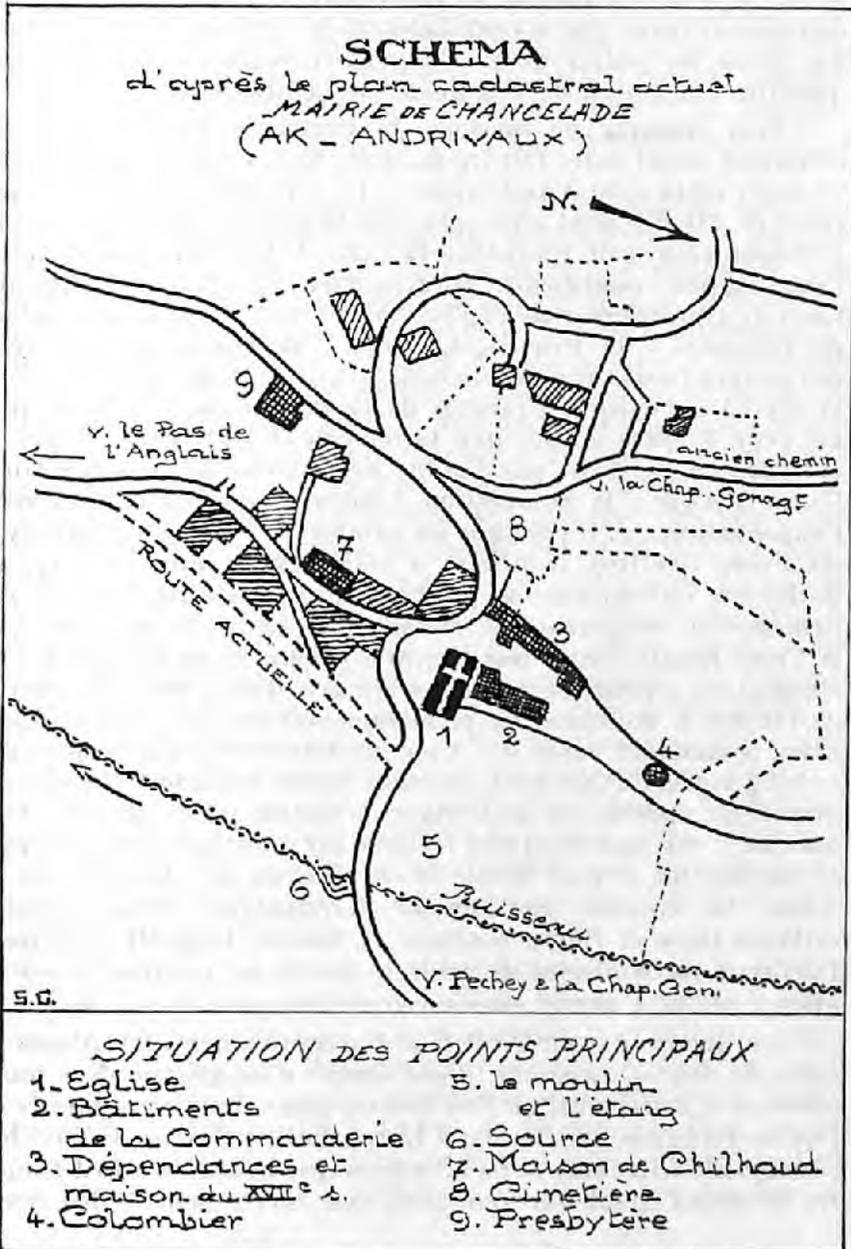
*
**

Jean de Chilhaud avait été envoyé à Paris, en 1594, pour remettre à Henri IV la soumission définitive de la ville de Périgueux, restée longtemps fidèle à la Ligue. Mais d'autres troubles avaient surgi en Périgord, cette même année, avec la première révolte des Croquants. Leurs troupes se rassemblèrent-elles parfois dans les bois d'Andrivaux, lorsque plusieurs milliers de paysans soulevés se répandirent, en mai, entre Château-l'Évêque et Biras ? C'est fort possible mais aucun témoignage n'en est demeuré.

Elu maire de Périgueux, pour un troisième mandat, en 1609, le « libérateur de la ville », Jean de Chilhaud, mourut le 11 janvier 1614. L'année précédente, il avait eu la fierté de voir son fils Bertrand entrer dans l'une des premières familles du pays par son mariage avec Isabeau de Fayolle ⁶².

Bertrand suivra les traces paternelles : il sera, lui aussi, à

62. Fille de Philippe de Fayolle et Isabeau de Taillefer.



trois reprises, maire de Périgueux, — et vice-sénéchal du Périgord. Ne pouvant obtenir la juridiction d'Andrivaux, toujours fermement tenue par le commandeur de Condat, il put acquérir les droits de justice de la Chapelle-Gonaguet : il sera donc qualifié, désormais, de « seigneur de la Chapelle ».

Vers l'époque du mariage de Bertrand de Chilhaud, un différend surgit entre l'Ordre de Malte et l'évêché de Périgueux, au sujet de la cure d'Andrivaux⁶³. Le « vicaire perpétuel » (un frère de l'Ordre dont nous ignorons le nom) venait de mourir. L'évêque essaya de reprendre la cure et demanda directement l'autorisation pontificale pour mettre en place Guillaume Lacour, « prébendier de l'église Saint-Front ». Le commandeur de Condat — un Provençal, Honoré de Quiqueran-Beaujeu, qui restera trente ans en fonctions — eut vent de cette intrusion et écrivit à l'évêque, François de la Béraudière : « Veu qu'il est venu à notre notice que la rectorie d'Andrivaux vaque et est vacante de droit par l'indue occupation de Messire Guillaume Lacour... la nomination à nous appartenant et à vous l'approbation... ». Il continue en annonçant l'envoi à Andrivaux du Frère Geoffroy Audebert, « religieux de notre Ordre, de Reilhanne en Provence », pour prendre possession de la cure. Protestation véhémement de Messire Lacour ! En octobre 1614, le Frère Rigal, envoyé par le grand-prieur, vient enquêter : on transige en ordonnant au curé « intrus » d'aller prendre l'habit de l'Ordre à Toulouse, au printemps suivant. Le curé accepte, mais, le moment venu, il n'a pas du tout envie d'entreprendre ce long voyage... Que faire, sinon se porter malade ? Un chirurgien et un apothicaire de Périgueux signent un certificat : leur patient « est malade d'une fluxion luy tombant sur le cervix et causant un tétanos et sur la cheville du pié droit et sur la cuisse, lui causant une tumeur accompagnée d'une grande inflammation et fièvre continue, à raison desquelles le sieur La Court est contraint de tenir le lict et ne peult se tenir ni aller à pié ni à cheval sans un grand dangier de sa vie ».

Guillaume Lacour croit bon d'accompagner ce bulletin de santé de deux attestations : l'une émane d'un groupe de « paro-chiens » d'Andrivaux, où l'on trouve, outre deux marchands du Pas de l'Anglais, un Bertrand Luret, tailleur, et un Hélié Deschamps dit « Groumy ». Ils affirment que le curé « a fait remettre le grand autel qui s'en allait par terre, acheté des orne-

63. Fonds d'Andrivaux, liasse 5, n° 9 à 19. Très copieux dossier d'où sont extraites les citations concernant cette affaire.

ments et fait faire quatre verrières en ladite église qui avaient été rompues pendant les guerres par ceux de la religion prétendue (*sic*) ». La seconde attestation est signée de six ecclésiastiques (dont Foucauld de Chilhaud, chanoine, et Louys Poytevin, « mestre de la psallete de Saint-Front ») déclarant « qu'ils ont toujours vu vivre Guillaume Lacour en homme de bien et bon religieux, sans avoir jamais commis aucun acte scandaleux ».

Tout finit par s'arranger car, en 1619, Messire Lacour est qualifié « curé d'Andrivaux et religieux de l'Ordre ». Mais décidément on l'accusait toujours d'« injuste occupation » ; cette année-là, Bertrand de Chilhaud demanda « à assencer » le pré dit, « du seigneur Commandeur, sis entre la route qui va au Pas de Langlés et le grand chemin qui va d'Andrivaux à Périgueux »⁶⁴ — et on découvrit que la moitié de ce pré était « induement usurpée » par le curé Lacour !⁶⁵ L'affaire se régla, le sieur de Chilhaud prit le pré, fort mauvais d'ailleurs, « entièrement ruyné par l'abondant des eaux », pour la rente d'un boisseau de froment. Un témoin de l'acte est « Antoine Crouzille, cuisinier, demeurant avec le seigneur de la Chapelle ».

Le commandeur de Condat ne venait plus lui-même à Andrivaux. Pour toucher les redevances, son fermier était Jacques Rastouil, marchand à Saint-Aquilin. Pour régler les questions importantes, il déléguait son procureur, « Fr. Antoine d'Auvillier, chevalier de l'Ordre, de la ville de Marseille », et M^e Pierre Vouland, « notaire royal de Tarascon en Provence, à présent notaire en ce comté ». Le commandeur tient à s'en expliquer : « Ne pouvant, en raison de son âge et des infirmités qu'il a sur sa personne, supporter la fatigue et travail qu'il faut souffrir aux allées et venues en plusieurs lieux et en des endroits même où difficilement se trouve pour loger son train qu'avec grosse incommodité... »

Ce devait être le cas à Andrivaux. Y avait-il même un « logis du commandeur » disponible ? Sans preuves formelles, tout porte à croire que, dès ce moment, les Chilhaud, arguant sans doute de l'état déplorable de leur maison du bourg, étaient allés s'installer — après réparations sommaires sans doute — dans les bâtiments plus vastes de la commanderie, enserrés d'ailleurs dans les terrains portant « leur » vigne, « leur » pigeonnier et « leur » moulin. Cela permettait d'indiquer de

64. La route d'Andrivaux à Périgueux passait par Terrassonnie.

65. Fonds d'Andrivaux, liasse 3, n° 10.

façon plus vraisemblable, en janvier 1642, que Bertrand de Chilhaud, « seigneur des Fieux, de la Jarte, d'Andrivaux et autres places », habitait le « repaire noble » (*sic*) d'Andrivaux.

A cette date, il s'agissait du contrat de mariage de son fils, Jean II de Chilhaud, seigneur de la Chapelle, épousant à Coursac Jeanne-Claude du Saillant ⁶⁶. Six mois plus tard, Bertrand de Chilhaud, « le dit sieur étant malade », rédigea son testament à Andrivaux ; il mourut sans doute la même année. Le jeune ménage habita longtemps la Jarte, près de Coursac. Mais la veuve de Bertrand, Isabeau de Fayolle, « M^{lle} de la Chapelle », vécut très âgée, sans quitter Andrivaux. ⁶⁷

*
* *

Où habitait donc alors le curé d'Andrivaux, encore logé au XV^e siècle dans l'enclos de la commanderie ? Là, il faut supposer — et seulement supposer — que les Chilhaud, souhaitant être vraiment « chez eux », firent construire la « maison presbytérale » qui servira jusqu'à la Révolution. Presque en haut de la pente, elle est, vers le Sud, la dernière du village ; on pourrait s'étonner qu'elle fût assez loin de l'église. Mais le terrain n'aurait-il pas appartenu aux Chilhaud, car on indique, plus tard, que « la maison et aisines » du curé touchaient leur ancienne propriété ? Une demeure solidement bâtie, toujours debout : les pièces ouvrant sur une galerie de bois d'où la vue embrasse tout le vallon.

C'est cet horizon que pouvait contempler messire Nicolas Crochet, recteur d'Andrivaux, venu du Languedoc avec sa sœur, veuve d'un notaire ; et c'est lui qui a rédigé, dans un grand souci de précision et une orthographe fantaisiste, les registres paroissiaux les plus anciens qui soient conservés, de 1659 à 1663 ⁶⁸.

Il a l'honneur de procéder dans son église aux cérémonies du baptême de Marthe de Chilhaud, âgée de neuf ans !, ondoyée à la Jarte en 1650 « pour infirmité ou danger de mort ». Revenue alors à Andrivaux, la famille de Jean de Chilhaud n'y restera qu'un temps.

En 1659, la ville de Périgueux traversait une période dif-

66. Bibl. nat., coll. Périgord.

67. On indique parfois : « sa maison du Pas de Langlés », dont l'emplacement est impossible à préciser.

68. Arch. dép. Dordogne, 5 E 101 et 102.

ficile : « L'état de la communauté ayant besoin d'appuy », dit le *Livre vert*, on eut recours à cette famille illustre des « messieurs de Chilhaud ». Le 18 novembre, l'émoi dut être grand dans le vallon d'Andrivaux où arrivèrent deux messagers, les sieurs Forestier et Truphy, venus annoncer à Jean II de Chilhaud sa nomination comme maire et « le prier de venir faire sa charge ». Mais « le seigneur de La Chapelle était allé dans la province de Limousin faire prendre le voile de religieuse à une de ses filles ». Il n'y a sur place que sa mère, « la demoiselle d'Andrivaux » (*sic*), qui remercie et promet de « bailler avis » à son fils. Huit jours plus tard, nouvelle ambassade à Andrivaux : Jean de Chilhaud accepta la charge offerte et « abandonna dès lors ses affaires domestiques, s'estant retiré de ce temps avec sa famille dans la présente ville »⁶⁹.

Pendant qu'Andrivaux est privé de ceux qu'on peut bien appeler « ses seigneurs », jetons un coup d'œil sur la population de la paroisse, grâce aux registres du bon curé Crochet. Si les chiffres de « 50 feux et 140 communians » ne sont donnés que trente ans plus tard⁷⁰, le total ne variait sans doute que fort peu.

Il y a toujours une grande majorité de laboureurs, dont peu sont indépendants : des métayers surtout — aux noms souvent doublés de « chafres » — vivant aux Valades, à Lespinasse, à Lavaure, et « dans Lancinade »⁷¹. On ne trouve que quelques artisans : Mondy Luret est tailleur (il emploie même un « garçon »), Jean Masbourguet, menuisier, Hélie Coly « faiseur de sabots ». Au Pas de l'Anglais, outre le meunier, il y a un « hoste », Jean Guichard, dont la chambrière épouse le valet de M^e Pierre Rey, notaire royal au même lieu. Cette famille Rey a droit de sépulture dans l'église. Mais il existait aussi d'autres Rey, bien misérables. « Le 16 octobre j'ay enterré Jean Rey, pauvre homme âgé d'environ 35 ans, lequel après avoir été tumbé de dessus un albre (*sic*) se quasa une partie du corps, réduct dans une hute sur le grand chemin du Pas de l'Anglais, a lccé à sa femme Jeanne Rastouil une fille qui s'appelle Marguerite ».

69. « Livre vert de Périgueux » (chan. Roux et J. Maubourguet), t. II, p. 347.

70. *B.S.H.A.P.*, 1970, « Curés et vicaires du diocèse de Périgueux » par N. Becquart.

71. Bien que cette métairie fut de la Chapelle-Gonagnet, les actes religieux se passaient à Andrivaux.

Malgré sa situation écartée, Andrivaux n'était pas à l'abri des épidémies: il y en eut sûrement une en août et septembre 1661 car, pour ces deux mois, on ne trouve pas moins de seize décès, contre trois pour toute l'année en 1659... Les Chilhaud étaient de retour, hélas pour eux ! car on note : « Gabrielle de Chilhaud, jeune fille », parmi les victimes de l'épidémie.

La dernière mention de ce registre présente un intérêt particulier : « Le 18 février 1662, j'ay enterré dans l'église d'Andrivaux, jouignant la petite porte du cousté qu'on chante l'Évangile, sçavoir Gironde de la Bellonie ⁷², vieille fame, veuve de feu Pierre Pexgirolle... Nota. — ledit Pexgirolle fut tué au Pas de Langlés le 29 juillet 1653 ». Cette mort violente n'aurait-elle pas été en rapport avec les troubles de la Fronde, six semaines avant la reprise de Périgueux, alors que des coups de main se succédaient aux environs ?

Nicolas Crochet mourut en mars 1664 : quoique ses biens dussent revenir à l'Ordre, il avait cru pouvoir disposer, en faveur de sa sœur, d'une petite somme et de quelques meubles. Mais François Masson, procureur du commandeur, ne veut rien entendre. « C'étoit au préjudice au commandeur, en foi de la profession qu'il (le curé) avait cy-devant faite et pris la croix de l'Ordre et de l'institution d'héritier qu'il auroit faite par son testament... » Un procès est même envisagé. C'est peut-être par l'entremise de Jean de Chilhaud, « seigneur de La Chapelle, la Jarte, Lancinade et autres places », témoin lors de l'arrangement final, que la sœur du curé put recevoir non seulement les meubles, mais 300 livres, une barrique de vin et 8 boisseaux de méture ! ⁷³

Guillaume Prouhèze devient vicaire perpétuel d'Andrivaux. Son neveu, Joseph Tardieu, « natif de Saint-Auban en Gévaudan », sera, quelques années plus tard, procureur d'office à Andrivaux. Les registres tenus par ce curé s'arrêtent en 1692, lorsqu'il est « atteint d'une paralysie ». S'attarder sur ces registres serait fastidieux; un seul extrait à donner, pour sa naïveté: « François de la Bellonie a été enterré dans l'église — à condition qu'il ferait voir son droit de tombeau et de remettre l'affaire à un avocat et s'il était admis il paierait pour cette fois ».

72. Cette famille mentionnée plusieurs fois était noble à l'origine et sans doute déchue par la suite. En 1586, on note une reconnaissance à François de Bourdeille, pour une portion de Lancinade, par « D^{lle} Gillette Fouresse, veuve de messire Jean de Belonie, habitante du bourg d'Andrivaux » (Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851 — 150).

73. Fonds d'Andrivaux, liasse 5, n° 27.

La « visite canonique » des églises du diocèse en 1688 ⁷⁴ a lieu le 29 novembre à Andrivaux : « ... Tabernacle n'est propre. Sanctuaire est bien. Rayon d'estain. La nef voûtée et la voûte un peu gastée... A demy-pavée; n'est vitrée. Sous le sanctuaire y a une chapelle dans laquelle on descend par un degré de pierre. L'autel d'icelle n'est garny, non plus que autres deux qui sont dans la nef... » Si la crypte, pour sa rareté dans la région, a frappé les enquêteurs, on ne conserve de ce relevé que l'impression d'une église pauvre et démunie, à la voûte chancelante, et à nouveau privée de vitraux.

(* *)

Qu'était-il advenu de la famille de Chilhaud ? Jean II, seigneur de la Chapelle, et Jeanne du Saillant ont eu au moins cinq filles mais pas de fils ⁷⁵. En 1660 l'aînée, Isabeau, a épousé François d'Anglars, sieur de Péchaure ⁷⁶. Quelques années plus tard, les deux ménages vivent à Andrivaux où les naissances se succèdent chez les d'Anglars. Jeanne-Claude du Saillant meurt en 1685 et son gendre peu après. Jean de Chilhaud s'installe alors au repaire noble du Pavillon, paroisse de la Chapelle-Gonaguet, donnant à sa fille Isabeau, en avance d'hoirie, l'enclos de la commanderie d'Andrivaux, où elle vivait déjà avant son veuvage.

A cette époque, l'Ordre de Malte discerna bien des abus de possession dans les domaines sous sa mouvance. Jean de Rolland de Reilhanette, chevalier de Saint-Jean ⁷⁷, fut nommé « donataire de tous les biens cachés ou usurpés de la Commanderie de Condat, Andrivaux et autres membres ». Il fallait remettre tout en place dans la Maison, et faire un exemple... D'où un exploit du 28 novembre 1686, remis par Sabouroux, sergent royal, au seigneur de la Chapelle et à la dame de Péchaure sa fille, peu habitués à de tels procédés ! Il leur était enjoint de « vuidier et délaisser une maison de haut en bas » ⁷⁸ et ses dépendances (dont la vigne, le pigeonnier, le moulin, assencés en 1588); — rendre « le pré du Commandeur » pris à

74. Publié par le chan. Roux, *B.S.H.A.P.*, 1927, p. 148.

75. La descendance masculine fut continuée par un frère de Jean II de Chilhaud, Antoine, sieur de la Lande.

76. Un cadet de la famille possédait le château du Claud, à Eyvigues. Le nom, dans les actes anciens, est souvent écrit « Danglard » ou « Danglars ».

77. Il était commandeur du Soulet, paroisse de Cherval.

78. Probablement le bâtiment principal de la commanderie, à gauche de l'église.

bail en 1619; — enfin, remettre « autre maison et grange ⁷⁹ construites sur le fonds d'une terre appartenant à la Commanderie. Soutenant ledit chevalier (de Rolland) les contrats d'assence et d'inféodation estre nuls et invalides... faits contre les formalités et solennités en un tel cas requis... », et le jargon juridique déroule son inextricable lacis pour intimider l'adversaire.

Jean de Chilhaud et sa fille protestent en déclarant que les intérêts de l'Ordre n'ont jamais été perdus de vue, que des améliorations furent apportées aux biens assencés « dans ce temps-là ruynés, stérilles et en friche ». Le pré ? Couvert de pierres et de sable par suite des inondations. La vigne ? Plantée sur le rocher, il a fallu « porter un nombre infiny de charretées de terre pour lui faire porter quelques fruits ». Concernant les « maisons et jardin », le père et la fille sont assez gênés, car aucun contrat d'assence n'a jamais accordé la jouissance des bâtiments de la commanderie... mais enfin, disent-ils, l'Ordre ne devrait pas oublier « les obligations qu'il avait à leurs pré-décesseurs d'avoir conservé pendant les guerres civiles l'église du lieu et tous les papiers terriers de cette Commanderie avec beaucoup d'autres qu'ils ont recouverts (*sic*) à prix d'argent ». Cela méritait certes quelque reconnaissance.

On n'en continua pas moins à discuter, invoquant le bon droit de part et d'autre, pendant trois ans ! Devant la Cour de La Réole, sans résultat, devant le Grand Conseil à Paris, qui évoque la nécessité d'une nouvelle procédure. « Ce que voyant, ont transigé lesdites parties... », il était bien temps ! Le 7 mai 1689, « dans la maison presbytérale d'Andrivaux », le seigneur de la Chapelle et la dame de Péchaure abandonnent — sans regret — le fameux pré couvert de pierres et cèdent à l'Ordre de Malte, en échange de tout l'enclos de la Commanderie, « une maison de haut étage, écuries, verger, dans le bourg d'Andrivaux ⁸⁰, à eux appartenant... ayant besoin d'y faire toutes les portes, fenêtres, serrures et trois planchers et estre entièrement recouverte (que tout cela semble indiquer un pillage par les huguenots !) ...la bâtisse d'icelle très bonne ». La dame de Péchaure continuera à payer 5 sols de rente annuelle... et si elle faisait rebâtir le moulin, un demi-boisseau de froment. « Ainsy promis

79. Sans doute la maison (très modifiée) se trouvant au fond de la cour, à l'extrémité des communs. La grange est près de l'entrée, mais de l'autre côté du chemin.

80. Il s'agit bien, d'après les confrontations, de la grande maison, encore debout, au centre du bourg.

et juré, sçavoir ledit chevalier en mettant la main sur sa croix et habit de son ordre suivant la coutume militaire d'iceluy, et lesdits seigneur et dame sur les Saints Evangiles » ⁸¹.

L'Ordre de Malte était indéniablement perdant : une maison en triste état — il semble qu'elle n'ait guère été réparée depuis lors ! — et un mauvais pré ne compensaient pas la perte de prestige, représentée par l'abandon de la commanderie, devenue propriété particulière, ce qu'à travers bien des mutations elle est toujours demeurée jusqu'à nos jours.

Gain de cause, donc, pour ceux qu'on qualifiait d'usurpateurs ! Il est curieux de constater qu'au moment où la possession régulière de la commanderie passe aux Chillaud, personne n'y vivra plus portant encore leur nom : ce nom qui, pendant plus d'un siècle, avait jeté un peu d'éclat sur l'humble bourg.

*
* *

Après l'aliénation de la commanderie, l'église d'Andrivaux continue à remplir le rôle qui était le sien depuis le début — puisque déjà « paroisse » à l'époque des Templiers. Mais que de difficultés pour ses pasteurs, surtout dans les « annexes » qu'ils devaient desservir ! En 1697, le curé François Soubes arrive à l'Hôpital de Coubeyx pour y célébrer la fête de Saint-Jean-Porte-latine, patron de la chapelle ⁸². Une nombreuse assistance attend, devant la chapelle fermée : messire Soubes apprend que le curé de Chantérac en garde la clef, affirmant ainsi ses droits sur un territoire de sa paroisse. Qu'à cela ne tienne ! On enfonce la porte... mais elle paraît bloquée à l'intérieur. Le marguillier d'Andrivaux se glisse « par une ouverture au-dessus de la porte » et écarte à grand peine poutres et grosses pierres qui avaient été entassées. Messe, procession, vêpres purent se dérouler comme prévu ; mais une action judiciaire fut intentée, par la suite, contre le curé de Chantérac ⁸³.

Dès 1680, le curé d'Andrivaux avait dû ajouter au service de la paroisse celui de la chapelle Saint-Léonard de Dourle ⁸⁴ et au XVIII^e siècle celui de l'église de Chantegéline, service jadis confié à Mensignac.

81. Fonds d'Andrivaux, liasse 5, n° 2.

82. Aucune trace de cette chapelle ne subsiste au hameau de l'Hôpital.

83. Fonds d'Andrivaux, liasse 5, n° 26.

84. Cette église entièrement disparue ne doit pas être confondue avec la chapelle Saint-Roch, au même lieu. Elle se trouvait au Nord de la route.

A Andrivaux, le bourg s'endort dans la grisaille quotidienne d'une vie sans événements. La population a diminué : on ne compte plus que 42 feux, au milieu du XVIII^e siècle. Isabeau de Chilhaud, dame de Péchaure, est morte avant 1700. Son fils aîné, François d'Anglars, a épousé Henriette de Camain : on baptise leurs deux enfants à Andrivaux. Des difficultés financières se font jour ; en 1700, un Solminihac de Belet, à qui une somme de 300 livres était due depuis 4 ans, envoie un archer de la maréchaussée à Andrivaux : « le seigneur d'Anglars a fait réponse n'avoir d'argent pour payer... », aussi le mandataire annonce-t-il son intention de « s'établir en garnison » dans la maison « jusqu'à l'effectif paiement » ! ⁸⁵

Par suite de quelles circonstances Jean d'Anglars, fils de François, amena-t-il en Périgord une épouse saintongeaise, Anne d'Asnières ? Au contrat de mariage, en 1731, il est qualifié « seigneur d'Andrivaux » ⁸⁶. Ce Jean d'Anglars est mort jeune, sans doute avant son père qui est dit, lors de son inhumation dans l'église en 1748, « âgé d'environ cent ans »... en réalité, il n'en avait que quatre-vingt-huit. Anne d'Asnières et son jeune fils, Jean-Alexandre, ont certainement quitté le pays vers cette époque.

En 1750 une révision du terrier d'Andrivaux fut ordonnée ⁸⁷ par « Messire Jean-Louis Guérin de Tencin, Bailly-Grand-Croix de l'Ordre de Malte, Sgr Comte Commandeur de Condat, Andrivaux et membres..., cy-devant Capitaine général des armes de la Religion sur mer, et son ambassadeur en la Cour de Rome... » qui, bien entendu, ne vient pas mais délègue ses pouvoirs à « M^e Pierre Dujarric, docteur en théologie, curé de la présente paroisse ». Avant d'avoir inspecté les titres des 41 tenances de la fondalité d'Andrivaux, il faudra une dizaine d'années, l'inventaire reprenant tous les deux ans.

Quelques articles seulement sont à signaler. A Chantegéline, 26 tenanciers se partageaient le paiement de la rente : 32 boisseaux de froment, 8 gélines et 3 livres en argent, « réservant au sieur Dujarry, curé, l'église dudit lieu, et *jus patrona*, la cancenada (?), garenne, colombier, dîmes... ensemble de tous droits de basse, mixte, moyenne et haute justice ». A l'Hôpital de Coubeyx, « le sieur Dujarry se réserve les mesures et aysines de l'église, la dîme et émoulements ».

85. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1797.

86. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou* (art. d'Asnières).

87. Fonds d'Andrivaux, « Livres d'Andrivaux », n^o 10.

C'est ce document, seul, qui fournit quelques détails sur la maison possédée par le commandeur à Périgueux dès le XIV^e siècle. « Sise au lieu de l'Albergerie, confrontant à une petite ruelle qui va à la Clautre, du midi au Collège de Mrs les Jésuites, rue entre deux, du couchant au château des seigneurs de Sallegourde...⁸⁸, maison, aysines et jardin, avec faculté pour le commandeur de prendre la meilleure chambre pour son service, l'étable pour ses chevaux et le grenier pour le bled ». Cette maison était louée 15 sols annuellement.

On en vient à la « tenance d'Andrivaux » comprenant, outre le bourg, plusieurs biens dans la paroisse et celle de Marsac. Que se réservait le commandeur ? « La juridiction, tant spirituelle que corporelle, de toutes les terres, et autres droits sur l'église d'Andrivaux, comme de nommer un recteur, vacance advenant ; comme aussi se réserve la place publique communément appelée la Terrasse⁸⁹... comme aussi le moulin proche le Pas de Langlois... conformément aux anciens titres ».

La rente annuelle n'a pas varié depuis le XV^e siècle : « 9 charges de blé, 3 charges d'avoine, 6 livres argent, 9 gelines, 9 journaux d'homme avec l'acapte... à payer audit sgr Commandeur ou fermiers audit présent bourg et dans la recette »⁹⁰. Cependant les co-tenanciers ne sont plus trois, comme en 1460, mais bien 90 ! dont une vingtaine vient représenter tous les autres. Il y a encore un Guillaume Deschamps, laboureur, un Bertrand Crouzille, de Lespinasse, mais aucun Luret ne vient plus rappeler le troisième nom de l'assence primitive de la commanderie.

*
**

Lors de cet inventaire, « Messire Jean de Leymarie, seigneur de La Roche », qui figure parmi les tenanciers d'Andrivaux, agit pour le compte des d'Anglars, ses cousins. Il a eu pour pupille le jeune Jean-Alexandre, orphelin de père, et n'a pas hésité, en 1756, à faire le voyage de Saint-Jean-d'Angély pour assister au mariage de celui-ci en qualité de « tuteur honoraire » (*sic*) !⁹¹

88. Ces confrontations précises permettent de localiser la maison dans un îlot démoli il y a quelques années.

89. C'est le terre-plein élevé de main d'homme en avant de l'entrée de la commanderie.

90. Très probablement dans la maison de Chilhaud cédée au Commandeur.

91. Arch. dép. Charente-Maritime, registres paroissiaux de Saint-Jean-d'Angély.



Andrivaux sur la carte de Belleyme, fin XVIII^e s.

Jean-Alexandre d'Anglars, « sgr de Péchaure », a épousé Louise-Marie-Thérèse Griffon, fille d'un avocat en la Cour, d'une très ancienne famille d'échevinage de Saint-Jean-d'Angély. La fortune est importante : un hôtel en ville, place des Jacobins, de nombreuses propriétés rurales. Aussi, la vie s'annonçant plus large qu'à Andrivaux, le nouveau marié reste-t-il en Saintonge où neuf enfants — dont cinq fils — lui naîtront.

Les métairies en Périgord ne seront pas abandonnées : mais il faudra prendre un fermier, chargé de faire rentrer rentes et redevances. C'est, en 1760, un laboureur de la Chapelle-Gonaguet, Joseph Sirventon, qui assume cette charge, non sans difficultés, car il y a, une fois encore, des créanciers exigeants. Vingt ans plus tard, son fils, Jean Sirventon, est à son tour « fermier du s^r Danglard » : il a une certaine instruction, une belle écriture ; — il habite Andrivaux où trois enfants sont baptisés entre 1783 et 1788. On croirait volontiers qu'il s'est installé dans l'enclos de l'ancienne commanderie, d'autant que les règlements de comptes avec Jean-Alexandre d'Anglars paraissent assez confus et pouvaient lui avoir conféré certains droits.

Le 1^{er} mars 1789, la cloche de l'église retentit à l'issue des vêpres, pour rassembler des paroissiens « tous âgés de 25 ans et compris dans les rôles des impositions », devant le procureur fiscal, M^e Elie Rullier, notaire royal. Il s'agit d'obéir aux ordres de Sa Majesté... « pour la convocation et tenue des Etats Généraux de ce royaume ». Sans doute, les gens instruits vivant à Andrivaux — le « notaire féodiste » Pierre-Thomas Simonnet, neveu du curé, ou M. Queyroix, bourgeois de Périgueux, au Pas de l'Anglais — ont-ils éclairé les travailleurs de terre de la paroisse, tous illettrés, sur ce qu'on leur demandait. Ils ont bien compris, et rapidement, qu'on cherchait à corriger des abus et qu'on leur donnait le droit d'exposer ce qui leur rendait la vie trop dure.

« Nous ont déclaré qu'ils allaient s'occuper à la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances ». Les seize délégués : six du bourg, sept de Lavaure, trois de Lespignasse, tous « journaliers », nomment deux députés qui porteront le cahier, dix jours plus tard, à l'assemblée tenue à Périgueux devant le sénéchal : ce sont Elie Beyneix et Arnaud Gontier, ce dernier seul sait signer...

Comme la plupart des cahiers de doléances en Périgord,

le prieur Leymarie, « maire de Merlande et d'Andrivaux », s'inscrit pour 45 livres. On voit sur la même liste Jean Sirventon, « procureur de la commune d'Andrivaux et Merlande », qui donne 6 livres, ainsi que le vicaire Jean Lapeyronie « pour prouver son civisme ». Ce vicaire, envoyé à Andrivaux, suppléait aux déficiences du curé Dujarric qui, sans doute paralysé, ne pouvait plus écrire ; aussi est-ce le notaire Simonnet, son neveu, qui indique en son nom : « Mon traitement est bien au-dessous de 400 l... mais je contribuerai aux besoins de l'Etat pour la somme de 12 livres ». ⁹⁵

L'année 1791 s'ouvre sur des perspectives assez troublantes : le 13 janvier, à l'issue de la messe, le prieur Léon de Leymarie a prêté le serment prévu par le décret sur la constitution civile du clergé « en tant que ladite constitution n'aura rien de contraire à la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir ».

La « garde nationale de Merlande et Andrivaux » est organisée en juillet de la même année. Si le commandant est M. de Martin, qui demeure près de Merlande, le capitaine en second est Jean Sirventon. Mais Andrivaux n'entend pas être confondu avec Merlande : « La section d'Andrivaux ayant insisté pour avoir un second drapeau... il a été procédé à la bénédiction de celui-ci, dans l'église, par le sieur Lapeyronie, vicaire ». Cet étendard fut ensuite déposé « entre les mains du sieur Sirventon ».

Le curé Pierre Dujarric, âgé de 83 ans, et qui avait passé un demi-siècle à Andrivaux, mourut le 19 octobre 1791. C'est le curé constitutionnel de Beaulieu, Lestrade, qui conduisit le corps au cimetière ; les deux témoins, Marquet et Coliné, « ont dit ne savoir signer ». A la suite de ce décès, il fut jugé nécessaire de procéder à une visite de « l'église, sanctuaire, sacristie et maison curiale d'Andrivaux », le 2 novembre. Cet intéressant document nous fait pénétrer dans l'édifice : suivons donc dans leur inspection le procureur de la commune (Sirventon) et son greffier à l'orthographe hasardeuse.

Sans s'attarder à l'entrée de la nef, où se trouve un bénitier sur son « pied d'estal », les enquêteurs montent jusqu'au sanctuaire « mal pavé de petites pierres, séparé du corps de l'église par des balustres de bois usés fort vieux ». Trois marches assez

95. Arch. comm. de Chancelade. Registre de la commune « Merlande-et-Andrivaux », 1790-1809. Toutes les informations sur la période révolutionnaire proviennent de cette source.

celui d'Andrivaux ⁹² commence par accuser la nature ingrate du sol. « Les fonds sont très mauvais qui sont composés de montaigne, donc le ravin emporte toute cette mauvaise terre dans le peut de vallon qu'il y a et le ravin fait des empreintes très considérables jusqu'au rocher, de sorte que la majeure partie des fonds ne produisent rien dont il faut payer une forte rente foncière... » Les paragraphes suivants sont d'ordre général : allègement des impôts par un meilleur système de perception, unification des poids et mesures, suppression des droits d'octroi. Mais voici qui concerne plus directement Andrivaux, encore que le commandeur de Condat ne soit pas nommé : « Que les rentes foncières ne soient plus solidaires, que chacun puisse se libérer en payant le montant de sa rente et, si le seigneur veut vendre ses rentes, que ce soit de préférence cédé aux tenanciers ».

Il est ensuite demandé que la paroisse puisse gérer elle-même un budget d'entretien sans autorisation de l'intendant. Puis vient le dernier paragraphe, qui semble tenir à cœur aux habitants d'Andrivaux : « Qu'il ne soit plus fait de milices... car les faisant comme jusqu'à présent dans notre province, cela porte une perte très grande à la culture du fonds ; les jeunes gens qui sont dans le cas de subir le sort vont pour s'en exempter au service des nobles ou soi-disant ou privilégiés... il n'est pas possible aux griculteurs (*sic*) de trouver aucun domestique... et les nobles en trouvent plus qu'ils ne veulent à cause de l'exemption des milices... il en résulte qui rende (*sic*) beaucoup de personnes paresseux et indolents... si S.M. ne veut pas réformer les milices, que les domestiques des nobles soient les premiers à subir le sort ».

Les réformes sont en marche ; un décret de novembre 1789 décide l'établissement de municipalités élues : il faut donc nommer un maire à Andrivaux. La rancœur contre « les nobles et privilégiés » n'empêcha pas de désigner celui qui avait le plus de prestige : Léon de Leymarie, prieur de Merlande — un descendant des Chilhaud ⁹³. Dès ce moment, il semble que la réunion avec Merlande (qui comptait 67 feux en 1760) ait été réalisée. ⁹⁴

En avril 1790, lors du versement des « dons patriotiques »,

92. Arch. dép. Dordogne, 6 C.

93. Né en 1748, fils de Jean de Leymarie, seigneur de la Roche et de Marie de Belcier.

94. Il ne semble pas que l'ex-paroisse d'Andrivaux ait jamais constitué, à elle seule, une commune.

branlantes conduisent à l'autel, qui porte des chandeliers de cuivre « quasi neufs » et quatre pots de faïence à fleurs bleues. Le devant d'autel est assez curieux : « en cuir bouilli avec peinture, servant pour toutes les couleurs ⁹⁶, doublé d'un camelot noir à liatures noires et blanches, pour les messes des morts, le tout dans un cadre ». Surmontant le tabernacle, « un christ en métal sur une croix de bois assez propre ». Nous avons supposé le chœur éclairé par un triplet : l'aurait-on aveuglé ? Car entre « deux colonnes de bois cannelées » se trouve, au-dessus de l'autel, un *grand* tableau encadré : « la Vierge tenant l'Enfant Jésus, Saint-Joseph d'un côté, Saint-Jean de l'autre ».

Ayant prié le vicaire d'ouvrir le tabernacle et après s'être « mis à genoux pour l'adoration »..., les visiteurs examinent les vases sacrés. On peut constater que l'église est mieux pourvue qu'en 1688 : au lieu du « rayon d'étain », il y en a un « en argent, haut de 10 pouces, le pied duquel sert aussi pour le saint ciboire », ainsi qu'un calice et sa patène « dorés en dedans » et un « porte-Dieu » en argent.

La sacristie n'existe pas, en tant que bâtiment ; les ornements, le linge et les autres objets du culte sont simplement « fermés » dans deux crédences de chaque côté de l'autel. Quatre ornements complets : deux en damas « à toutes couleurs », un en soie « avec dentelle d'argent » et un autre « de couleur noire ». L'ensemble ne donne pas une impression de dénue-ment, non plus que l'inventaire du linge. Passons sur les « livres d'église » et tous les objets d'étain et de cuivre... à l'exception d'un seul qui doit retenir l'attention : « un vieux reliquaire en cuivre, contenant plusieurs reliques ». Ne serait-ce pas le reliquaire bien connu, conservé à Chancelade, signalé au Congrès archéologique de 1858 comme provenant d'Andrivaux ? Le pied de cet objet ⁹⁷ est bien en cuivre, la partie supérieure en argent doré (mais on devine les enquêteurs peu experts en la matière). A. de Froidefond, décrivant le reliquaire en 1875 ⁹⁸, dit qu'il renferme des reliques de saint Front, saint Maurice et saint Blaise : le patron du diocèse, les deux titulaires de l'église d'Andrivaux ! Or le texte porte bien : « plusieurs reliques ».

Que cette digression ne nous empêche pas de continuer la visite de l'église. « Côté de l'Evangille » : une vieille chère (*sic*)

96. Les couleurs des différents temps de l'année liturgique.

97. On sait que ce reliquaire se compose de deux parties d'époques différentes.

98. *B.S.H.A.P.*, t. II, p. 243.

sur 4 pieds est entourée « d'un morceau d'indienne à dentelle de faux argent », puis, en face du confessionnal « en bois très bon, enfoncé dans la muraille »⁹⁹, la chapelle de Notre-Dame, bien modeste, avec son « petit » tabernacle, sa « petite » statue. Derrière l'autel se trouve, par contre, un « grand » tableau de la Présentation de Jésus au Temple, mais « déchiré et rapiécé »... Une mention des fonts baptismaux, au bas de l'église, termine l'inventaire.

Il ressort de ce document que rien de très ancien — à l'exception du reliquaire — ne subsistait dans l'église, qui avait été, comme on sait, saccagée pendant les guerres de religion. Vases sacrés, ornements, tableaux indiqueraient plutôt des dons ou achats du siècle précédent, ou même des cinquante dernières années.

*
**

Le lendemain de la visite de l'église, le 3 novembre 1791, on procéda au renouvellement de la municipalité qui, de droit, devait se retirer après deux ans d'exercice. Le prieur Léon de Leymarie est remplacé par Jean Sirventon, qui n'avait manqué aucune occasion de se mettre en avant : sans doute faut-il voir un renversement de tendance dans cette nomination.

Les registres paroissiaux de Merlande ne sont plus tenus par le prieur en 1792 ou bien ils ont disparu. Que doit-on penser de la tradition¹⁰⁰ selon laquelle celui-ci, en juillet, voyant arriver des sans-culottes menaçants, aurait cherché à fuir et se serait noyé dans les fossés ? Un doute peut planer sur cette fin tragique : car Léon de Leymarie vivait encore le 27 septembre 1792, date où Pierre Sudrie, administrateur de district, Jean Sirventon et deux « notables » de Merlande viennent lui demander la preuve que le mobilier du prieuré lui appartient. Le prieur est alité, il se dit trop malade pour pouvoir chercher l'acte d'achat consenti par son prédécesseur. Les délégués se contentent de ses dires et signent le procès-verbal.¹⁰¹ Leymarie est peut-être mort peu après cette visite, mais vraisemblablement de maladie.

C'est dans l'été de 1792 qu'on trouvera le dernier document concernant le commandeur de Condat, « du cy-devant Ordre

99. Il avait dû prendre la place du 3^e autel de l'église, mentionné en 1688.

100. Tradition rapportée pour la première fois par Durand dans son étude sur Merlande (*B.S.H.A.P.*, 1874), d'après les dires d'habitants du hameau.

101. Arch. dép. Dordogne, Q 966.

de Malte ». ¹⁰² Il avait protesté, auprès du directoire du district, à Périgueux, contre les taxes concernant Andrivaux. On lui répond qu'il est imposé « pour 80 quintaux de foin et somme de 20 livres à laquelle la municipalité évalue la ferme de la maison et enclos ¹⁰³ qu'il possède dans la dite commune ».

Les actes de l'état civil, à Andrivaux, continuent à être rédigés par le vicaire Lapeyronie jusqu'en septembre 1792 : il quitte la paroisse, l'église est fermée. Mais ne sommes-nous pas en « l'an 1^{er} de la République » ? L'administration civile prend tous les pouvoirs. En novembre, Jean Sirventon et son greffier entrent dans l'église : ... « Avons ouvert une crédence à côté de l'otel et avons trouvé les registres dans la parge d'un vieu michel ¹⁰⁴ ; il y en a que n'avons su déchiffrer... après avoir mis en hordre, tous les registres y sont depuis 1700 jusqu'en 1792... ils ont été portés à la maison commune ». Jusqu'à la fin de l'année, les actes d'état civil sont signés soit par Sirventon, soit par Hilaire-Sicaire Gilles, curé constitutionnel de Chancelade, ou même par les deux. Le maire n'est pas encore très à son aise dans leur rédaction : « Le 27 dexembre est decédé le corps de Jean Veyry... »

Où était donc la « maison commune » d'Andrivaux ? Peut-être dans un des bâtiments de l'ancienne commanderie, puisque Sirventon devait en avoir pris possession. D'autant qu'un état des « individus inscrits sur la liste des émigrés qui n'ont pas fourni leurs actes de naissance » ¹⁰⁵ mentionne : DANGLARS 4 (fils de), de Merlande. ¹⁰⁶ Les légitimes propriétaires de l'enclos d'Andrivaux y reviendront-ils jamais ?

Pendant une année aussi chargée, en France, d'événements tragiques que le fut 1793, il est curieux de constater par le registre de la mairie que, pour Andrivaux, les préoccupations locales ne concernaient que l'exercice du culte ! Le 21 avril, le conseil municipal décide de faire entretenir les jardins des maisons curiales, à Merlande et à Andrivaux, « considérant l'urgent besoin d'un curé et sur la promesse du citoyen-évêque qu'avant peu il pourvoira à nos désirs... » En effet, dès le mois de mai, Pierre Feytaud devient desservant de Merlande-et-

102. Ce dernier commandeur se nommait Le Vachon de Belmont.

103. Il s'agit, encore cette fois, de la maison de Chilhand et de son verger clos de murs.

104. Lire : la page d'un vieux missel ! Sans doute une grande feuille de parchemin.

105. Arch. dép. Dordogne, Q 41 (sans date).

106. Il semble même que les cinq fils d'Anglars aient émigré. La mention « de Merlande » se rapporte au nom principal de la commune.

Andrivaux et prête serment ; mais, en juillet, on consigne que : « le citoyen Charles-Gilbert Dessales, nommé à la cure d'Andrivaux par les électeurs du district, reçoit l'institution canonique ». Ce sera le dernier curé — non reconnu par Rome — de la vicille église qui, à la fin de l'année, va être désaffectée par une mesure générale. Au printemps de 1794, les vases sacrés de Saint-Maurice d'Andrivaux seront pris par la réquisition des objets en métal précieux : « un calice avec sa patène, un ostensor sans pied, un ciboire, un petit porte-Dieu, — du poids de 2 marcs, 4 onces, 4 gros ». ¹⁰⁷

Si les habitants d'Andrivaux traversèrent cette période troublée dans une relative tranquillité, la situation démographique ne laissait pas d'être alarmante : d'après des relevés en 1792 et 1793-94, pour l'ensemble Merlande-et-Andrivaux, le nombre annuel des décès était à peu près le triple de celui des naissances !

*
**

« Le 8 janvier 1809, le Conseil municipal réuni, M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet en date du 6 novembre 1808, annonçant que la commune d'Andrivaux est supprimée et réunie à celle de Chancelade »... Ainsi commence le compte rendu de la dernière séance de la municipalité.

Peut-on s'en étonner, après le déclin que nous venons d'indiquer, pendant les années de la Révolution ? Le registre des délibérations, soigneusement tenu jusqu'en 1793, n'offre à la lecture, pendant les quinze ans qui suivent, que la copie des circulaires générales ou les congés militaires des « défenseurs de la patrie » (qui étaient, en 1803, au nombre de 8, pour les deux villages associés) ¹⁰⁸. Si l'on sait qu'après Sirventon, les maires furent Queyroy en 1795 et Charrieras en 1799, aucun renseignement sur leur élection n'a été consigné.

Mais, au fait, quel était donc, en 1809, le maire qui présidait la séance ? Nul autre que Jean-Alexandre d'Anglars, revenu, après plus de quarante ans d'absence, dans son village natal. ¹⁰⁹ Ce retour doit se placer au début de l'Empire. En

107. Arch. dcp. Dordogne, Q 916.

108. Delfau, *Annuaire statistique du département de la Dordogne pour l'an XIII*.

109. Une lacune des registres d'Andrivaux, de 1717 à 1737, ne permet pas de retrouver son baptême, mais, lors de son mariage, il est dit « natif d'Andrivaux en Périgord ».

l'absence complète de documents, il est permis de penser que Jean Sirventon fut, pour la famille d'Anglars, un de ces régisseurs dévoués qui remettaient, la tourmente passée, les domaines aux mains des anciens maîtres... Aucune trace de la vente de la propriété comme « bien national » n'a été retrouvée et les réclamations des d'Anglars, par la suite, ne concernaient que leurs possessions de Saintonge, mises sous séquestre pendant l'émigration. Jean-Alexandre d'Anglars, sans doute bien accueilli à Andrivaux, y a retrouvé la première place et a été nommé maire de la commune : il ne le restera pas bien longtemps.

A la lecture du procès-verbal de cette dernière séance du conseil, il est visible que les habitants d'Andrivaux, acceptant la réunion à Chancelade, avantagée sur le plan matériel, cherchaient cependant à conserver leur paroisse. « Considérant qu'Andrivaux, Lavaure et le Pas des Anglais sont éloignés de Chancelade de près d'une lieue, que les chemins sont en très mauvais état et impraticables en hiver ; — que l'église est en bon état et pourvue de tout ce qui est nécessaire pour le culte ¹¹⁰ ; — que le cimetière est situé à la distance des habitations prescrite par le règlement ; — que le transport des morts à Chancelade ne pourrait se faire sans les plus grands inconvénients... que la paroisse n'est pas assez riche pour supporter le traitement d'un desservant ; — tous les habitants sont disposés à faire tous les sacrifices pour payer un chapelain qui viendrait dire la messe tous les dimanches... »

Le conseil vota donc à l'unanimité une demande tendant à la conservation de l'église et du cimetière. On verra plus tard quel sort sera fait à ce vœu.

C'est au camp impérial de Schoenbrunn, le 18 juillet 1809, quelques jours après la victoire de Wagram, que Napoléon apposa sa signature au décret qui — parmi beaucoup d'autres — rattachait Merlande à la Chapelle-Gouagnuet et Andrivaux à Chancelade : simple ratification d'une mesure déjà appliquée. Mais l'installation de la nouvelle municipalité ne se fit qu'après un long délai : le 14 mai 1810, on nomma maire de la commune de Chancelade Jean-Alexandre d'Anglars, « ex-maire d'Andrivaux ». ¹¹¹

Nomination de pure courtoisie : le nouveau magistrat était

110. Les paroissiens d'Andrivaux ont embelli la vérité, dans l'espoir d'obtenir gain de cause.

111. La commune fut désignée administrativement, au moins jusqu'en 1848, sous le nom de « Chancelade-et-Andrivaux ».

presque octogénaire et ne signait plus qu'avec peine. Aussi démissionna-t-il dès août 1810, remplacé par son second fils, Jean-Baptiste, né en 1760, ancien officier émigré. Celui-ci dut hériter la propriété d'Andrivaux à la mort de son père, mais, devenu conseiller de préfecture à la Restauration, il résida par la suite à Périgueux et disparut vers 1830.¹¹² Pour Andrivaux, c'est alors la fin de tous les liens séculaires avec la famille de Chilbaud et sa descendance.

*
**

Huit ans s'écoulaient : l'église d'Andrivaux, non desservie, non entretenue, donne des signes inquiétants de vétusté... Au même moment, l'église de Chancelade a besoin de sérieuses réparations, et la commune, déjà endettée sur ce chapitre, manque de ressources.

Le conseil de fabrique se réunit, en présence du maire, le 10 mars 1818, au presbytère de Chancelade, pour examiner la situation. Ce maire, nommé l'année précédente, est Guillaume-Etienne Gilles-Lagrange, qui restera en fonctions près de trente ans¹¹³. Assez instruit, bon administrateur, il est apte à prendre des décisions bien mûries : peut-on lui reprocher d'avoir préféré la conservation de la « belle »¹¹⁴ église de Chancelade, quitte à sacrifier le rude sanctuaire d'Andrivaux, plus attachant par les souvenirs qu'il évoquait que par son harmonie architecturale ?

Dès cette séance, le conseil de fabrique — auquel le maire fait une description impressionnante du mauvais état de l'église, risquant de s'effondrer sur les enfants « attirés vers cet édifice pour s'y livrer aux amusements de leur âge » — se déclare « convaincu que l'église d'Andrivaux n'est d'aucune utilité, qu'elle devient onéreuse pour la commune... et qu'on peut tirer de la circonstance une ressource pour clore le cimetière Saint-Jean (de Chancelade) avec les matériaux et faire recouvrir l'aile gauche de la grande église (*sic*) avec la charpente et la toiture de celle d'Andrivaux ». Il est décidé, par 5 voix contre 2, que l'église sera démolie !

112. Marié, après 50 ans, à une veuve d'émigré, M^{me} de Saint-Viance, J.B. d'Anglars ne semble pas avoir laissé de postérité et la propriété dut être vendue à son décès.

113. Né à Chancelade en 1780, fils de J.B. Gilles, sieur de Lagrange, notaire royal, et de M^{lle} Louise Miallion. Mort en 1846.

114. L'épithète est employée dans une des délibérations du conseil municipal. Registres de la mairie de Chancelade, auxquels sont empruntées toutes les citations suivantes.

Les habitants de l'ancienne paroisse contre-attaquent et, sans tarder, écrivent au Préfet pour s'élever contre la destruction projetée : ils proposent de faire « à leurs frais » les réparations de l'église.

Nouvelle délibération à Chancelade, le 17 mai 1818 : on a convoqué les protestataires d'Andrivaux, « les sieurs Gontier, Beyneix ¹¹⁵, Chaminade, Gervaise, Queyroy, Marquet », pour tenter d'arriver à un accord. On envisage donc de faire établir un devis par expert et d'ouvrir une « souscription volontaire » à la mairie pour réunir des fonds. Mais si, au bout de six mois, la somme n'est pas atteinte... l'église sera démolie.

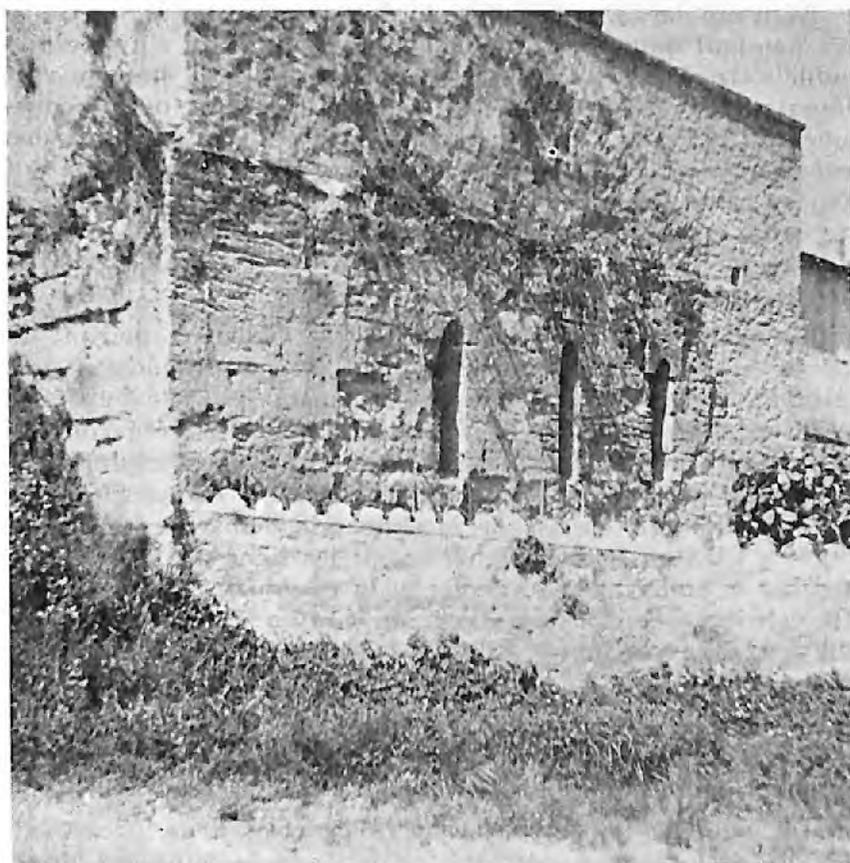
La municipalité tient à exprimer son désir de conciliation et ne réclame plus les matériaux provenant d'Andrivaux pour réparer l'abbatiale et clore le cimetière ; on les trouvera sur place. Malheureusement la solution retenue est des plus regrettables : on démolira « les tours du presbytère de Chancelade ». Il s'agit là des élégantes tourelles du « logis de Bourdille » qui se trouvèrent et se trouvent encore si fâcheusement abaissées et découronnées.

Pendant les six années suivantes, se produit un répit dans les menaces suspendues sur l'église. Cependant, on a vu assez vite que la souscription ne donnait aucun résultat appréciable. De plus, la désaffectation du cimetière d'Andrivaux, en 1821, porte un coup aux espoirs de ceux qui voulaient conserver l'église, pour les services funèbres en particulier. En 1824, Mgr de Lostanges, évêque de Périgueux, donne son avis. Se rendant compte que la disparition de Saint-Maurice est inévitable, il propose, d'après le vœu des habitants, de conserver une chapelle, c'est-à-dire, en l'occurrence, la crypte.

Le Conseil municipal décide en conséquence « que l'église d'Andrivaux doit être démolie, moins la chapelle située sous le chœur... les habitants pourront se servir des matériaux nécessaires pour la couverture et la porte d'entrée de ladite chapelle dans laquelle on pourra placer les autels de l'église ». Au même moment, le Préfet invite le maire de Chancelade à prendre des mesures « pour éviter les malheurs que pourrait occasionner la chute de l'église ».

Il faut rappeler, à cette époque, l'opinion de W. de Taillefer, citée au début de la présente étude : il cherche à minimiser

115. Ce sont les deux délégués qui portèrent à Périgueux, en 1789, le cahier de doléances d'Andrivaux.



Andrievaux, chevet de la crypte (état actuel).

l'importance des travaux qui pourraient sauver l'édifice. Mais le 24 septembre 1826, la municipalité de Chancelade met en adjudication l'entreprise de la démolition.

*
**

Nouveau sursis, qui, malgré la décision adoptée, se prolongera pendant quinze ans. Le conseil municipal de Chancelade semble s'être fait beaucoup d'illusions sur l'intérêt que pouvait présenter un tel projet pour un entrepreneur — et pour la commune. On pensait, avec quelque naïveté, « que le produit des matériaux pourrait faire face aux dettes de la fabrique » ou même « permettrait l'achat d'ornements et de linge d'église ». En réalité, ou bien il ne se présenta aucun adjudicataire, ou bien la somme proposée fut jugée dérisoire — ce qui eut pour effet de faire traîner les choses en longueur.

Les partisans de la restauration de l'église reprirent-ils quelque espoir ? Peut-être, puisqu'en 1831 on procéda à une cérémonie assez étonnante, vu les circonstances : le baptême et l'installation d'une cloche à Andrivaux. « J'ai été fondue par les soins de M^r Jean Sirventon et François Marquet. Fut parrain M^r Jean Decoux-Lapeyrière et marraine Dame Thérèse-Léonarde Gontier, épouse de M^r Lanxade, conseiller de préfecture »¹¹⁶. On ne voit pas nettement les liens qui pouvaient rattacher à Andrivaux le parrain et la marraine, à moins que cette dernière ne fût la fille d'Arnaud Gontier, dont nous avons noté deux interventions.

En 1836, l'offre d'un adjudicataire fut-elle sur le point d'être acceptée ? C'est alors que se place l'article d'Albert de Calvimont déjà signalé¹¹⁷, et la lithographie qui l'illustre prouve qu'aucune démolition n'avait encore été effectuée.

Il serait exagéré de parler de « campagne de presse », dans un périodique à nombre restreint de lecteurs, et dont l'existence fut éphémère... Mais l'auteur, passionné par la question, se laisse emporter par son imagination, dans son désir de sauver Saint-Maurice d'Andrivaux ! Si, ça et là, il parsème son texte de quelques références exactes, par contre, le récit du mariage secret d'Isabelle de Talleyrand, dans la crypte d'Andrivaux, relève de la plus haute fantaisie, ainsi que son affirmation que « plusieurs évêques » seraient enterrés dans cette même

116. Date et inscription sur la cloche d'Andrivaux, conservée à Chancelade.

117. Voir note 2.

crypte. A vouloir trop prouver, Calvimont dépasse la mesure, bien que ses intentions fussent fort louables. « Je ne puis croire à une menace qui sent le vandalisme et la haine du passé ; on parle de la cession des matériaux de l'église d'Andrivaux à l'homme qui voudra bien la démolir et emporter bien loin cette masse de pierre qui masque la vue des propriétaires voisins... Si nous pouvons éclairer nos frères du Périgord sur les richesses qu'ils possèdent... ils rompront leur marché ».

Peine perdue, même si quelques années s'écoulaient sans destruction. A l'automne de 1842, les habitants d'Andrivaux écrivirent au Préfet ; — car les matériaux de l'église sont encore une fois convoités par Chancelade pour de nouvelles réparations. C'est un refus définitif qui leur est opposé : l'église doit disparaître. Cinq ans se passent... et le 12 avril 1847, après un long compte-rendu des délibérations successives depuis 1818, la municipalité consacre le fait accompli : « La charpente fut enlevée et conduite à Chancelade, la tuile et le bois employés à la réparation de la belle église ; partie des murs ont été démolis ou sont tombés en vétusté, mais il existe encore une grande partie de celui qui confronte aux bâtiments de M^r Moilin ¹¹⁸ et qui menace ruine... » Le Préfet ¹¹⁹ était intervenu pour éviter la destruction de la crypte ; la suite de la délibération demande la démolition totale : « Les matériaux qui couvrent la chapelle qu'on voulait conserver ont fait écarter les murs et lézarder la voûte : il y aurait danger à la laisser subsister... » C'est pourtant ce qui arriva, mais la crypte ne dut-elle pas son salut aux inconvénients plus grands encore que sa destruction eût causés, en raison de la déclivité du terrain ?

La cloche, la belle cloche de 1831, espoir de résurrection peut-être, fut demandée par Chancelade comme « nécessaire pour rétablir l'horloge qui était placée sur l'église ». Lorsqu'une charrette vint la chercher, les femmes d'Andrivaux jetèrent des pierres sur l'attelage... ¹²⁰ Colère sauvage traduisant le désarroi : un long passé religieux disparaissait.

Les dernières pierres des monuments élevés par les Templiers se dispersèrent, utilisées sur place à des fins de simple entretien. Vers 1850, l'abbé Audierne note : « L'on voyait à Andrivaux, il y a peu d'années, une lanterne des morts dont

118. Sans doute le propriétaire de l'ancienne commanderie.

119. A l'époque, M. de Marcillac.

120. Tradition recueillie sur place.

les matériaux ont été employés à la construction d'un pont et à la réparation d'une fontaine » ¹²¹.

Enfin, en 1852, le conseil municipal de Chancelade faisait droit à la demande des habitants d'Andrivaux de construire un mur autour de la place — la « Terrasse » que se réservait jadis le commandeur — les autorisant à prendre, pour ce travail, « les pierres provenant de l'ancienne église ».

*
**

Au travers de tant de changements et de destructions, au fil des siècles, Andrivaux n'a pas voulu mourir, et survit de nos jours. Auprès de l'ancienne commanderie, harmonieuse demeure familiale, les maisons se serrent le long des ruelles, et des fleurs éclatantes soulignent la rudesse de leurs murailles.

Comme il y a près d'un millénaire, le soleil matinal s'élevant au-dessus de la colline, perce de trois flèches de lumière les ténèbres de la crypte ; et, au creux du vallon, inlassablement, le ruisseau se hâte vers la rivière proche.

Suzanne GENDRY

121. Il s'agit seulement du passage du chemin sur le ruisseau et, au même endroit, de la maçonnerie entourant la source.

LA CHATELLENIE ET LES SEIGNEURS DE MONTCUQ

(suite)

XII

LES VICOMTES DE RIBERAC

François d'Aydie, vicomte de Ribérac et d'Epeluche, seigneur de Monfort et de Carlux, est le fils du capitaine Odet d'Aydie le jeune qui jouissait de la faveur de Louis XI, et que nous avons vu au côté d'Alain d'Albret ¹. François succède à son père en 1533 ².

Quand il épouse Françoise de Salignac, qui apporte en dot ses droits sur la châteltenie, il en devient seigneur et doit soutenir le procès que le roi Henri II de Navarre vient d'engager au sujet de cette terre ³.

Les conseillers juridiques d'Henri II de Navarre, M^e de Mérignac, procureur, et M^e Bort, avocat, finissent par lui faire entendre, après de laborieux pourparlers avec François d'Aydie, qu'il vaut mieux accepter une transaction, la Cour du Parlement ayant déjà jugé l'affaire en 1509-1510 au profit du seigneur de Salignac. En 1528, le principal grief du roi de Navarre est le prétendu dommage financier subi par son grand-père Alain, au moment de sa transaction avec Jacques de Beaune : les 10.000 livres reçues ne représentaient pas la moitié de la valeur réelle de la châteltenie. C'est pourquoi il conteste la validité de cette vente, qui, pour lui, n'était qu'une vente à pacte de rachat — ce qui entraîne la nullité des ventes suivantes.

Il prétend que la valeur réelle de cette terre, au moment présent, est de 60.000 l. Ses conseillers lui montrent que la perte subie serait, en partie, rattrapée, s'il consentait à recevoir

1. Odet d'Aydie avait rendu au sire d'Albret « de grands services de corps et de biens », en considération desquels, le 20 janvier 1484, Alain et Jean d'Albret lui font don de la vicomté de Ribérac. Les obligations qui les lient les uns aux autres expliquent qu'Odet se soit rangé du côté du sire d'Albret en 1486, au temps de la « Guerre folle ».
2. E. DUSOLIER, *Les seigneurs de Ribérac*, B.S.H.A.P., 1935.
3. Arch. Pyr.-Atl., E 193, E 609.

16.000 l. de la partie adverse. Un accord est enfin signé sur cette base, le 12 mars 1532 ⁴. Rien n'est cependant définitivement réglé, en particulier la question de l'hommage que revendique Henri de Navarre, en tant que comte de Périgord. Mais il apprend bientôt que « pendant le procès, François d'Aydie et Françoise de Salignac trouvèrent le moyen de gagner le cœur de M^e de Mérignac... et de M^e Bort... auxquels il fut promis une grande somme d'argent, pour faire durer le procès »; et, sans doute, pour que, de guerre lasse, le roi de Navarre accepte la transaction. Il revient, alors, devant le Parlement. « L'accord, dit-il, a été fait à son détriment; François d'Aydie a suborné son procureur et son avocat »; il demande, en conséquence, que la transaction de 1532 « soit annulée, cassée... comme fautive, frauduleuse. » En fait, M^e de Mérignac a bien reçu « le greffe et la prévôté de Montcuq, les revenus desquels valaient 100 livres par an... jusqu'à ce que François d'Aydie ait baillé 500 écus, à lui ou à ses héritiers, et retiré le greffe et la prévôté... M^e Bort a reçu 500 écus soleil, qu'il a employés à acheter certain repaire » ⁵. Le Parlement n'entre pas dans les vues du plaignant. En 1540, il confirme dans leurs droits les époux d'Aydie. Toutefois, il accorde l'hommage du seigneur de Montcuq à Henri de Navarre, comte de Périgord. Cet hommage est rendu le 10 octobre 1541, pour la châtellenie en même temps que pour les autres terres de François d'Aydie relevant du comté de Périgord ⁶. Pourtant, de nouvelles difficultés surgissent. Le Parlement intervient de nouveau. En novembre 1542, il ordonne au roi de Navarre de « faire délivrer au seigneur de Ribérac et de Montcuq, toutes les pièces concernant ce château, trouvées au trésor de Montignac, en vidimus collationnés » ⁷. Ce n'est, pourtant, qu'au bout de quelques années encore, qu'Henri de Navarre abandonnera ses prétentions sur Montcuq ⁸.

Cette longue série de procès n'a pas été sans perturber les rapports entre le seigneur et ses vassaux. Dès que leurs droits sont de nouveau confirmés, le 9 novembre 1540, par contrat de transaction passé entre lui-même, la dame de Ribérac et de Montcuq, son épouse, et les habitants de la châtellenie, « les habitants et tenanciers dudit Montcuq bailleront par dénombrement les tenances qu'ils tiennent en la châtellenie; lesdits habitants n'ont aucun titre, ancien ni nouveau; lesdits seigneurs

4. Arch. Pyr.-Atl., B 1823.

5. Arch. Pyr.-Atl., E 772.

6. Arch. Pyr.-Atl., B 1797.

7. Arch. Pyr.-Atl., E 772.

8. Arch. Pyr.-Atl., B 1823 (1547, mémoire concernant Montcuq).

et dame leur promettent les reconnaître à 1/3 moins de rentes que les tenanciers voisins »⁹. Ce trait de générosité ne manque pas de rendre ce couple fort sympathique.

Cependant le service du roi¹⁰, son rang à tenir, ses enfants à pourvoir, ses procès contre le roi de Navarre, coûtent cher au vicomte de Ribérac. Bien que ses terres, et en particulier la châtelainie, soient d'un rapport substantiel¹¹, il est obligé d'entamer son patrimoine. Il fait des dettes, vend des rentes, engage des terres, en vend à pacte de rachat — qu'il ne peut racheter —. C'est, en particulier, ce qui se produit pour la paroisse de Rouffignac et quelques autres éléments de la châtelainie¹². Par contrat du 3 mai 1535, François d'Aydie cède à Pierre du Bois, seigneur de Bridoire et son hommager à ce titre, des rentes sur Rouffignac. Sa fille, Louise du Bois, et Bertrand de Pardailhan de la Mothe-Gondrin, son gendre, conservent ces acquisitions et les accroissent; plus tard, au mépris du contrat de mariage de Guy, son fils et de Marie de Foix, François d'Aydie passe, avec les descendants des seigneurs de Bridoire, un nouveau contrat de vente de rentes et de terres, le 18 septembre 1558; si bien que, peu à peu, Rouffignac se trouve entre leurs mains. Marie de Foix essayera vainement de reprendre cette paroisse. En 1596, le Parlement lui accordera quelques compensations, mais Rouffignac restera aux mains des Pardailhan. A son décès, François I d'Aydie transmettra de lourdes dettes à ses successeurs; son héritage, fort obéré, leur causera de graves soucis.

On peut s'étonner de constater que le vicomte de Ribérac, un « des quatre seigneurs du Périgord », jouissant, à ce titre, d'une certaine influence dans la province, ne soit jamais intervenu en faveur de ses gens, désireux comme lui-même de rester catholiques, lorsque la plupart des vassaux nobles de la châtelainie sont passés au protestantisme vers 1545. Les violences qu'ils commettent sur les religieux, les prêtres et sur leurs voisins réfractaires à la nouvelle doctrine auraient dû amener une réaction de sa part. Aucune preuve d'une intervention quelconque n'a été retrouvée. Sa présence à l'armée le tenait-elle trop souvent éloigné de ses terres ? La mort de Françoise de Salignac

9. Arch. dép. Gironde, C 3427.

10. SAINT-SAUD, *op. cit.* ; Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon, 1510-1599, *Récit du siège de Metz*.

11. *B.S.H.A.P.*, t. XXXV, *Aveu et dénombrement fourni par le vicomte de Ribérac en 1541*, p. 350 (en ce qui concerne Monteuq, p. 355-356).

12. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851/82.

en 1551 ¹³, puis celle de son fils aîné Guy en 1553, la vieillesse commençante, sont-elles cause de cette apathie ? François I d'Aydie teste le 5 octobre 1560; il meurt au début de 1561 ¹⁴.

*
**

Guy d'Aydie, qui a recueilli, à la veille de son mariage, la majeure partie des droits de sa mère sur la châtellenie, épouse le 17 septembre 1551, Marie de Foix de Candale ¹⁵. Il entre, ainsi, dans la première famille de Guyenne, alliée à plusieurs familles régnautes, dont celle de France.

Le contrat de mariage de ce jeune couple confirme les droits de Guy sur la châtellenie; il en est co-seigneur avec son père. Marie de Foix en est la dame; elle va le demeurer un demi-siècle.

Un fils, prénommé François, comme son grand-père, leur naît bientôt. Mais, bien que très jeune, Guy ne peut guère avoir plus de 22 ans au moment de son mariage, il a déjà servi le roi: il s'est distingué au combat de Saint-Quentin, à la tête d'une compagnie de gens de pied. A-t-il été blessé, ou a-t-il succombé à la maladie ? Il fait son testament le 22 juillet 1553, et meurt peu après ¹⁶. Guy n'a donc pas porté le titre de vicomte de Ribérac, bien que sa veuve en ait été appelée la dame, sa vie durant.

13. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851, testament de Françoise de Salignac.

14. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851, testament de François d'Aydie.

15. E. BUSOLIER, *op. cit.*, B.S.H.A.P., 1935 ; E. BUSOLIER, *Marie de Foix*, B.S.H.A.P., 1941. Dans le règlement de la succession de Françoise de Salignac et de François I d'Aydie, plusieurs arrêts du Parlement attribuent aux autres enfants du couple des droits sur leurs biens : le 1/6, le 1/4 etc. (Arrêt du Parlement n° 280 aux Archives de la Gironde).

16. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851, testament de Guy d'Aydie.

XIII

MARIE DE FOIX, DAME DE RIBERAC ET DE MONTCUQ

La jeune veuve consacre sa vie à son fils, dont elle doit défendre les intérêts contre les créanciers et contre sa propre famille. Loin de favoriser l'orphelin, son grand-père laisse ses biens disponibles à son second fils Clinet ¹, comme il s'en était réservé le droit dans le contrat de mariage de Guy. Il cherche même à tourner les stipulations de ce contrat, puisqu'il faut que Marie de Foix obtienne un arrêt du Parlement du 29 avril 1556, confirmant les droits de l'enfant et les siens : « François II d'Aydie reçoit les biens attribués à son père, en nue propriété; sa mère en aura l'usufruit aussi longtemps qu'elle restera veuve. » Il prend donc rang parmi les seigneurs de Montcuq sous la tutelle de sa mère.

La mort de son grand-père le fait vicomte de Ribérac en 1561. C'est alors que son oncle Clinet, héritier universel des biens propres de François I, essaie d'enlever à son neveu, aussi bien d'ailleurs, qu'à ses frères et sœurs, tout ce dont il peut s'emparer. Des arrêts du Parlement règlent en partie ces litiges, en 1561 et en 1566 ². Ils confirment les droits de l'enfant et des autres légitimaires. Ce dernier arrêt, accordant des biens communs au jeune vicomte de Ribérac et à ses oncles et tantes ³, amène, un peu plus tard, Philippe d'Aydie à réclamer la révision de ses droits à sa part d'héritage et l'attribution de biens qui lui seront propres. Elle obtient satisfaction ⁴ et se fait attribuer, en particulier, des fiefs sur le territoire de la châtellenie, tandis que Charles d'Aydie était déjà pourvu du fief de Monbazillac, transmis aux d'Aydie par Anne de Pons, leur grand-mère, et où, vers 1575, il faisait édifier le château que nous connaissons.

Il est peu probable que Marie de Foix et son fils soient venus visiter la vieille forteresse des Rudel. Elle était encore

-
1. Clinet d'Aydie, vicomte de Carlux, puis de Ribérac, épousa Sybille Joubert, en 1558. Ils habitaient le château de Montardit, paroisse de Grand-Brassac. Ils n'eurent pas de descendance.
 2. Arrêts du Parlement de Bordeaux, septembre 1561 et 13 août 1566, n^{os} 195 et 196.
 3. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851/77; procuration donnée par Marie de Foix et Philippe d'Aydie pour régler un différend avec Clinet, vicomte de Carlux, au sujet de dîmes.
 4. Arch. dép. Gironde, arrêt du Parlement de Bordeaux, n^o 280, du 29 août 1573.

habitable, du moins en partie, puisque Philippe d'Aydie pouvait y prendre sa part de meubles comme l'y autorisait l'arrêt du Parlement de 1573. Mais, depuis les troubles de 1560, l'insécurité régnait en Bergeracois. Les dévastations de la guerre s'ajoutant aux intempéries ⁵, les paysans en étaient réduits à la misère. Les revenus seigneuriaux — si toutefois la dame en percevait — ne pouvaient être que bien faibles. Et cependant, elle doit tenir son rang, qui lui impose, parfois, de lourdes charges. C'est ainsi qu'en août 1565, elle a « le redoutable honneur » de recevoir le roi Charles IX et la reine-mère en son château de Ribérac ⁶. Les préparatifs de cette visite royale l'ont empêché de venir saluer Leurs Majestés, quand le cortège, venant de Lauzun, a traversé la châtellenie pour se rendre à Bergerac.

Mais, en parcourant nos campagnes, le jeune roi a vu, avec grand déplaisir, les ruines accumulées quelques années plus tôt par la première guerre de religion. Et il n'a pas manqué de donner des ordres sévères à son lieutenant-général en Guyenne pour réprimer les troubles, à l'avenir. ⁷ C'est sans doute au cours de la visite de Catherine de Médicis, qu'a été décidé l'avenir du jeune François, alors âgé de 12 à 13 ans. Dès qu'il est en âge de porter les armes, il est attaché à la personne du duc d'Alençon, frère du roi. ⁸ Dans les cercles de la cour, les jeunes gentilshommes rivalisent pour obtenir les faveurs des princes. Les pamphlétaires les brocardent. Dans un écrit intitulé : « Les Mignons », en 1575, leurs mérites sont passés en revue. Ceux de François d'Aydie sont l'objet d'un jugement péremptoire et fort discourtois : « Ribérac est un sot ».

La Ligue s'organisant, les intrigues vont bon train; et les prétextes ne manquent pas pour se battre en duel. Selon le « Journal » de P. de L'Estoile, le dimanche 27 avril 1578, « pour démêler une légère querelle, née le jour précédent en la cour du Louvre, et ce pour dames, entre Quélus, l'un des mignons du roi, et Anraguet, favori de la maison de Guise, Quélus, avec Maugiron et Livarot, Anraguet, avec Ribérac et Schomberg, se trouvèrent dès 5 heures du matin au marché aux chevaux, ... et là, combattirent si furieusement, que le beau Maugiron et Schomberg demeurèrent morts sur place. »

5. L'hiver de 1564-65 fut aussi rigoureux que celui, plus connu, de 1709.

6. E. DUSOLIER, op. cit., *B.S.H.A.P.*, 1949.

7. B. de MONTLUC, *Commentaires*, année 1565.

8. Le duc d'Alençon ne prit le titre de duc d'Anjou que lorsque son frère Henri III devint roi en 1574. La venue à la cour de François de Ribérac a donc eu lieu sous le règne de Charles IX.

Ribérac blessa mortellement Maugiron ; celui-ci ayant rompu, il voulut le poursuivre et s'enferra sur l'épée de son adversaire. On releva François et on le porta à l'hôtel de Guise, où il mourut dans la journée, après avoir dicté son testament.⁹ Brantôme, de son côté, écrit sur le mode lyrique : « Tous, seconds et tiers, s'offrirent à se battre, plus par envie de mener les mains que par grandes inimitiés qu'ils eussent entre eux. Ce combat fut très beau, et le compara-t-on à celui des Horaces et des Curiaces »¹⁰.

Le corps de François, ramené à Ribérac, alla reposer auprès de celui de son père, dans le tombeau que fit élever Marie de Foix, inconsolable.¹¹ Il avait au plus 26 ans.

Le testament de François laisse à sa mère tous les biens dont il peut disposer, et qui ne sont pas grevés de la substitution prévue au contrat de mariage de ses parents, au cas où Guy, puis son fils, mourraient sans postérité. C'est actuellement le cas. La vicomté de Ribérac et la châtellenie tombent sous le coup de cette clause. Marie, veuve et sans enfant, se voit dépouillée des biens dont elle avait la jouissance depuis son mariage. La reprise de sa dot, 30.000 l. et 6.000 l. de gain de survie, est également prévue ; elle repose sur : « la jouissance du château, terre et seigneurie de Montcuq, ou « d'une autre maison », appartenant au seigneur de Ribérac, dans la même juridiction, au choix de Marie, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement payée de sa dot,... à condition que cette jouissance diminuera à proportion de son paiement. »¹² Mais cette condition avait été décidée lorsque la châtellenie était prospère ; en 1578, les circonstances l'ont réduite à un état lamentable.¹³ Comment imaginer qu'une somme aussi considérable puisse être levée sur cette terre, dans un laps de temps raisonnable ? Surtout si on considère que les plus beaux fiefs sont échus en partage à Charles d'Aydie et à sa sœur Philippe. Accepter serait, pour Marie, renoncer à reprendre sa dot. Aussi refuse-t-elle ces dis-

9. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851/73 ; testament de François d'Aydie, vicomte de Ribérac, seigneur de Montcuq, le 7 avril 1578.

10. BRANTÔME, *Anecdotes sur la Cour de France*, éd. Lalanne, t. VI, p. 212-213. Ce duel quelque peu romancé est un des épisodes les plus émouvants du roman d'A. Dumas, « La Dame de Montsoreau ». On y voit, au cours du récit, le vicomte de Ribérac jouer un petit rôle épisodique.

11. E. NUSOLIER, *op. cit.*, B.S.H.A.P., 1941.

12. Les mots « ou une autre maison » laissent entendre qu'il y avait dans la châtellenie d'autres châteaux seigneuriaux dont le seigneur se réservait la jouissance.

13. *Annales historiques de Bergerac* : « La cueillette du blé de l'an 1579 fut la plus petite qui ait été de mémoire d'homme, dans la plaine de Bergerac à Sainte-Foy ».

positions. Elle négocie avec son beau-frère Clinet, nouveau vicomte de Ribérac et seigneur de Montcuq ; elle lui rachète la châtellenie pour la somme de 78.000 l., moyennant quoi il lui restitue sa dot. Elle s'impose pour cet achat, un lourd sacrifice d'argent, et doit emprunter 38.000 l. à son frère, l'évêque d'Aire.¹⁴ Mais elle n'aura plus à subir l'inimitié de Clinet, et pourra disposer à son gré d'une terre qui semble lui tenir à cœur.

* *

Marie de Foix, sous l'empire de sa douleur, aurait pu se replier sur elle-même et s'abstraire des joies et des peines qui atteignent son entourage. Il n'en est rien. Dès avant son deuil, elle portait une vive affection à Diane de Foix-Candale, restée orpheline très jeune.¹⁵ Cette jeune fille, belle et spirituelle, avait conquis le cœur de son cousin Louis de Foix-Pellegrue, fils aîné de Germain-Gaston de Foix, comte de Gurson et du Fleix, connu sous le nom de marquis de Trans¹⁶. Celui-ci, âgé et malade, chargea son voisin de seigneurie et ami, messire Michel Eyquem de Montaigne, de présenter à sa place la demande en mariage à la douairière de Candale¹⁷, grand-mère de Diane Charlotte. Admis depuis longtemps dans la société très choisie qui fréquente le château du Puypaulin, à Bordeaux, le seigneur de Montaigne voit sa demande agréée. C'est encore lui qui représente le père de l'époux et signe au contrat de mariage des jeunes gens, le 8 mars 1579,¹⁸ en qualité de fondé de pouvoir et mandataire du marquis de Trans.

Aux termes de ce contrat, Marie de Foix assurait à sa nièce « la moitié, avec réserve d'usufruit, de tous ses biens. » La jeune femme et son mari devenaient ainsi coseigneur et dame de la châtellenie. Or, les stipulations d'un contrat de

14. E. DUSOLIER, *op. cit.*, B.S.H.A.P., 1941. En 1594, l'évêque d'Aire, dans son testament fera remise à sa sœur des 14.000 l. qui restent dues, au moment de son décès.

15. Diane Charlotte perdit son père, le comte de Candale en 1571 ; sa mère, Marie de Montmorency, en 1572, et son frère Henri en 1573. (Arch. dép. Gironde, registres paroissiaux de Cadillac-sur-Garonne, où se trouvait la sépulture de la famille).

16. Le traité, dit du Fleix, fut signé en 1580 au château du Fleix, chez le marquis de Trans. Il y reçut le duc d'Anjou et le roi de Navarre, futur Henri IV. Le marquis avait une fille Marguerite, qui avait été fiancée à François d'Aydie.

17. A. NICOLAÏ, *Les belles amies de Montaigne*.

18. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851/72, Contrat de mariage de Louis de Foix, comte de Gurson, et de Diane Charlotte de Foix-Candale.

mariage étant irrévocables, les droits à la moitié de la châtellenie devaient nécessairement passer à leur descendance, laquelle fut bientôt assurée par la naissance d'un fils, Frédéric, en 1580. C'est à cette occasion que Montaigne dédia à la comtesse de Gurson le chapitre des *Essais* : « De l'institution des enfants. »

Le 8 février 1582 avait lieu, au château de Cadillac, le baptême d'un autre enfant du couple, Marguerite ; elle fut pour marraine Marguerite de Valois, reine de Navarre ; son époux, Henri de Navarre, l'accompagnait. ¹⁹ Montaigne, alors maire et gouverneur de Bordeaux, assistait en cette qualité à la cérémonie, accompagné des consuls de la ville. En mars 1587, avait lieu le baptême d'un autre fils de Diane Charlotte, dont « Madame de Ribérac » était la marraine.

Hélas ! Le malheur, une fois encore allait frapper Marie dans ses plus chères affections. Sa nièce meurt le 24 mai 1587 ; quelques semaines plus tard, le comte Louis trouvait la mort au combat de Moncrabeau. Dans ses « Ephémérides » de Beulher, Montaigne relata les faits et « nota le fatal événement, comme s'il se fût agi d'un deuil familial. » ²⁰

*
**

Malgré ce nouveau coup du sort, le dévouement de Marie de Foix ne va pas tarder à être encore sollicité. Son beau-frère, Charles d'Aydie, parfois appelé Monsieur de Monbazillac, à cause du fief de ce nom qui lui était échu en héritage, meurt vers 1583, laissant deux jeunes garçons, Armand et Guy. Leur mère, Jeanne de Bourdeille, est protestante, et se remarie en avril 1584 avec un coreligionnaire ²¹ ; elle semble, d'ailleurs, s'être vite désintéressée des enfants de sa première union. Leur oncle Clinet, qui n'espère plus avoir de postérité, assure d'abord leur tutelle. Mais il disparaît en 1588. Or, une des clauses formelles de son testament précise qu'il fait d'Armand son héritier universel, à la condition « qu'il soit élevé dans la religion catholique. » ²² C'est obliger moralement Marie de Foix, qui seule a l'autorité et la compétence nécessaires, à accepter la tutelle du nouveau vicomte de Ribérac, qui prend le titre et occupe la place du malheureux François. Il est aisé de comprendre quels tristes souvenirs doivent accabler Marie. Elle n'en accepte pas moins la lourde charge d'assurer l'éducation

19. Arch. dép. Gironde, registres paroissiaux de Cadillac.

20. A. NICOLAI, *op. cit.*

21. De SAINT-SAUD, *op. cit.*

et de préparer l'avenir de son neveu. Elle est toutefois secondée par le seul homme de la famille qui ait survécu aux guerres de religion, Etienne de Gontaut de Saint-Geniès, époux de sa belle-sœur Philippe. Mais leur penchant vers le protestantisme, si toutefois ils ne l'ont pas adopté à un certain moment, fait que Marie aurait scrupule de charger son beau-frère d'autres soins que ceux concernant les questions financières. ²³

Armand a vite su se faire aimer de sa tante. Pour faire cesser les soucis d'argent du jeune homme — le Périgord, dévasté par 40 ans de guerre, connaît une misère atroce, et le rapport des seigneuries est pratiquement nul —, Marie entend faire de lui son héritier. Fortement obérée par les dettes héréditaires, la succession de Clinet oblige Armand à renouveler des reconnaissances, et même parfois à rembourser des sommes importantes. C'est pour délivrer son neveu de ces servitudes, ²⁴ qui finiraient par entraver sa carrière, que Marie s'efforce de lui faire conclure un mariage brillant. Dans ce but, elle amène un rapprochement avec sa petite nièce Marguerite de Gurson, fille de Diane-Charlotte, qu'elle n'a pas négligée non plus au cours de sa triste enfance d'orpheline. Le contrat de mariage est signé le 13 décembre 1597. ²⁵ Le marié reçoit, entre autres biens, les droits de sa tante sur la châtellenie. Marguerite de Gurson, à qui le testament du marquis de Trans donne « 40.000 l. de dot pour tous droits et successions qu'elle pourrait prétendre par le décès de ses père et mère », ²⁶ reçoit encore 40.000 l. que lui offre Marie de Foix. Le jeune ménage va désormais pouvoir soutenir son rang.

En décidant de faire d'Armand son héritier universel, Marie de Foix n'a pu se dissimuler les difficultés qui pourraient s'élever entre lui et Frédéric de Gurson, fils aîné de Diane Charlotte, au moment des partages. Aussi a-t-elle pris le parti de les régler à l'avance. Mais de quels éléments de la châtellenie disposait-elle alors ?

Nous avons vu Rouffignac passer aux seigneurs de Broido vers 1560, état de fait confirmé par les arrêts du Parle-

22. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851/73, testament de Clinet d'Aydie, le 29 août 1588.

23. Etienne de Gontaut avait le titre de tuteur d'Armand et de Guy d'Aydie.

24. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851/105 ; procédures et affaires financières. En 1593, Armand est obligé de rembourser 25.000 l. empruntées jadis par son grand-père François I d'Aydie à un bourgeois de Bordeaux.

25. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851/72, Contrat de mariage d'Armand d'Aydie et de Marguerite de Foix-Gurson.

26. L. GARDEAU, *Le testament du marquis de Trans*, BSHAP, 1956.

ment de 1596. ²⁷ D'autre part, après 1573, Philippe d'Aydie a obtenu la possession des paroisses de Saint-Martin, Lamonzie, Saint-Laurent et Saint-Sernin-de-Gabanelle, dont Marie ne reçoit que l'hommage, et qui sont mises irrévocablement hors des futurs partages. Au moment où elle traite avec Clinet, en 1578, puis en 1579, lorsqu'elle attribue à Diane Charlotte la moitié de ses droits sur la châtellenie, Marie ne peut donc plus disposer valablement que des sept paroisses restantes, encore Monbazillac et Rouillas contiennent-ils des fiefs importants dont les revenus lui échappent.

Aussi, dès 1588, groupe-t-elle autour du fief de Monbazillac, déjà tenu par Armand et Guy d'Aydie, les paroisses de Colombier et de Saint-Christophe ²⁸ avec tous les droits de justice et les autres droits et devoirs seigneuriaux. Elle vient, en personne, installer le premier juge de Monbazillac, Isaac Cacaud, bourgeois de Bergerac. ²⁹ Il faut qu'elle jouisse d'un grand prestige pour que les consuls de Bergerac, tous protestants, la reçoivent avec autant de marques de courtoisie, à son passage en la ville. ³⁰ La nouvelle seigneurie de Monbazillac, devenue indépendante de Montcuq, reste cependant soumise à Marie de Foix, sa vie durant ; elle en est la dame, comme elle le demeure des quatre autres paroisses : Pomport, Saint-Mayme, Le Monteil et Rouillas, destinées à Frédéric de Gurson, et qui restent dans la juridiction de Montcuq.

Le testament de Marie de Foix porte la date du 2 août 1598. Il ne fait que confirmer les dispositions déjà prises. La mort vient la prendre en 1600. ³¹ Cette grande dame, qui a connu tant de deuils au cours de sa longue vie, va enfin aller rejoindre l'époux et le fils tant pleurés dans le tombeau de Ribérac.

(à suivre)

Marthe MARSAC.

27. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851/82.

28. Arch. dép. Gironde, C 2240. Le premier aveu et dénombrement de la seigneurie de Monbazillac est fourni par Marie de Brisay, veuve de Louis Bouchard d'Aubeterre ; elle était son héritière universelle.

29. Le personnage joua un rôle important au consulat jusqu'à sa mort en 1616. Nous remercions M. Jean Bernicot, des détails fournis sur ce juge de Monbazillac.

30. Les *Jurades* relatent le passage de « Madame de Ribérac », à qui il fut offert deux pots de vin », comme aux grands seigneurs qui s'arrêtaient à Bergerac.

31. E. BUSOLIER, *op. cit.*, 1941, ne donne pas la date de la mort de Marie de Foix. Saint-Saud au contraire, place ce décès en mars 1600 à Montignac.

LES " SOUVENIRS "
DU PRÉFET ALBERT DE CALVIMONT
(1804-1858)

(suite)

CHAPITRE IV

CALVIMONT SOUS-PREFET DE NONTRON
(1841-1848)

J'étais depuis un mois à Paris seulement lorsqu'un soir je lus dans le Moniteur parisien que les sous-préfectures de Boulogne et Brioude étaient à la fois vacantes. Je savais que le sous-préfet de Nontron, M. Bost, nouvellement nommé (ancien sous-chef au Ministère de l'Intérieur), n'avait pas encore pris possession de la sous-préfecture, si voisine de Périgueux que l'eau m'en venait à la bouche. Je fus saisi de l'idée d'une combinaison qui pourrait amener pour mes intérêts une conclusion immédiate ; et j'écrivis le soir même au Général Bugeaud, pour lui demander s'il ne serait pas possible de faire envoyer M. Bost à Brioude et de me faire nommer à Nontron.

Cette idée frappa le Général fort heureusement comme elle m'avait frappé ; et avec la chaleur généreuse qu'il met dans sa bienveillance, il alla de nouveau auprès de M. le Ministre de l'Intérieur parler si éloquemment et si vivement que le Ministre, déjà fort occupé de ma personne, par les soins insistants de M. de Marcillac, lâcha enfin le grand mot : « Hé bien ! soit, dans le courant du mois je placerai quelque part M. de Calvimont. »

Quelque part n'était pas Nontron. Le Général le comprit et le soir même, chez M. Guizot, il insista de si belle façon pour faire intervenir ce dernier Ministre auprès de son collègue de l'Intérieur que M. Duchatel fut véritablement mis au pied du mur. Madame de Meulan, belle-sœur de M. Guizot, voulut bien elle-même entrer en lice dans mes intérêts et elle dit un mot charmant à M. Duchatel que je suis presque fier de rapporter : « Hé ! mon cher Comte, s'écria-t-elle, nommez-nous donc un sous-préfet qui sache l'orthographe ! » Cette saillie me fut rapportée le lendemain par M. Romieu qui l'avait entendue.

Bien sûr aujourd'hui de ma nomination très prochaine,

je me décidai à repartir pour le Périgord où m'appelaient des intérêts plus intimes et d'un prix tout différent. J'avais quitté Périgueux sans dire ce que j'allais faire à Paris et je n'avais pas écrit un mot à la famille de Taillefer depuis mon séjour, ayant toujours attendu inutilement une solution définitive dans mes démarches auprès du Ministère. Je ne savais donc ce qui avait pu se passer en mon absence ; je revenais pour revenir et sans savoir comment je serais reçu. Mais Paris me pesait et toutes ses merveilles me semblaient bien ternes auprès d'autres rêves : tout l'univers était en ce moment pour moi près d'une belle jeune fille de 18 ans qui m'avait accepté pauvre et abandonné de tous, et vers laquelle je revenais assuré d'une position supérieure et entouré de protecteurs dévoués et puissants.

Le matin du jour fixé pour mon départ, pendant que je faisais emballer mes effets, j'entendis la porte de ma chambre s'ouvrir et, aussitôt après, une voix qui me salua de ces mots : « Bonjour, Monsieur le sous-préfet de Nontron ! » C'était ce bon et généreux Général qui m'apportait lui-même la lettre du Ministre de l'Intérieur lui annonçant ma nomination. M. de Marcillac accompagnait le Général Bugeaud. Je n'oublierai jamais ce moment, cette démarche et l'intérêt affectueux qui entoura le bienfait.

Ma profonde reconnaissance pour le Général Bugeaud n'a pu se manifester par aucun acte sérieux depuis ce temps-là. C'est la seule souffrance que me laisse le souvenir de tant de bontés. Je me console toutefois parce que je sais qu'il est convaincu lui-même de la sincérité de mes sentiments et qu'il a eu la grâce bienveillante de dire, spécialement, dans une réunion publique, que jamais il n'avait rencontré un homme aussi reconnaissant que moi.

Que Dieu lui rende le bonheur que m'ont donné ces paroles ! Et qu'il sache bien qu'en toute occasion ma vie lui appartient. Je dois au Maréchal Bugeaud ma vie présente et la sécurité de l'avenir. Un soir, je me couchai pauvre sans autre ressource qu'un travail ingrat jusqu'alors, (si encore le travail ne me manquait pas), et, le lendemain matin, je m'éveillai riche jusqu'à un certain point, sûr au moins de ne plus manquer du pain de la journée. Le Maréchal cependant ne me devait rien ; il se fût écarté de moi quand je m'adressai à lui que je n'aurais pas eu le droit de me plaindre. Et, bien loin de là, au premier appel fait à son cœur, ce franc et loyal adversaire tressaillit de joie devant ma confiance et me tendit la main comme à un vieil ami.

Bien des gens qui ne veulent jamais comprendre une belle action, parce qu'ils seraient incapables de donner pareil exemple, me disent quand ils entendent le cri de mon inaltérable reconnaissance : « Le Maréchal savait ce qu'il faisait en vous accueillant : il débarrassait le Gouvernement d'un ennemi dangereux ! » Et je répons à ceci qu'un soldat désarmé et hors des rangs n'est pas plus dangereux qu'une vieille femme, et telle était ma position quand je m'adressai au Maréchal ; et je ne lui en fis point mystère. J'aurais cru aussi indigne de lui que de moi de me poser en champion qui peut encore tenir la campagne. Je lui dis naïvement, franchement : « Je renonce au combat parce que les forces me manquent et je vous demande une place à votre foyer ! »

Il pouvait, fort de mon aveu d'impuissance, me répondre brutalement : *Non !* et il répondit : *Oui !* avec la générosité la plus empressée. Lorsque ce souvenir me revient (et il me revient souvent), je sens dans les replis les plus profonds de mon cœur que si quelque malheur venait à frapper le Maréchal, le contrecoup me briserait plus que lui.

Je rentrai à Périgueux le 27 janvier 1841. Je me mariaï le 17 février suivant. J'avais pour témoins MM. Romieu, préfet de la Dordogne, le vicomte Félix de Crémoux, Théobald de Veaux, mon plus ancien ami, et Léon Lafaye (aujourd'hui commissaire civil à Tenez).

*
**

Je pris possession de ma sous-préfecture le 20 mars 1841. Peu de jours après, une revue de la Garde nationale de la ville de Nontron me donna l'occasion de parler net et clair à mes administrés. Je savais qu'une sourde prévention agitait les esprits de la population. Nontron, sous la Restauration, était appelé « l'île d'Elbe » du département. La Cour prévôtale y avait besogné à l'occasion d'un âne couvert d'un manteau fleur-delysé que les Bonapartistes de l'époque avaient jeté par les fenêtres de l'hôtel de ville. Et par une conséquence assez peu logique, tous ces braves Bonapartistes étaient aujourd'hui de furieux Républicains.

Quand je parus en uniforme sur le perron de l'hôtel de ville, la musique, à un signal donné et évidemment convenu, me salua d'une superbe Marseillaise à laquelle, je l'avoue, je n'étais nullement préparé. Toutefois, comme je n'ai guère l'habitude de courber la tête devant l'ennemi, j'avançai ronde-

ment vers les officiers réunis que je saluai et que j'invitai à procéder immédiatement à la reconnaissance des nouveaux élus. J'étais dans mon droit ; le Commandant comprit et d'un geste il imposa silence à son charivari.

Mais alors vinrent les discours qui valaient bien la Marseillaise. Le Maire de la ville (mon ami dévoué et bien sincère depuis ce temps-là) ouvrit la marche par une harangue qui semblait dater de 1830, tant elle était ornée de fleurs de Juillet et de fanfares à la Lafayette. Il la termina par un double cri : *Vive la France ! Vive la liberté !*

Puis arriva le tour de l'excellent Commandant (le plus aimable et le meilleur compagnon !) qui commença par brandir un sabre flamboyant et qui fit entendre ensuite des paroles dignes d'être écoutées par la grande armée. Le brave homme parla beaucoup des frontières que la Garde nationale de Nontron irait défendre au besoin ; il provoqua l'Europe entière dans son ardeur belliqueuse, et comme l'Europe n'avancait pas pour lui répondre, il la railla de son silence, la foudroya de son mépris. La Garde nationale tout entière s'exalta sous cette parole et le discours finit par un tonnerre d'acclamations : *Vive le Commandant ! Vive le Commandant !* Napoléon et Murat n'eurent jamais une plus belle journée.

Je pris à mon tour la parole, m'étant placé au milieu du front du champ de bataille de manière à être bien entendu de tous ; et là, je m'amusai, je l'avoue, à jeter quelques gouttes d'eau rafraîchissantes sur ce grand feu de paille qui venait de nous flamber.

Je commençai par déclarer à ces braves gens que je n'étais venu parmi eux que forcé et contraint par quelques-unes de ces circonstances pénibles qui déchirent si souvent la vie d'un homme. Je n'apportais donc dans cette réunion, ni fièvre d'enthousiasme, ni volonté de propagande. Magistrat civil, je venais m'occuper des intérêts de tous avec la conscience du devoir qui m'était imposé. Je ne voyais dans la Garde nationale ni une parade d'uniformes plus ou moins neufs, ni une comédie militaire ; j'y voyais une réunion de citoyens paisibles, armés momentanément pour le maintien de l'ordre, si l'ordre était menacé ; pour la conservation du droit de propriété, du droit de commerce, de tous les droits des hommes réunis en société. Je comptais donc sur la Garde nationale, au besoin, dans ses intérêts, comme elle pouvait et devait compter sur moi. Je comptais sur ses officiers, honnêtes pères de famille, lumières du barreau, négociants estimables, comme je comptais sur le

chef de la municipalité, ce médecin des pauvres dont le nom seul rappelait à tant de malheureux une vie de soins et de bienfaits sans nombre. Pour ce qui me concernait, nous ne nous connaissions pas encore, l'arrondissement et moi, mais je les ajournais à trois mois et je leur disais fièrement : « Vous me jugerez sur mes œuvres ! » Quand j'eus fini, tout le monde se regarda. Sans s'en douter, chacun était passé au calme plat ; je n'en voulais pas davantage.

Les Nontronnais, sauvages et abrupts, comme tous les montagnards, sont bons et sensés sous leur écorce un peu rugueuse, puisqu'il faut dire le mot. J'ai passé sept ans au milieu d'eux et ils m'ont donné les preuves de l'attachement le plus vrai et le plus touchant. ¹ J'ai fait une cruelle maladie, en 1845, et ma vie a été quelques jours en danger. Pendant cette semaine, tous les habitants sont venus, un à un, s'informer de mon état avec un intérêt que leur rude écorce ne leur eût jamais permis de feindre. Le peuple lui-même se réunissait en groupes et s'écriait : « Celui-là était notre ami, et c'est pour cela que nous ne le conserverons pas ! »

Cette naïve douleur m'a laissé une affection réelle pour cette population capable de sentir les bonnes intentions du magistrat supérieur. Je rapporte ces témoignages flatteurs sans aucune espèce d'orgueil personnel, et bien plus pour rendre hommage à ces cœurs simples et francs qui n'expriment jamais que ce qu'ils sentent, et qui ne s'inclineraient pas devant le manteau royal avant de savoir si celui qu'il recouvre les aime véritablement.

Un an après mon installation arriva le grand jour de l'épreuve électorale. M. Dusolier, député de la gauche, tenait la place : il s'agissait de le débarquer. Le Ministère me proposa M. le Marquis de Sainte-Aulaire, fils du Comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France en Angleterre, et secrétaire d'ambassade lui-même. Je répondis au Ministre que je le priais de m'envoyer son candidat, après quoi seulement je pourrais donner mon avis sur ses chances de réussite.

Et M. Louis de Sainte-Aulaire m'arriva presque aussitôt. Les manières liantes et affectueuses de ce jeune candidat me donnèrent, dès le premier aspect, l'assurance de son succès dans le parti conservateur. M. Louis de Sainte-Aulaire n'est pas cependant un de ces esprits brillants qui séduisent de premier

1. A Nontron, Calvimont eut comme chefs de bureau Marquet et Vaunier (J.S.).

saut par des éclairs ou des saillies d'intelligence ; c'est une tête un peu allemande par l'éducation, remplie de bonnes choses et de parfaites intentions. M. Louis de Sainte-Aulaire, devant dix personnes, se fait écouter avec intérêt et profit pour ceux qui l'écoutent ; il a beaucoup vu, il sait beaucoup mais, devant un congrès, je pense qu'il serait effacé, même par des gens qui ne le vaudraient pas. Une surdité précoce paralyse une partie de ses moyens. Cette surdité lui donne une certaine timidité qui, après tout, n'exclut pas la grâce, car il est impossible d'avoir des façons plus élégantes et de meilleure compagnie. M. de Sainte-Aulaire est un de ces hommes qu'on aime tout de suite, comme si on le connaissait depuis vingt ans. Les amitiés qu'il inspire peuvent cependant ne pas être durables parce qu'avec ce calme de l'esprit, cette raison toute germanique, il a un fond de légèreté et d'indolence réunies dans le caractère qui excluent cette volonté ferme qui nous fait seule conserver nos amis. On peut rompre ses rapports avec M. de Sainte-Aulaire, sans les regretter, mais il est impossible de lui garder rancune, ni de conserver de sa personne un souvenir amer. C'est un grand enfant à qui il ne faut laisser ni rasoir, ni ciseaux entre les mains : il se blesserait autrement ou blesserait ceux qui l'entourent, sans s'en apercevoir.

Je soutins la candidature de M. de Sainte-Aulaire contre M. Dusolier avec d'autant plus de liberté d'esprit qu'il s'agissait de renverser un homme de l'opinion démocratique que j'avais entendu moi-même déblatérer contre les nobles et contre les prêtres de la façon la plus vulgaire et avec une logique et un style de commis-voyageur.

M. Dusolier, avocat du barreau de Nontron, est du reste un honnête père de famille qui fait élever ses filles au Sacré-Cœur sans se douter de la contradiction de ses actes avec ses paroles. C'est le Constitutionnel incarné, le vieux Constitutionnel de la Restauration, qui voit des gendarmes et des Jésuites jusque dans la ruelle de son lit ; esprit médiocre, éloquence d'huissier, conscience héréditaire sous le rapport de l'argent. (Son père, ancien gendarme, usurier féroce, avait passé devant tous les tribunaux correctionnels du département !). Et cependant M. Dusolier est un honnête homme ; c'est-à-dire qu'il ne prendra pas sciemment le bien d'autrui et ne fera pas du mal pour le plaisir de le faire ; mais il jouit d'une fortune de six à sept cent mille francs, fruit entier des rapines de son père, avec une parfaite tranquillité d'âme ; et il n'a jamais songé à expier ces spoliations effroyables, soit par une rente faite à l'hospice par

exemple, soit par n'importe quelle autre générosité publique. Il donne un morceau de pain au pauvre qui mendie à sa porte ; il souscrit chaque année, comme tout le monde, pour le bureau de bienfaisance et, ceci fait, il dort du sommeil du Juste sur l'oreiller de feu Monsieur son père, le plus grand arabe de l'Univers.

M. Dusolier était devenu député de Nontron sans qu'on sût trop pourquoi ; si ce n'est que personne autre ne s'était présenté à sa place. Il fut renversé par M. de Sainte-Aulaire, inconnu un mois avant, sans que je me fusse donné d'autre peine que celle de dire aux gens : « Faites-moi donc la grâce de m'expliquer pourquoi vous renommeriez M. Dusolier ? » Et comme véritablement il n'y avait aucune réponse valable à me faire, M. de Sainte-Aulaire fut élu.

Ceci me valut la visite de M. le Comte de Sainte-Aulaire, l'ambassadeur, que j'ai gardé chez moi plusieurs semaines, pendant cinq années qu'a duré le mandat de son fils. J'ai eu aussi l'honneur de recevoir M. le duc Decazes, grand référendaire à la chambre des Pairs, ancien premier ministre de Louis XVIII et gendre de M. de Sainte-Aulaire.

Ces deux personnages valent la peine qu'on mentionne ses relations avec eux. Le Comte de Sainte-Aulaire est un des hommes les plus aimables de l'époque, en outre de sa spécialité diplomatique. Vert et fringant, jusqu'à l'équipée en paroles, ce vieillard qui fut chambellan de l'Empereur, préfet, conseiller d'Etat, pair de France, ambassadeur, historien, académicien, n'a pas laissé souiller ses talons rouges d'une seule bribe révolutionnaire. C'est le gentilhomme du XVIII^e siècle, moins le débraillé du costume, l'horreur de la messe. Il a ces façons ravissantes qui se perdent, cette bonhomie inimitable de grand seigneur, ces réponses à tout qui vous renversent sans que vous ayez l'audace d'en rire ou de vous fâcher.

M. Louis de Sainte-Aulaire, son fils, a quelque chose de ce dernier genre d'esprit qu'il ne ménage pas toujours aussi habilement que son père, mais qui ne manque ni de piquant, ni d'étrangeté. Un jour, étant en tournée électorale du côté de Thiviers (corvée cruelle, la pire de toutes à mon avis), un de ses compagnons de voyage qui l'attendait pour partir et aller plus loin le voyant entrer chez un électeur, l'interpella en lui disant : « Vous faites donc encore une visite, M. le Marquis ? »

— Hélas ! oui !... » répondit le pauvre député avec un soupir profond, expression naïve de son ennui. Puis s'apercevant

aussitôt qu'il venait de parler ainsi devant la personne même qu'il allait visiter, il se reprit vivement sans transition aucune, et prenant sa physionomie la plus hilare, il ajouta de la même haleine : « — Quand je dis hélas !... c'est-à-dire que j'en suis ravi. » L'interlocuteur resta stupéfait de ce revirement si preste et ne l'oubliera de sa vie. Je conviens qu'il vaut qu'on s'en souvienne !

*
**

Mes rapports avec les familles de Sainte-Aulaire et Decazes ont duré six ans. Ils sont finis, je pense, aujourd'hui que j'ai quitté Nontron pour n'y plus revenir.

Le Marquis de Sainte-Aulaire a cessé d'être député de Nontron et M. Dusolier a repris la position le 2 août 1846. Une question mal entendue à la Chambre renversa M. de Sainte-Aulaire, qui préféra jouer la députation plutôt que de voter, comme tout le monde, en faveur de la réduction de l'impôt du sel. Ce fut sans nul doute un vote de conscience de sa part, mais de conscience bien entêtée selon moi et selon bien d'autres. Nos paysans du Nontronnais, électeurs en grand nombre, tournèrent tous casaque au député assez mal avisé pour penser que le sel n'était pas trop cher. Aucune puissance humaine ne les eût retenus.

Jamais élection ne se traita plus gaiement que celle-ci. Elle se fit par des chansons ; le refrain prophétique de l'une d'elles était ainsi conçu dans le plus pur patois périgourdin :

Et perqué n'ayme pas sela
Eou né siro pas counserva !

(Et puisqu'il n'aime pas le salé, il ne sera pas conservé !) Il n'y a pas de position politique qui tienne contre un ridicule populaire.

Pendant les six années que j'ai passées à Nontron, je me suis attaché principalement à concilier les esprits, à faire disparaître les vieilles haines de parti et à bien faire comprendre aux hommes que, pour n'être pas du même avis en politique, on n'en pouvait pas moins très bien s'entendre sur les intérêts de localité et principalement sur l'amélioration des classes qui souffrent. J'ai eu la satisfaction d'opérer des rapprochements jugés impossibles jusqu'à mon arrivée; et je puis dire avec un bonheur vivement senti que je laisse personnellement dans cet arrondissement quelques amis sincères et dévoués, appartenant cependant à l'opposition la plus avancée.

A la suite des élections, j'ai proposé quelques révocations de maires, le renouvellement des municipalités ayant lieu pré-

cisément à cette époque. On a pu en conclure qu'il y avait dans cette mesure un sentiment de rancune politique et rien ne serait plus injuste que cette conclusion. Deux maires seulement sur le nombre ont dû leur remplacement aux élections : le maire de Lempzours et le maire de Saint-Barthélémy. L'un de ces deux fonctionnaires avait été ramassé ivre-mort sous une table dans un cabaret de la ville ; l'autre était venu, dans un état d'ivresse également, me parler insolemment dans mes bureaux le jour du dernier scrutin. En toute autre occasion que les élections, mon devoir eût été d'en faire justice ; et les élections ne me parurent pas une excuse pour l'indignité de ces magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

Je n'ai eu aucun avancement depuis sept ans que je suis sous-préfet. J'ai été décoré de la Légion d'Honneur le 1^{er} mai 1845. Et à propos de cette décoration, je dois dire que lorsque mon collègue et ami Laguionie, sous-préfet de Ribérac, fut proposé pour la croix pendant la suctte de 1842, M. Romieu, préfet de la Dordogne, fit également un rapport sur mon compte à l'occasion de ma conduite pendant l'épidémie qui décima mon arrondissement. M. de Sainte-Aulaire, qui arriva peu de temps après comme candidat à la députation, m'offrit de faire donner suite à ce rapport en m'obtenant sur le champ la décoration. Je refusai cette offre spontanément.

Deux ans après (en 1844), M. de Sainte-Aulaire voulut bien revenir à la charge et me faire comprendre même que le Ministre désirait me voir accepter cette distinction. Je répondis que j'étais extrêmement touché des bontés particulières de M. le Ministre et que son intention seule à mon égard me paraissait une distinction suffisante ; mais que je demandais à attendre encore une faveur que je croyais n'avoir pas suffisamment méritée. Je montrai la lettre de M. de Sainte-Aulaire à plusieurs de mes amis de Périgueux, entre autres à Léon Lafaye et Odon de Froidefond ; je l'ai également montrée au maire de Nontron et à M. Lucien Boyer, négociant. Ceci prouvera assez, je pense, que je n'ai point couru après le ruban que tant d'autres poursuivent si vivement.

Le 1^{er} mai 1845, M. de Sainte-Aulaire écrivit à ma femme et lui annonça cette fois purement et simplement ma nomination dans l'ordre. Dès que cette nomination fut connue, une sérénade me fut donnée par les jeunes gens de Nontron. La Loge maçonnique de Périgueux m'adressa spontanément une lettre de félicitations. Le Commandant de la Garde nationale de Nontron (celui qui fit une si belle harangue révolutionnaire à mon entrée

en fonctions) donna un punch monstre en mon honneur dans le principal café de la ville ; et ses amis de la République furent les plus nombreux à choquer joyeusement leur verre contre le mien. Je puis dire que l'approbation si évidemment désintéressée de ces braves gens me fit plus de plaisir que n'eussent fait toutes les croix de l'univers.

Mais si je ne tenais pas à la décoration pour moi-même, je l'avais demandée et obtenue en revanche pour deux hommes éminents de mon arrondissement. Je veux parler de M. Monfanges, maire de Nontron, et de M. Pindray, médecin, aujourd'hui maire de Mareuil. J'eus de grandes difficultés pour le succès de la dernière de ces deux demandes. Et cependant M. Pindray méritait cette distinction autant que quelqu'homme de guerre que ce puisse être. Pendant la suette qui avait désolé mon arrondissement, ce jeune médecin avait fait des prodiges de science, de courage et de dévouement. Le premier il avait découvert que le sulfate de quinine était le seul remède contre le fléau, puis il était tombé malade lui-même, atteint par l'épidémie et, à peine hors de danger, faible et miné par la fièvre, il était remonté à cheval pour visiter ses malades : on le ramassa un jour à demi-mort dans un fossé, et quand il fut revenu à lui il ne voulut pas rentrer qu'il n'eût vu la dernière maison infectée, quelque cabane de mendiant sans nul doute ! La médecine ainsi comprise est une sorte d'apostolat.

J'écrivis à M. de Sainte-Aulaire, qui commençait sa candidature, alors qu'il ne pouvait signaler sa présentation aux électeurs plus favorablement qu'en prenant en main cette belle conduite à couronner. M. de Sainte-Aulaire me comprit bien vite et commença des démarches actives auprès de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. Ces démarches furent arrêtées, dès le début, par le plus singulier incident et c'est précisément cet incident qui me fait m'appesantir ainsi sur le fait de la décoration de M. Pindray.

C'est de cette époque que date la rupture de mes relations amicales avec M. Romieu, alors préfet de la Dordogne. Je tiens à établir que les torts ne furent pas de mon côté. Pour qu'aucun doute ne puisse rester dans l'esprit de personne, je procéderai en citant, purement et simplement, la correspondance de M. de Sainte-Aulaire et celle de M. Romieu lui-même. Voici d'abord la lettre que m'écrivit M. de Sainte-Aulaire pour me rendre compte des difficultés qu'il rencontrait :

(Copier ici la lettre de M. de Sainte-Aulaire, du 11 juin

1842, ci-jointe, jusqu'au signe finissant par ces mots : « J'emporterai, si je le veux, avec moi cette bienheureuse croix », et signer là : Sainte-Aulaire.)²

J'avoue que cette révélation me stupéfia. Puis une profonde tristesse survint quand il me fallut conclure qu'ainsi se traitaient la plupart des affaires, puisqu'un chef d'administration n'hésitait pas à descendre à de semblables détours. Toutefois, comme j'étais pour M. de Sainte-Aulaire une bien nouvelle connaissance et que pour les Ministres aussi j'étais un fonctionnaire bien récent, je compris tout le danger qu'il y avait pour moi à rester sous le coup de ce désaveu de mon chef, désaveu entouré de mystère et de précautions tortueuses, il est vrai, mais il n'en devait pas moins résulter, dans l'esprit de ceux qui ne me connaissaient pas, que le chef avait sans doute ses raisons, raisons politiques, raisons supérieures et que le sous-préfet, nouvellement arrivé, débutait par une école, par une demande intempestive. Je passais enfin de premier saut à l'état de brouillon.

J'avoue que je ne me sentis pas d'humeur à accepter cette position, de laquelle pouvait dépendre, en bien ou en mal, tout mon avenir. La conduite peu franche de M. Romieu, dans cette affaire, me montrait ce que je devais attendre de lui : je n'avais plus aucun ménagement à garder ; j'avais à me défendre seulement... et je me défendis !

Dans ce but, je n'avais pas de meilleur argument à apposer aux dires mal fondés de M. Romieu que les dires contraires de M. Romieu lui-même. J'envoyai donc à M. de Sainte-Aulaire les deux lettres suivantes, lettres officielles de M. le Préfet de la Dordogne, qu'il m'avait écrites pendant la sуетte au sujet précisément de M. Pindray.

(Copier ici les deux lettres ci-jointes de M. Romieu, par ordre de date : 4 juillet 1841 et 6 juillet 1841.)²

Huit jours après cet envoi, je reçus une réponse de M. de Sainte-Aulaire, qui contenait l'avis de la nomination immédiate de M. le docteur Pindray dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce n'avait pas fait attendre sa décision entre le préfet et moi.

M. Romieu ne m'a jamais parlé de cette affaire et je le conçois. Ses rapports avec moi, tout le reste du temps de son administration, furent seulement un peu plus froids ; ce ne fut qu'à son départ pour Chaumont qu'il laissa derrière lui une manifestation de sa rancune. Ainsi en passant à Thiviers, il dit

2. Le texte des *Souvenirs* ne comporte pas la copie de ces lettres, (J.S.).

au maire de cette ville : « Je laisse à l'arrondissement de Nontron un ingrat bien grand dans la personne de son sous-préfet. » Cette parole n'était ni vraie, ni loyale. Je défie tout homme qui aura lu les lettres précitées d'en tirer une autre conclusion que moi.

Ce n'est point seulement à cause de l'échec subi par M. de Sainte-Aulaire, aux dernières élections, que j'ai quitté Nontron depuis dix-huit mois, et que j'attends à Périgueux un ordre de changement ; c'est surtout parce que les courants d'air de cette atmosphère limousine m'étaient mortels. La ville de Nontron est bâtie sur deux mamelons couronnés de sources qui courent dans les rues en cascades ; le vent qui s'engouffre dans l'étriquée gorge qui sépare les deux parties de la ville passe sur tout cela, se charge d'émanations aqueuses, glacées en hiver, simplement fraîches en été et apporte aux poitrines délicates la chance quotidienne d'une fluxion de poitrine et d'une pleurésie.

J'attends depuis dix-huit mois l'accomplissement de promesses faites solennellement et tout aussi solennellement oubliées. Je ne me plains de personne cependant et j'espère au moins, en revanche, que personne ne se plaint de moi. J'ai dépensé dans cette petite bourgade autant d'argent que bien des préfets, pour me tenir dignement au niveau de mes fonctions, surtout lorsque j'ai eu l'honneur de recevoir certains grands officiers de la couronne. Je suis parti de Nontron avec vingt mille francs de moins que lorsque j'étais entré ; c'est-à-dire avec vingt mille francs de dettes.

J'ai fort à me louer de M. le Ministre de l'Intérieur qui, en m'autorisant à quitter ma résidence, pour ma santé, m'a mis à même de commencer à liquider mes affaires. Ce Ministre me fit l'honneur de me recevoir au mois d'octobre 1846, je lui exprimai mon désir d'entrer aux Finances dont les emplois sont moins fatigants pour une santé détruite que les charges de l'administration. Il eut la bonté de me répondre qu'il valait mieux se reposer quelque temps et ne point quitter l'administration.

— « Vous avez servi, M. de Calvimont, me dit-il, avec intelligence, fidélité et distinction, je suis bien aise de vous le dire à vous-même ; et je suis prêt à faire tous les sacrifices nécessaires à votre santé pour ne pas me priver en vous d'un excellent collaborateur. »

Ces simples paroles m'ont dévoué personnellement à M. le Comte Duchâtel : il est si facile aux gens qui sont en haut de se faire aimer des gens qui sont en bas.

CHAPITRE V
 REVOLUTION DE 1848
 LE PREFET CAYLUS
 (1848)

Le 23 février 1848, les conservateurs de Périgueux se réjouissaient à la nouvelle de la reculade de M. Barrot qui avait renoncé au fameux banquet réformiste, projeté pour le 22. Le 24, le tiers parti périgourdin s'épanouissait à la dépêche qui annonçait l'abdication du roi, la régence de la duchesse d'Orléans et l'avènement au Ministère du même M. Barrot. Le 25, les légitimistes seuls chantaient victoire parce que, sans doute, le reste de l'opinion publique se taisait, consternée. La République nous était arrivée par le télégraphe.

En moins d'une semaine il naquit des républicains. Les décrotteurs, les portefaix, quelques garçons tailleurs, débutèrent. Puis les clercs d'avoués, puis les coiffeurs, puis les avocats sans cause, plus tard les vagabonds, et enfin les républicains de la veille, les fétiches, les voltigeurs de 93, les culotteurs de pipe, tous ceux qui devaient un compte au logeur ou au gargotier.

Ces MM. plantèrent un arbre de la liberté sur la place Francheville à Périgueux, à deux pas du lieu où l'on guillotine. On dansa autour ; il y avait parmi eux un capitaine du 35^e de ligne ; il est vrai qu'il était ivre.

Le lendemain, les grenadiers du même régiment firent une émeute dans la cour de leur caserne. Le colonel Berthier, qu'ils adoraient, descendit pour y mettre ordre. « Mon colonel, s'écrièrent les soldats, il faut que ça finisse, nous voulons un roi !

— A la bonne heure ! dit le colonel, mais pour le moment je n'en ai pas !... »

*
**

Pendant ces premières journées, j'étais à ma sous-préfecture de Nontron, où je me rendis dès la première nouvelle des troubles, afin d'y maintenir l'ordre en cas de besoin, jusqu'à mon remplacement.

Je dus signifier l'avènement de la République aux principales autorités de la ville. Le maire, le commandant de la garde nationale appartenaient à l'opposition avancée. Et cependant le maire, à cette nouvelle, fut près de s'évanouir. Quant au commandant, il se mit au lit, sous prétexte d'un accès de goutte.

Le maire, Désiré Monfanges (décoré de la Légion d'Honneur sur ma proposition en 1842), voulut se faire pardonner plus tard, par les purs, ce *hochet de la tyrannie*. Ayant accepté les fonctions de sous-commissaire de Ledru-Rollin, il devint clubiste effréné, harangueur de carrefour, socialiste, babouviste, communiste, et finit par se faire destituer, comme dangereux, par Caylus, préfet de Cavaignac.

Le commandant Grolhier-Desbrousses fut envoyé à l'Assemblée Constituante grâce à moi, qui le proposai au Comité de Périgueux, assez pauvre de candidats. Grolhier-Desbrousses se conduisit parfaitement à la Constituante. C'est un homme d'esprit, de probité, très paresseux, mais plus timide encore. Il faillit mourir d'émotion sur son siège, le 15 mai, à l'envahissement de la Chambre par les hommes d'Hubert et de Blanqui.

La canaille nontronnaise se tint assez calme jusqu'au jour où la malle-poste nous apporta l'adjonction au Gouvernement provisoire de Flocon et d'Albert (qui se qualifiait d'ouvrier). J'adressai, ce jour-là, une circulaire à tous les maires de mon arrondissement, pour les engager à veiller à la sécurité des personnes et au respect de la propriété. Je compris, en effet, à dater de ces deux hommes d'Etat, quel allait être le *Credo* de la nouvelle religion.

J'ai beaucoup connu Flocon et j'en ai même parlé dans la première partie de mes mémoires. C'est un garçon fort malpropre, émeutier par essence, culotteur de pipes par principes ; parlant de tout hardiment et fort mal, comme un commis-voyageur. On en fit un Ministre de l'Agriculture. Je doute qu'en fait de céréales, il ait jamais outrepassé les pommes de terre frites. Si quelqu'un a été étonné de son élévation, c'est Flocon lui-même. Il n'est point méchant, il est médiocre. Il écrit comme un fiacre. On a prétendu qu'il avait épousé sa blanchisseuse pour acquitter ses mémoires ; c'est évidemment une calomnie : les trois-quarts du temps, Flocon n'avait pas de chemise sous sa houppebande. Il a beaucoup du sale débraillé de Marat, mais il n'est pas cruel comme lui : il est gueux !

Albert, son collègue, est le type de l'ouvrier dévoyé : un ignorant qui sait lire pour son malheur ; une de ces natures

fainéantes que les phrases creuses de la Réforme ont achevé de pervertir ; un crétin majestueux qui prenait au pied de la lettre les sonnettes de Cabet et les rages de Barbès ! De tous les génies de l'atelier, je n'en connais qu'un qui ait eu le sens commun : Peupin, qui se fit homme d'ordre et qui est aujourd'hui l'un des secrétaires de l'Empereur. Il est vrai qu'il savait l'orthographe ! Louis Blanc appelait Albert : « Mon noble ami ! » et l'embrassait en public, pour les besoins de la harangue. Je ne sais où est allé ce pauvre diable aujourd'hui. Personne n'y songe et ne s'en soucie. Quel exemple pour toutes les dupes tentées de suivre la même route !

Albert, l'ouvrier, membre du Gouvernement provisoire, collègue de M. de Lamartine et d'Arago, a passé sans laisser un mot, un geste qu'on ait pu recueillir. Ce fut une stupide nullité que l'orgueil pétrifia. Nadaud, le représentant maçon qui est de la même souche, était du moins une bête bavarde et insolente, il avait le cachet du pataquès ! tandis qu'Albert a assisté à sa propre apothéose, silencieux à bouche béante comme un idiot. Albert personnifie le peuple de France dans nos révolutions. C'est le Mazaniello de 1848. Seulement le pêcheur napolitain devint fou sous le poids de l'autorité tandis que l'ouvrier français, sous l'écharpe du Gouvernement provisoire, ne devint qu'imbécile ; affaire de climat et de tempérament !

! * *

Mon cousin Latrade, commissaire général de Ledru-Rollin, et son collègue Chavoix n'imaginèrent-ils pas de faire conseiller de Préfecture à Périgueux un serrurier, nommé Cordelier ?

Ce pauvre garçon, assez habile dans son état, se croyait évidemment capable de conduire un empire. Le premier jour où il vint au conseil, il fallut déchanter. Les questions contentieuses lui parurent cruelles, Gérando et Cormenin n'entrant pas précisément dans l'éducation de la serrure. Ce malheureux suait sang et eau. Un de ses collègues m'a affirmé qu'il avait craint de le voir mourir d'un coup de sang. Enfin la séance finit et le conseiller-serrurier retourna chez lui. Là il tomba dans un marasme tel que sa famille tremblait pour sa raison. Mais l'amour-propre dominait. Il sentait sa faiblesse, son ignorance absolue et cependant il ne voulait pas se retirer. Je suis convaincu qu'il se fût jeté à l'eau si Auguste Dupont, représentant à la Constituante, n'avait placé sous les yeux du Ministre de l'Intérieur un autographe de ce brave poseur de sonnettes, autographe

tellement pittoresque que force fut, même à ce Ministre de bricole, de le mettre à la porte.

*
**

Je quittai Nontron le 7 mars 1848, après 7 ans, un mois et 7 jours de sous-préfecture dans cette bourgade. On ne pourra pas me reprocher, du moins, d'avoir gagné mon avancement à la course.

Lorsque j'appris la nomination de M. Dusolier, député de Nontron, comme commissaire du département, je m'empressai de lui adresser ma démission en le priant de vouloir bien me faire remplacer immédiatement. M. Dusolier me répondit très poliment, m'exprima des regrets, des espérances en ce qui concernait mon avenir et nomma Monfanges, maire de la ville, sous-commissaire de l'arrondissement.

Quinze jours plus tard j'étais de faction en habit de garde national, à la porte de M. Dusolier. Singulier résultat des révolutions ! J'avais combattu cet homme, comme député, de toutes les forces de ma conscience et de mon devoir, quelques mois avant ce jour et, à cette heure, je le gardais de ma personne et de mon dévouement, à me faire tuer, s'il l'eût fallu, pour le maintien de son autorité. C'est que M. Dusolier n'était pas un démagogue ! Ledru-Rollin avait mal placé sa confiance. Il avait cru nous envoyer un brandon de discorde, il avait mis la main sur la branche d'olivier.

M. Dusolier était de la religion politique de M. Barrot. Il avait fait la Révolution sans s'en douter, et pleurait amèrement sur son ouvrage. La conduite de M. Dusolier, pendant son administration du département de la Dordogne, fut admirable. Aussi a-t-il laissé un souvenir vénéré et qui fera la plus belle part de l'héritage de ses enfants. J'ai fait nommer cet honnête homme député de la Dordogne, au corps législatif, après le 2 décembre. Je l'ai fait décorer, au mois d'août 1853, sans qu'il y songeât ; il ignore même probablement la part que j'y ai prise ¹, et à mon avis le pays et le gouvernement ne sont pas quittes envers lui !

C'est ici le lieu de parler d'un homme qui a rendu, lui aussi, de grands services à la Dordogne et en particulier à la ville de Périgueux. Auguste Dupont, rédacteur de l'*Echo de Vésone*,

1. Il ne l'ignore plus, car il l'a deviné, et force m'a été de reconnaître avec lui qu'il avait deviné juste.

commandant de la garde nationale au moment de la Révolution, se posa, du premier jour, comme le protecteur chevaleresque et infatigable des honnêtes gens.

J'ai déjà dit, dans la première partie de mes *Souvenirs*, ce qu'était cet homme plein de cœur: un composé de qualités charmantes et de tristes faiblesses. A la tête de l'opposition depuis 1830, on lui avait fait faire de grandes sottises : nul ne pouvait, du moins, se vanter de lui avoir fait commettre une infamie. Il faisait, hélas ! de l'opposition par métier, pour complaire à ses abonnés. Il était monarchique d'instinct, révolutionnaire d'allures et par boutades, les jours par exemple où quelque hobereau de la banlieue avait oublié de le saluer.

A la première revue de la garde nationale qui eut lieu après l'avènement de la *République*, Auguste Dupont fit un discours excellent, dans lequel il ne dit justement pas un mot de la République ! Ce jour-là toutes les familles honnêtes répétèrent son nom en le bénissant et nos plus fiers gentilhommes allèrent se faire inscrire chez lui. Pauvre Auguste ! Ce jour-là peut-être aussi se fondait la balle révolutionnaire, avec laquelle Chavoix, son ancien ami, devait le tuer !

Auguste Dupont et Dusolier s'entendirent parfaitement, comme on peut le supposer. Aussi, lorsque Ledru-Rollin, se ravisant, nous envoya deux nouveaux commissaires : Numa Dufraisse et Dulac, Auguste Dupont engagea Dusolier à ne pas se retirer devant eux et Dusolier suivit courageusement ce conseil. La ville toute entière se souleva pour cette cause et Numa Dufraisse et Dulac furent obligés de s'enfuir nuitamment devant la garde nationale en armes.

Sur ces entrefaites, je reçus, un matin, une lettre venue d'une auberge de la ville et signée d'un nom que je n'ai fait encore qu'indiquer. Louis de Latrade, mon cousin et mon ancien compagnon de prison, en 1833, venait d'arriver à Périgueux, investi des pouvoirs les plus étendus, ayant le titre de commissaire général de la République pour trois départements. Il m'appela auprès de lui. Je m'y rendis aussitôt et j'y trouvai Auguste Dupont. Le nouveau proconsul nous déclara qu'il venait avec les meilleures intentions du monde et qu'il avait besoin de gens d'honneur pour accomplir sa mission.

Dans ce but, il nous avait fait appeler et nous communiqua, immédiatement, une proclamation qu'il venait de rédiger. Auguste blâma quelques expressions qui furent rayées; je conseillai d'ajouter une phrase qui rappelait le respect de la

propriété: notre commissaire général accepta tout; il était charmant et doux comme un mouton. Nous lui racontâmes la réception faite à Numa Dufraisse et à Dulac, il l'approuva de tout point, donna des éloges à M. Dusolier et nous promit d'écrire à Ledru-Rollin pour l'engager à nous laisser ce digne homme comme préfet définitif. Nous sortîmes de là enchantés, Auguste Dupont et moi, et nous annonçâmes à la population ébahie qu'il venait d'arriver le phénix des Républicains.

Latrade s'en alla s'établir à la Préfecture. Sa proclamation fit merveille. M. Dusolier et lui s'embrassèrent à première vue. Cependant Dusolier ne semblait pas partager notre confiance absolue envers le surveillant qu'on venait de lui envoyer. J'eus l'occasion de me trouver, en effet, en tiers avec eux dans ce cabinet que j'ai occupé plus tard comme préfet et j'entendis M. Dusolier proférer les paroles suivantes : « M. Latrade, je vous prie de bien peser mes expressions, afin de savoir à qui vous avez à faire : je n'étais pas républicain le 24 février ; ce que j'ai vu jusqu'ici de la République ne m'a pas encore converti, et pour peu que cela continue je ne me convertirai jamais ! »

Latrade, évidemment, lui avait communiqué ses instructions secrètes et l'excellent homme refusait de les admettre. Le nouveau commissaire général ne fit que toucher barre à Périgueux, pour cette première fois ; il avait à faire connaissance avec Bordeaux qui était dans sa circonscription.

*
*
*

Périgueux était calme, la population paisible, sauf trois ou quatre meneurs dont l'un des plus bavards avait reçu une rude correction. Léon Lagrange, notaire, homme froid, sans opinions politiques bien tranchées, mais honnête et ennemi de tout désordre, avait souffleté en place publique, un avocat stupide, du nom de Remondie, qui présidait un club de portefaix et de forçats libérés. L'avocat gardait le silence et le soufflet, quand les preux du parti lui mirent le feu au ventre et exigèrent qu'il demandât réparation. Les conditions du combat furent réglées. Les témoins étaient pour Léon Lagrange, MM. Théobald de Veaux, légitimiste, ancien officier, et Léon Lanxade, républicain modéré. Ceux de Remondie étaient Rousset, imprimeur à Ribérac, et un ancien sous-officier (dont j'oublie le nom), de Ribérac également.

On échangea deux coups de feu, M. Remondie se déclara satisfait. Léon Lagrange, admirable de sang-froid, le lui fit répéter deux fois. Après quoi, s'approchant des témoins de son adversaire, il leur adressa ces cruelles paroles : « Je n'ai plus rien à faire avec M. Remondie, mais à vous qui l'accompagnez et qui vous êtes permis de tenir sur mon compte des propos mensongers, j'ai à vous dire que vous en avez menti et que, par conséquent, vous êtes deux misérables et deux lâches ! Entendez-vous ? deux misérables et deux lâches ! » Et les deux personnages n'ayant pas répliqué un mot, il leur tourna le dos et s'en alla.

Léon Lagrange et Auguste Dupont, réunis, eussent préservé Périgueux de la Révolution. Malheureusement une cause grave les séparait. Ils étaient mes amis l'un et l'autre, mes efforts ne purent les rapprocher.

* * *

Peu de jours après, je montais la garde à la Mairie, avec ma compagnie, qui était une des meilleures de la garde nationale, quand on vint nous annoncer que trois nouveaux commissaires étaient débarqués dans la nuit : Chavoix, Montagut et Lamarque !

Chavoix était, avant la Révolution de 1848, médecin à Excideuil, ancien ami du maréchal Bugeaud, devenu son concurrent à la députation mais n'ayant jamais passé pour appartenir à l'opposition. Je l'ai entendu vers la fin de 1847, dans une tournée de révision, dire à M. de Marcillac, alors préfet de la Dordogne : « On assure, M. le Préfet, que le Maréchal va être nommé pair ; et on dit en même temps que M. Chouri, avoué à Périgueux, a la prétention de le remplacer à la Chambre des Députés. J'espère que l'administration n'hésitera pas entre M. Chouri et moi, M. Chouri n'a point fait ses preuves en politique tandis que chacun sait mon dévouement et mon affection pour le roi et ses héroïques enfants ! »

M. de Marcillac ne put s'empêcher de sourire. « Ne riez pas, M. le Préfet, s'écria Chavoix indigné ; j'ai fait de l'opposition au Maréchal, c'est vrai, mais je n'ai jamais eu la folle pensée de l'emporter sur lui. J'ai voulu seulement m'assurer la position, après son entrée à la Chambre des Pairs...

— Mais, interrompit M. de Marcillac, les démocrates comptent sur vous et vous disent un des leurs.

— Ils se trompent furieusement, répliqua Chavoix avec vivacité, et je suis sûr que vous, M. le Préfet, ni M. de Calvi-mont qui nous écoute, vous ne me croyez pas de ce bord-là.

— Je l'avoue, dit M. de Marcillac, en riant, vous auriez trop à y perdre ! »

Et comme j'exprimais le même sentiment, Chavoix parut enchanté et continua son *Te Deum* en l'honneur de la famille d'Orléans.

Montagut, capitaine d'artillerie, neveu de Chavoix, était le fils d'un médecin, également ancien concurrent politique du maréchal Bugeaud et à qui le Maréchal, par parenthèse, avait un jour cassé ses lunettes sur le nez en pleine rue.

Enfin, Lamarque était et est encore, probablement, un grand et gros garçon, de fort bon appétit, des environs de Sarlat. Je n'en ai jamais su davantage sur son compte.

Que venaient faire ces trois personnages, avec le titre si élastique de commissaires ? Quelle confiance pouvions-nous avoir dans ce triumvirat ? Comment Chavoix se trouvait-il accolé à ce sabre et à cet estomac ? Telles furent les questions que nous nous adressâmes et, ne pouvant les résoudre, la compagnie me dépêcha vers Dusolier, pour lui proposer de marcher sur la Préfecture, afin de la débarrasser de ces trois nouveaux débarqués. ²

J'ai trouvé M. Dusolier fort abattu et très peu décidé à la résistance. Son secrétaire Barailler, bon et charmant jeune homme, devenu depuis représentant du peuple et gendre de son patron, était d'un tout autre sentiment ; il acceptait l'intervention de la compagnie de voltigeurs avec enthousiasme et pressait M. Dusolier de l'accepter aussi. Celui-ci refusait, hésitait, marchait à grands pas devant nous, dans la plus vive agitation, mais enfin, peut-être l'eussions-nous vaincu si Madame Dusolier n'était tout-à-coup intervenue.

Informée du but de ma présence, elle jeta les hauts cris et me dit que je voulais conduire son mari à l'échafaud ; puis après cette belle conclusion, elle nous l'enleva et l'entraîna dans sa chambre à coucher.

2. Dans *Le Moulin du Frau*, Eugène Le Roy évoque cette époque à l'occasion du stage que fit, avant d'être meunier, Hélié Nogaret à la Préfecture de Périgueux (c'était le temps où ses camarades de bureau l'envoyaient chercher à la 1^{re} Division « la boîte à guillemets » !) Au temps des commissaires, dit Hélié, « dans notre bureau, tout était en l'air ; l'on n'y travaillait guère, on faisait de la politique, on s'y entretenait des nouvelles. » (J.S.).

Barailler était consterné. Je ne me tins pas pour battu et je fis aussitôt appeler Auguste Dupont qui, en sa qualité de commandant de la garde nationale, avait été convoqué dans une des salles de la Préfecture, par les trois nouveaux proconsuls.

Il vint à mon appel, avec Serres, capitaine de la compagnie d'artillerie, qui avait puissamment aidé à l'expulsion de Dufraisse et de Dulac. Je leur exposai ma mission.

« Il n'y a rien à faire, me dit Auguste avec découragement. Nous serions abandonnés par le Conseil municipal. Il est là qui cause avec Chavoix ; quand on a causé avec quelqu'un, on ne le met pas à la porte.

— Attendons ! Chavoix ne peut être devenu républicain en vingt-quatre heures ! Celui-là nous offre plus de garantie que Dufraisse. Il est accompagné de Montagut qui est un étourdi et de Lamarque qui est un imbécile ; c'est lui qui mènera tout ! Je lui ai déjà fait comprendre ce que nous voulions. Dans tous les cas il ne nous avalera pas, sans doute, et je suis là pour faire face.

— Je crains bien, lui dis-je, que le départ de Dusolier ne soit le signal de grands malheurs. Chavoix me fait l'effet d'être un hypocrite ! Prends garde ! ne t'y fie pas ! ».

Et je retournai à mon poste rendre compte de ce que j'avais appris. Déjà, l'esprit de la compagnie était modifié. D'habiles meneurs étaient venus vanter les vertus de Chavoix, ses intentions pacifiques ; le corps de garde rêvait l'âge d'or. Il est vrai que le lendemain un décret du Gouvernement provisoire, contresigné, pour ampliation, du nom de Chavoix, annonça l'impôt des 45 centimes... et l'âge d'or parut moins prochain.

Mais on avait plié les épaules ; la résistance était oubliée. Le Conseil municipal, reçu officiellement par les trois proconsuls, avait voulu hasarder des conditions ; le capitaine Montagut, le poing sur la hanche, lui répondit qu'il n'acceptait que sa soumission et le conseil se retira, sans répliquer.

Deux jours après, les proconsuls allèrent au club des ouvriers, jusque-là fort paisible, et leur firent de si beaux discours que tous ces malheureux en perdirent la tête ; Chavoix particulièrement, les qualifia de souverains. Ils prirent la chose au pied de la lettre, et rétrogradèrent de soixante ans. Cependant encore le parti républicain n'était pas nombreux. Hormis la veste et la blouse, il n'y avait guère à Périgueux qu'une dizaine d'individus ayant pignon sur rue qui fissent fête au nouveau



J.-B. Chavoix. — Litho. de Léon Noël (Iconothèque de la S.H.A.P. fonds Saint-Martin, BA 59). — Photo Lagrange.

régime : Moyrand, avocat, Mic, bâtonnier de l'ordre, Villemon-te, avoué, ancien décoré de Juillet, Marc Queyroi, marchand de fer, Marc Montagut, frère du capitaine, Dubois aîné, nouvellement nommé président du tribunal civil et ses deux fils Alphonse et Georges, quelques professeurs du collège, étrangers au département. Venaient ensuite les queues de billard et les pipes culottées.

Ces Messieurs se firent agréger à un cercle d'ouvriers, où ils allaient boire de la bière avec des hommes que, la veille, ils ne saluaient pas. Mon barbier, garçon spirituel et plein de sens, qui faisait partie de ce cercle, donna sa démission, quand il y vit des Messieurs. « Voyez-vous, disait-il à ses camarades, s'il m'eût pris fantaisie, il y a quinze jours, de me faire recevoir au cercle de M. Moyrand, il eût été le premier à me fermer la porte sur le nez. Je ne vois donc pas pourquoi M. Moyrand veut, à si peu d'intervalle, boire de la bière avec moi ! Buvez, vous autres si ça vous amuse, mais soyez bien certain que, tôt ou tard, c'est vous qui payerez l'écot ! On traita le prophète de réactionnaire. Il riposta par un geste de gamin et l'épithète de melon... et retourna sagement à ses pratiques.

Et Barrier avait raison : au deux décembre, plusieurs ouvriers de ce même cercle ont été internés, expulsés, déportés, tandis que Moyrand et les autres membres du cénacle sont restés fort paisibles au milieu de leurs familles, voyant la tempête du rivage.

Quicquid delirant reges, plactantur Achivi ! ³

Mon ami Barrier, qui ne sait pas le latin, mais qui a plus de sens que beaucoup de gens qui le savent, traduisait évidemment cette pensée si vraie de la manière suivante : Celui qui hurle avec les loups et qui n'est pas loup est sûr d'être mangé !

*
**

Après trois mois du régime des commissaires, le gouvernement se décida à en revenir aux préfets. C'était plus simple et surtout plus économique. Nous avons eu dans la Dordogne, à la fois trois commissaires ordinaires à quarante francs par jour et par tête et un commissaire général (Latrade), à quatre-vingts francs; ce qui donnait quotidiennement, un total de

3. Quelles que soient les folies de leurs rois, elles retombent sur les Grecs. (Horace).

deux cents francs; c'est-à-dire une moyenne de 72.000 francs par an. Et l'on parlera du bon marché de la République de M. Ledru-Rollin ! Un préfet ne coûtait que dix mille francs et faisait plus de besogne. L'Assemblée Constituante trouva qu'on pouvait s'en contenter.

Ce fut une de mes vieilles connaissances de prison qu'on nous envoya : M. Caylus, ancien élève de l'École Polytechnique, camarade de Latrade, compromis avec lui en 1833 dans une fabrication de cartouches, expulsé de l'école, ayant depuis passé aux États-Unis où il s'était fait naturaliser et s'était marié.

M. Caylus vendait, dit-on, du calicot à New-York, lorsqu'il apprit l'avènement de la République en France. Il accourut pour prendre sa part de la fête et on le nomma préfet de la Dordogne. C'est, je me plais à le reconnaître, un homme de formes charmantes, très bien et fort intelligent. M. Caylus, en arrivant à Périgueux, me fit l'honneur de me demander un moment d'entretien. Je me rendis aussitôt à la Préfecture, où je reçus le meilleur accueil.

M. Caylus me demanda mon avis sur les hommes de tous les partis et sur la ligne qu'il aurait dû suivre pour éviter les écueils contre lesquels s'était brisée la popularité des commissaires, ses devanciers.

Quoique très sensible à cette marque de confiance, je crus devoir répondre à M. Caylus que ma position, si tranchée en politique, ne me permettait pas de lui dire ma façon de penser sur les hommes du régime actuel, avec lesquels il allait se trouver forcément en contact. Malgré moi peut-être, malgré ma bonne volonté de conscience, apporterais-je quelque prévention dans mon jugement. Son intelligence, pleine de tact et de finesse, lui ferait bientôt apprécier, par lui-même, le fort et le faible de ses auxiliaires naturels. Tout ce que je pouvais lui conseiller, c'était l'expectative et l'observation pendant quelque temps, après quoi, le premier masque étant tombé, il ferait son choix, à coup sûr, et n'aurait plus besoin de personne. M. Caylus me remercia avec effusion de ma réserve, me déclara qu'il suivrait mon avis et verrait venir son monde, après quoi, nous nous séparâmes en très bons termes.

Les débuts de cette administration furent heureux. L'extérieur du nouveau préfet prévenait en sa faveur. Il passa une revue de la garde nationale et fit un discours très digne et fort approuvé. Les bureaux et tous les gens qui l'approchaient

intimement se louaient de l'aménité de son caractère et de la grâce de ses relations. Le général Poinson, qui commandait alors le département, en était particulièrement très satisfait. Les chefs de service lui reconnaissaient une véritable aptitude aux affaires. M. Caylus fit de nombreuses visites et entre autres à M. Magne, dont il parla toujours en termes qui faisaient honneur à son esprit autant qu'à son jugement. Et cependant, la masse des honnêtes gens murmurait et ne s'y fiait pas. Je trouvais, pour ma part, ces murmures et cette défiance fort injustes. Toutefois, quelques griefs s'étant formulés d'une façon plus précise, je crus devoir prévenir M. Caylus d'un danger réel, menaçant le succès de ses premiers débuts. On lui reprochait spécialement son intimité de toutes les heures avec son prédécesseur, le capitaine Montagut (Charles). Nul ne pouvait arriver jusqu'au préfet sans avoir pour tiers, dans l'entrevue, l'ancien commissaire ou quelque membre de sa famille. Je le savais et je m'étais condamné moi-même à ne plus aller à la Préfecture.

M. Caylus accueillit mon avis avec bienveillance et me répondit qu'il en comprenait toute la portée. « Mais, ajouta-t-il, comment faire ? Cette famille ne me laisse pas une minute de liberté. Elle s'est emparée de moi à la lettre, et me comble de bontés. Enfin M. Montagut vient compter mon linge et m'envoie tous les soirs sa cuisinière bassiner mon lit !... Je ne puis pas maltraiter des gens qui m'aiment tant. J'en sens tout le danger et je donnerais tout au monde pour y échapper.

— Hé, mon cher ami, lui dis-je, demandez à vos patrons de Paris de renvoyer le capitaine à son régiment et tout sera dit.

— C'est une excellente idée, répliqua M. Caylus, et j'en profiterai. »

Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. Je dis malheureusement, parce que je reste convaincu que M. Caylus, seul en face de lui-même, n'eût jamais quitté la Dordogne en termes fâcheux avec la majorité de ses habitants. Il fut mal inspiré, mal conseillé et il paya enfin, pour des sottises qui n'étaient pas les siennes.

Les journées de juin furent le Waterloo de ce pauvre préfet. J'étais, au moment où éclata l'insurrection, chez mon beau-frère le marquis Wilgrin de Taillefer, à son château de Laborie, près de Brantôme. A la première nouvelle de ces effroyables catastrophes, nous rentrâmes à Périgueux. L'aspect général était celui de la consternation. On s'abordait en frémissant, en gémis-

sant sur tant d'illustres victimes, on maudissait la horde des brigands qui les avait frappés ! On attendait des nouvelles dans un état de véritable stupeur. Les démocrates eux-mêmes semblaient honteux des excès de leurs amis de Paris et cachaient leur joie et leurs espérances.

Je ne vis point M. Caylus pendant ces jours de douloureuse anxiété. Je le rencontrai seulement le lendemain ou le surlendemain de la victoire complète du général Cavaignac. Il me parut inquiet sur sa situation. Cette inquiétude m'étonna, les hommes du *National* me semblant très en faveur, sous l'autorité dictatoriale du général. Je le lui dis et il me répondit que ses relations avec M. Cavaignac n'avaient jamais été intimes, qu'il ne connaissait pas le nouveau ministre de l'Intérieur et qu'il se regardait comme très peu sûr du lendemain. Je lui parlai alors de M. Marc Dufraisse, préfet de Châteauroux, et je lui fis part de la nouvelle que j'avais reçue de son imminente révocation.

« Oh ! par exemple, me répliqua-t-il, avec une extrême vivacité, j'espère bien qu'on n'osera pas !

— Et pourquoi cela, répondis-je ? M. Marc Dufraisse est-il donc inamovible ?

— Je sais ce que je dis, poursuivit M. Caylus, on *n'osera pas !* »

Trois jours après, M. Dufraisse était révoqué et je n'ai jamais pu m'expliquer le doute de M. Caylus. Je dois avouer que cet enthousiasme évident pour la personne politique de M. Marc Dufraisse me refroidit singulièrement à l'endroit de M. le Préfet. Je ne l'ai plus revu depuis et je n'ai pas cherché à le revoir.

Tout ne devait cependant pas être fini entre nous. Six semaines ou deux mois après les événements de juin, il parut dans les journaux un extrait des rapports de MM. les Préfets sur l'attitude des partis en France pendant ces horribles journées. Le rapport de M. Caylus saisit d'indignation autant que de surprise le département de la Dordogne.

« Rapport du Préfet de la Dordogne.

Périgueux, le 29 juin 1848.

Citoyens, j'ai rendu compte au citoyen Ministre de l'Intérieur, par mes dépêches du 27 et 28 courant, de la situation du département de la Dordogne, à la suite des nouvelles des

effroyables journées qui ont ensanglanté la capitale. Voici le résumé de ces dépêches :

Les nouvelles de Paris ont produit une morne stupeur sur l'esprit de la grande majorité des citoyens. Le parti légitimiste, fort puissant dans le département, s'en est réjoui, comme il s'est félicité de tous les désastres de la France. Cependant, aucune espèce de démonstration n'a eu lieu, et l'autorité n'a eu aucun désordre à réprimer. Le parti qui regrette le système déchu à la suite de la Révolution de février a aussi conçu des espérances, mais sans se livrer à aucun acte ou aucun discours contre lesquels les magistrats eussent à sévir.

Les premières nouvelles semblaient faire espérer que l'insurrection ne serait pas aussi formidable, mais dès le 27 (après la dépêche du 26), la garde nationale s'émut et de nombreux volontaires vinrent s'offrir à la mairie de Périgueux pour voler au secours de la garde nationale de Paris. Je dois vous dire qu'à ce moment, les citoyens de toutes les opinions étaient unis par le sentiment du danger commun : la correspondance reçue le 28 m'apprit que les mêmes patriotiques manifestations s'étaient reproduites sur tous les points du département.

La garde nationale de Périgueux allait partir le 28 au matin; des fonds avaient été votés par le Conseil municipal lorsque les dernières dépêches nous apprirent que l'insurrection était complètement vaincue. Le départ devenait inutile, mais nos gardes nationaux n'en ont pas moins donné le témoignage spontané de leur courageuse et patriotique détermination de partager le danger de leurs frères de Paris.

Le département est parfaitement tranquille, mais il est à craindre que l'émotion causée par les derniers événements ne vienne augmenter l'agitation causée par l'impôt des 45 centimes. En effet, les journaux hostiles à l'ancienne commission exécutive ont, depuis deux mois, combattu à outrance la perception de cet impôt et, depuis les événements de juin, ils ont redoublé leurs attaques contre cette taxe extraordinaire. Nos agriculteurs sont hors d'état de la payer et ces attaques de la presse, quoique se renfermant dans les limites de la légalité, ont vivement excité les paysans à la résistance.

Je pense devoir vous donner maintenant connaissance de quelques faits que j'ai signalés hier au citoyen ministre de l'Intérieur. Peut-être cette communication directe est-elle en dehors de la hiérarchie, mais je suppose que les pouvoirs

extraordinaires qui vous sont confiés m'autorisent à vous la faire directement. Le sous-préfet par intérim de l'arrondissement de Sarlat m'a fait parvenir une lettre trouvée par hasard. Cette lettre est écrite au crayon : je vous en envoie copie. Bien que les faits qui suivent puissent faire appliquer les détails qu'elle renferme au citoyen Bonaparte, je crois cependant, d'après ma connaissance du personnel de l'arrondissement de Sarlat, qu'elle ne peut avoir trait qu'au prétendant légitimiste. En effet, Bonaparte n'a pas ici de partisans dans la classe des citoyens qui peuvent disposer de bidets, de domestiques, etc...

Le Préfet de la Dordogne, Ed. Caylus. »

Ainsi le préfet affirmait en termes positifs au gouvernement que, pendant que le sang coulait à Paris, les légitimistes et les orléanistes se frottaient les mains dans la Dordogne et se réjouissaient du deuil national. Il en fallait conclure que les démocrates seuls avaient le sentiment de la situation et que les complices de cœur des assassins du général Brea et de l'archevêque de Paris portaient un crêpe à leur chapeau, en l'honneur de ces nobles et saintes victimes. C'était plus qu'odieux, cela devenait insipide. Je crois fermement que M. Caylus n'était pas l'auteur de ce rapport; mais il l'avait signé et c'est, à mon sens, le plus grand malheur de sa vie.

En regard de cet acte déplorable, on est heureux d'avoir à placer, comme consolant contraste, la conduite d'un magistrat de l'ordre judiciaire dont le souvenir, en ces temps de perversité, fera toujours la gloire du tribunal de Périgueux.

M. Sarlat, procureur de la République, fit aussi un rapport au procureur général qui en transmet les renseignements au Garde des Sceaux. Le rapport de M. le Procureur général qui fut également publié par les journaux, était l'exacte contrepartie de la calomnie préfectorale.

« Rapport du Procureur général. Département de la Dordogne.

Le département de la Dordogne a été livré à une excessive agitation qui, tout en mettant en mouvement ce qu'il y a de pur et de généreux dans les sentiments démocratiques, a soulevé les plus mauvaises passions.

Le communisme y a été prêché dans certains clubs, comme une sainte doctrine au triomphe de laquelle l'emploi des moyens les plus odieux était légitime.

A Périgueux, l'attitude insolente des anarchistes lorsque les premières dépêches firent connaître la gravité de l'insurrection, l'abattement qui suivit la nouvelle de la défaite des insurgés, l'exaspération manifestée contre la garde nationale de Paris, tout cela fit comprendre aux honnêtes gens, c'est-à-dire à presque toute la population de Périgueux, que l'insurrection avait de fanatiques adhérents dans le chef-lieu de la Dordogne, et que les démagogues s'étaient préparés à agir.

Dans l'arrondissement de Sarlat, les mêmes circonstances ont été signalées, notamment à Sarlat même et l'on aurait délibéré dans une réunion nocturne sur les moyens à prendre pour seconder, le cas échéant, le succès des frères de Paris. De semblables manifestations se sont produites à Saint-Cyprien (même arrondissement de Sarlat).

Dans l'arrondissement de Nontron, reproduction exacte des mêmes faits au chef-lieu : « Nous sommes perdus », disait un Montagnard en apprenant la défaite des insurgés. La petite ville de Thiviers (arrondissement de Nontron), tourmentée depuis longtemps par un communiste frénétique, autour duquel se sont rangés quelques adeptes, a remarqué à l'approche du 28 juin, leur attitude presque joyeuse, et a été témoin de leurs démonstrations sympathiques pendant la lutte, dont la prolongation entretenait de folles espérances.

Arrondissement de Ribérac : là, la haine de la bourgeoisie a été enseignée par la voix du maître, M. Marc Dufraisse, dont il est si regrettable que le mérite éminent et que la parole tribunitienne n'aient pas été consacrés à la propagation des véritables doctrines républicaines démocratiques.

Je manquerais à l'appel que m'a fait la commission d'enquête si je ne plaçais sous ses yeux le numéro 43 d'un journal qui se publie à Ribérac sous le titre de *La Ruche de la Dordogne* et qui reproduit presque textuellement un discours prononcé dans le club ultra-démocratique de cette ville par M. Marc Dufraisse. J'y joins une lettre adressée au journal *L'Echo de Vézère* par M. Numa Brulatour.

Ce que renferme cette lettre est exact, avec cette explication toutefois que le drapeau souillé du bonnet rouge et arboré au balcon de M. Dufraisse était un hommage qu'il venait de recevoir d'une foule d'ouvriers de Ribérac et de ses environs.

La Ruche de la Dordogne est un journal essentiellement anarchiste et terroriste. Il était sous la direction d'un sieur Roussel, le plus ardent propagateur des doctrines communistes.

Ce journal a récemment cessé de paraître faute de cautionnement. Un club de la même couleur était le complément nécessaire de l'organisation montagnarde qui a effrayé la ville de Ribérac. Et néanmoins, la plus grande partie des habitants de la ville et des campagnes est restée pure, et aurait prêté main-forte pour le maintien de l'ordre et de la République. Bien que quelques paroles imprudentes aient donné lieu de penser que les terribles explosions de mai et de juin avaient été annoncées à Ribérac, il n'en existe pas de preuves.

L'arrondissement de Bergerac n'a pas été témoin d'aussi vives agitations, comme s'il avait subi la salutaires influence de l'esprit d'ordre qui anime le département de la Gironde, dont il est limitrophe dans une grande étendue.

En résumé, le département de la Dordogne, profondément travaillé par des ultra-démocrates ardents, aurait fourni à la République rouge un contingent important. Mais les masses sont animées de sentiments républicains contre lesquels viennent se briser les tentatives de l'anarchie comme les efforts de la réaction.

L'autorité a besoin d'être raffermie dans ce département, par une main prudente, conciliante et ferme.

Le Procureur général,
Troplong. »

Le démenti était flagrant et public, M. Caylus le sentit, partit pour Paris et fit révoquer M. Sarlat. C'est ainsi que les fautes engendrent les fautes et que se perdent les hommes publics dès qu'ils s'écartent, une seule fois, de la ligne de vérité. Mon journal ne pouvait rester silencieux devant un tel éclat.

*
**

Je puis affirmer ici que la publication de cet article eut un effet immense. Le fond en était rude, la forme calme, froide et d'une cruelle logique. Il fit sur tous une profonde sensation. Le parti démocratique en fut consterné. M. Caylus, absent le jour où parut ce numéro, rentra à la préfecture le lendemain: il trouva, à sa porte, une lettre dont voici les termes :

« Monsieur le Préfet,

Les relations que j'ai eues avec vous, en dehors de la politique, et qui datent de notre jeunesse, me font désirer que vous

n'appreniez pas par un autre que par moi que je suis l'auteur de l'article inséré dans *Le Périgord*, au sujet de votre rapport à la commission d'enquête. J'ai la conscience d'avoir rempli un devoir et une affection amère de m'y être vu forcé.

J'ai l'honneur, etc... »

Je reçus le soir même la réponse suivante :

« Périgueux, 2 7^{bre} 1848.

Mon cher Calvimont,

Je suis un de ceux qui regrettent le plus que la passion politique fasse oublier souvent les relations les plus intimes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais que nous sommes adversaires en politique, et dans toute autre circonstance une agression ne m'eût pas étonné.

J'avoue qu'en cette occasion je n'ai pas compris pour vous la nécessité de m'attaquer; mais enfin, si vous avez cru devoir agir ainsi par un sentiment de devoir, je ne dois pas vous blâmer.

Malgré cet incident je n'oublie pas les bonnes relations de notre jeunesse, je suis fâché de vous voir servir une mauvaise cause; mais ce n'est pas moi qui vous blâmerai de faire passer vos convictions avant vos amitiés.

Recevez mes salutations amicales.

E. Caylus. »

Le Périgord était lu par la députation de la Dordogne. Auguste Dupont mit mon article sous les yeux du général Cavaignac, et en moins de huit jours, M. Caylus était envoyé à Châlons, département de la Marne.

Presque en même temps *Le Moniteur* enregistrait l'éclatante réparation faite à M. Sarlat, injustement révoqué, pour avoir été loyal et vrai. Ce magistrat était nommé, par avancement, juge d'instruction au Tribunal de Bordeaux, siège de Cour d'Appel de première classe.

M. Caylus partit de Périgueux, sans que nous nous fussions revus. J'ignore si les sentiments si calmes qu'exprimait la réponse qu'il m'avait faite étaient bien sincères, au moment où il m'écrivait; ce que je sais seulement, c'est qu'en 1851, lorsque je fus nommé préfet de la Dordogne, *Le National*, dont M. Caylus

était alors directeur, m'attaqua avec la plus extrême violence et me reprocha, entre autres griefs, comme je l'ai déjà dit, d'avoir été républicain !

Tout ce que je puis répondre à cette rancune posthume, aujourd'hui, surtout que M. Caylus est dans l'exil, c'est qu'au milieu des nombreuses et incontestables qualités de cet homme politique, il est regrettable de n'avoir pas à remarquer un soin plus sérieux de rencontrer la vérité.

M. Caylus n'a qu'à relire avec attention l'article qui a fait notre querelle : je suis sûr qu'il n'y trouvera rien qui indique de près ou de loin, dans son auteur, un républicain !

CHAPITRE VI

LE CERCLE DE LA PHILOGIE

PORTRAIT D'ABD-EL-KADER

LE PREFET DE SAINTE-CROIX

(1849)

La Philologie, c'est le médaillon vivant, le salon de Curtius en chair, périgourdin ! Tout ce qui marque est là : Antinoüs et Quasimodo, Lauzun et M. Jourdain, Gentil Bernard et Cadet Roussel, Latour d'Auvergne et Lustucru !

Le comte Louis de Lestrade, beau-frère de M^{me} de Calvi-
mont, domine de haut la collection, comme type de la gentilhom-
merie du dernier siècle. Grand cœur, grandes manières, aimé
de tous, spirituel, charmant de causerie, gracieux de formes,
aisé comme M. de Narbonne, né pour être gentilhomme de la
chambre, ne tenant point une place exorbitante, malgré sa
taille de cent-gardes, chevaleresque de dire et de fait; doux
pour les humbles, rude pour les arrogants; amoureux de la
jeunesse, facile au populaire, à table devant son café de Paris,
comme le saint Louis à Vincennes sous son arbre, talon rouge
dépareillé, anachronisme en chair et en os. Tout autre que lui
semblerait descendre d'un cadre de 1777; vous lui donneriez
vingt ans pour le bon air, le cœur et peut-être bien pour la
sagesse !

Après celui-ci, tant d'autres ! Alfred de Froidefond, mignon-
ne nature, enveloppe frêle, aux sentiments bardés de fer,
comme les hommes des croisades, ami sûr, frère sublime : une
miniature du XV^e siècle ! Armorial vivant ¹, à la recherche des
noms et des origines, faisant de l'histoire sur l'album d'un
amateur qui deviendra le trésor nobiliaire de la province !
Aimant tout ce qui éveille gentiment et sans orage l'esprit et
le cœur : la musique, la peinture, la palette, la musette, les
violettes, les fleurettes, les fillettes... ma tanturlurette !

1. C'est lui qui fit paraître, en 1891, l'*Armorial de la noblesse du Périgord*.
(J.S.).

Alfred a un frère dont j'ai déjà parlé au courant de ces pages : Odon de Froidefond que j'aime, depuis de longues années, comme j'aime Alfred. Odon a laissé dire pendant dix ans qu'il avait une voix délicieuse, une tournure charmante, une distinction parfaite, l'esprit de saillies le plus prompt et l'amour du travail le plus négatif... A l'heure où je parle, il est préfet de la Haute-Marne, adoré de son département et fort estimé de son Empereur !

Notre vieil ami Théobald de Veaux lui pardonne tout juste ces mérites, Théobald de Veaux, autre cariatide de notre chère Philologie, est né sous Charlemagne, au temps de la table ronde; mes souvenirs et mon cœur me disent en vain que nous nous sommes connus, au collège, en 1814. Que signifient les souvenirs devant les faits eux-mêmes ? C'est Théobald de Veaux qui, sortant du prône de Pierre L'Hermite, fit coudre le premier sur son habit la fameuse croix avec la devise : *Dieu le veut !* C'est Théobald de Veaux qui répondait à la reine de France, lui demandant la mort plutôt que la captivité et le déshonneur : « J'y songeais, Madame ! » C'est Théobald de Veaux qui criait à son régiment, menacé d'une embuscade : « A moi, Auvergne ! » C'est encore lui qui servait de secrétaire à François 1^{er}, écrivant : « Tout est perdu fors l'honneur ! » Si ce n'est lui, il en fût capable !

Que vous dirai-je d'Adrien de Crémoux, le dernier des Chevaliers ? Le type du cadet de famille,

Adrien des verts galants l'ancienne fine fleur,
 Sans perdre son aplomb ni son regard vainqueur,
 Passe joyeusement, à nos regards surpris,
 Des mousquetaires noirs aux mousquetaires gris !

Car il fut mousquetaire et nous le fait bien voir ! Demandez plutôt aux intimes, admis à pénétrer les mystères galants de son musée secret. Bon cœur, estomac d'élite, oncle modèle, ami de l'ancienne roche ! Un ami lui fit banqueroute et, comme on l'en plaignait, en ménageant peu le débiteur : « Cesse de parler ainsi, dit-il noblement; si je renonçais à un ami pour quelques pièces d'or, je ne me croirais pas digne d'en avoir un autre ! » Et, sur ma foi, c'est une belle parole !

N'oublions pas Auger, autre mousquetaire... bien qu'il n'ait pas été de la maison rouge. Auger, débris colossal de cette vaillante garde de 1830, Auger-Porthos, à la recherche perpétuelle d'Athos, Aramis et d'Artagnan ! Auger, qui prêche depuis

vingt ans la venue du Messie, d'une voix à faire trembler les vitres, et qui ponctue sa discussion en brisant du poing les tables de marbre qui n'en peuvent mais, Auger qui a vu Juillet, la République et l'Empire, sans que sa foi soit ébranlée, et qui compte toujours sur le dernier tableau de cette grande lanterne magique, comme s'il était encore dans la plaine de Rambouillet, espérant le premier coup de canon qui eût si bien pu balayer la capitale parisienne ! Sentinelle de granit qui attend que Dieu, lui-même, la relève de sa faction !... J'en passe, et des meilleurs !

Mais je m'arrête à l'âme du cercle, au type le plus franchement périgourdin de la collection. Brantôme, qui aimait les physionomies originales, aurait placé celle-ci dans sa galerie. Il ne s'agit cependant pas d'un écrivain, bien que l'esprit ne lui fasse pas faute : il s'agit d'un composé de salpêtre, de soufre, de charbon, le tout sérieux et calme au besoin, comme une cartouche muette, mais la plupart du temps en effervescence, bouillant, agité, éclatant, sinon les yeux demi-fermés, comme un chat après la bataille. Je veux parler de mon vieil ami, le capitaine Barreau, l'un des hommes de cœur les plus spirituels que je connaisse. Barreau raconte comme personne. C'est tout un orchestre intellectuel. La langue profère, les yeux commentent, le nez ponctue ; la main, le pied, le bras, le coude, accompagnent le thème. Celui qui ne comprend pas est un âne ! Celui qui comprend s'amuse comme un dieu ! Ajoutez à ce coup de pinceau une finesse d'Indien, un coup d'œil de chasseur, un flair de corbeau ! C'est Barreau qui, le premier, me dit un jour de 1848, où apparut dans un coin obscur de journal, le nom de Louis-Napoléon Bonaparte : « Il est ici question de Napoléon III ! » Et comme je me récriais, il me regarda avec un sourire ; puis s'en allant en secouant les épaules : « Et vous le servirez ! » ajouta-t-il sans plus de commentaire. Ce jour-là je le crus fou. Un mois plus tard je m'inclinai devant cette sagacité qu'au surplus je n'ai jamais vue en défaut.

Suivent dans le cortège, et chacun à son rang, bien d'autres individualités d'un prix réel, parmi lesquelles le plus grand nombre me tient au cœur. De vieux amis de longue date.

Léon Lagrange dont le nom a déjà passé sous ma plume, (avec l'appréciation qu'il mérite, j'espère !), bien que je n'aie pu dire en peu de lignes tout le bien que j'en pense, toute l'affection que je lui porte !

Bouillac, le plus beau joueur que je connaisse, le plus habile,

car il garde l'estime et l'amitié de tous ses adversaires. Bouillac qui eut pu faire un conseiller d'Etat, qui rêve une réforme administrative entre deux « *rubbers* » de whist et tout un système agricole sur un refait de lansquenet !

Lidronne qui vivrait toute sa vie entre un chien et un cheval, plutôt que de serrer la main d'un citoyen qu'il méprise.

Jules de Larigaudie, conteur à la Diderot, un peu de l'école de Fontenelle à qui il ressemblera tout à fait, quand il aura, comme lui, fini son siècle !

Beaumont de Touchebœuf, mon vieil ami, qui tourne au patriarche, ne fût-ce que par sa paternité indéfinie.

Albert de Malet qui a, en réalité, bien plus d'esprit que tout celui qu'on lui prête !

Philippe Daussel qui serait bien plus aimable s'il ne l'était pas tant !

Puis le banc des guerriers, le plumitif, le haut commerce. S'il en manquait un, l'exposition serait boiteuse. Heureusement on ne meurt pas à la Philologie. Le mort ressuscite. Les types se reproduisent.

Enfin viennent les campagnards. Les gentilhommes terriens: Alduin, marquis de Taillefer, mon jeune et bien cher beau-frère, froid et calme comme le digne fils de ces terribles abatteurs de Normands à qui il dut son nom. Esprit juste, loyal, rude écorce, charmant pour ceux qu'il aime, silencieux d'habitude, comme celui qui nous gouverne ! écrivant avec grâce et finesse; résolu à vivre sous bois, comme un daim, beau et ferme du jarret, autant que de la conscience ! Il eût été également à sa place, soit sur un cheval de bataille, soit dans le boudoir le plus douillettement capitonné. Pour cela il lui fallait seulement en prendre la route !

Hélie de Fayolle, mon cousin de date récente, mon ami depuis que je le connais, continue les rois pasteurs quand il ne court pas dans l'hippodrome, menant la vie féodale dans sa grande et noble acception, aimé, estimé, respecté.

Quel malheur pour des trônes de ne plus s'appuyer sur des hommes de ce calibre ! Quel malheur pour ceux-ci d'être venus deux siècles trop tard !

*
**

Tous les portraits d'Abd-el-Kader que j'ai vus ne lui ressemblent en aucune façon. Il n'est pas moins beau que les

images de fantaisie que l'on vend chez les marchands d'estampes, mais c'est une beauté plus mâle et surtout empreinte d'une véritable majesté que le crayon n'a jamais reproduite. L'Emir est d'une taille peu élevée, mais admirablement prise : Talma, Napoléon étaient de cette stature. Il est bien fait; il a la jambe belle, constamment nue; les mains charmantes de finesse et de forme; le cou et le haut de la poitrine également découverts, superbes de blancheur et d'élégance, d'attaches, encore comme Talma et Napoléon. Sa tête, d'un ovale impérial, est entièrement rasée et recouverte du bonnet rouge adopté par les Turcs et les Egyptiens. Son front élevé s'en va en s'élargissant vers les tempes; il est parfaitement uni et révèle suffisamment le penseur et le conquérant.

Son nez droit, ses lèvres fines, son menton légèrement avancé et orné d'une barbe brune très soigneusement taillée, dénoncent la distinction de la race et la fermeté des résolutions. L'œil est grand et large, ombragé de cils bruns très longs qui adoucissent le regard jusqu'à l'expression magnétique. Le pinceau, légèrement passé à la mode orientale, allonge la ligne de l'œil et ajoute aux charmes déjà si puissants de ce regard sans comparaison possible, au dire de tous les observateurs qui l'ont rencontré. L'ensemble de cette physionomie remarquable est d'une immense séduction pour l'imagination qui cherche avidement les pages de la vie du prince arabe dans chaque trait de ce visage. Tout s'y retrouve, en vérité, mais principalement la chute de ses espérances, il est si majestueusement triste, que cet aspect seul vaut un poème et qu'on ne peut le regarder sans souffrir.

*
**

Ce fut le marquis de Sainte-Croix qui remplaça M. Caylus à la préfecture de Périgueux. La République commençait à s'humaniser. J'avais beaucoup connu le père du nouveau préfet, grand légitimiste, charmant vieillard, poudré, musqué, sentant son ancienne cour et voyant beaucoup les Guimard et les Dulhe de 1832, en tout bien tout honneur, le pauvre homme ! mais peut-être par un reste d'habitude de l'ancien œil-de-bœuf.

Monsieur son fils ne lui ressemblait ni au physique d'abord, ni au moral ensuite, bien qu'il eût le cœur tendre. Sorti de Saint-Cyr, il avait été officier et envoyé à l'école d'application d'état-major où il ne put subir ses examens, selon le rensei-

gnement que m'en a donné, tout récemment encore, M. de Bouteau, capitaine d'état-major et son ancien camarade.

M. de Sainte-Croix quitta Metz pour Saumur où il étudia particulièrement l'art du vétérinaire; il se fit même délivrer un diplôme, mais je n'ai pas su qu'il en ait fait usage. Il fut détaché de là sur un régiment de ligne et assista au siège d'Anvers. Plus tard, il donna sa démission, partit pour l'île Bourbon, où il avait des propriétés, y mena quelque temps la vie de planteur, se lassa de ce nouvel exercice, rentra en France et s'y maria avec une des filles du duc de Rovigo, déjà veuve, usant avec indiscrétion et tristesse du droit de ne point être belle.

M. de Sainte-Croix me fut annoncé par une lettre de son beau-frère, mon bon et bien cher ami Odon de Froidefond (préfet de la Haute-Marne). Par cette lettre, Odon, simple sous-préfet à cette époque, me recommandait M. de Sainte-Croix très chaudement et me priait de le soutenir à ses débuts. Il ne me cachait pas qu'il avait les formes un peu rudes, mais il couvrait cet inconvénient par l'éloge le plus complet de son énergie et de son aversion pour les révolutionnaires.

Cette lettre était vraie de tous points. M. de Sainte-Croix est en effet plus que rude. On ne peut pas dire qu'il soit mal élevé, il n'est pas élevé du tout. Quant à son courage, nul n'en doute et jamais bouledogue n'a été si redouté à la barrière du combat que le nouveau préfet de la Dordogne ne le put être par les socialistes périgourdins.

Notre entrevue fut cordiale, et j'espérai longtemps que nous vivrions bien ensemble, mais mon espérance ne tarda pas à être déçue. Cependant le Conseil général ayant été réuni, M. de Sainte-Croix fit un discours d'ouverture, d'intentions fermes et vigoureuses, dont il m'envoya le brouillon, ayant gratifié *L'Echo* de la copie tirée au clair. Ce brouillon était quelque chose de si étrangement hâché, coupé, tailladé, que n'y comprenant à peu près rien, je pris le parti de le traduire, au jugé, dans un français présentable.

L'Echo de son côté, publia le véritable texte; si bien que nos deux discours ne se ressemblaient pas le moins du monde. Il en résulta que M. de Sainte-Croix m'ayant rencontré dans la rue, le lendemain, vint à moi, avec empressement et me dit : « Je suis enchanté de votre compte rendu de la séance du Conseil : vous m'avez bien mieux compris que *L'Echo* ! »

C'était une assez étrange assemblée que ce Conseil général

en 1848 ! MM. Marc et Numa Dufraisse en faisaient partie; M. Chavoix, M. Jollivet, médecin de Nontron, M. Planchas, de Saint-Pardoux-la-Rivière, des noms et des figures, venus des régions jusque-là improductives sous le rapport électoral !

En regard de ces Messieurs se comptaient toutefois en majorité d'énergiques et dévoués défenseurs de l'ordre. Parmi ceux-ci, mon cher et bien regretté neveu, Maurice de Trémisol, Carbonnier de Marzac, Ferdinand de Galard...

M. Chavoix, ayant voulu tenir quelques propos maisonnants et frisant la menace, fut relevé d'une façon très fière par Ferdinand de Galard qui, ajoutant le geste à la parole, donna un tel coup de poing sur son bureau, que la planche céda et que M. Chavoix pâlit et s'excusa. C'est un grand jour dans les souvenirs de ce brave Galard que celui-là, et à juste titre ! Aussi en parle-t-il avec plaisir. L'exploit, je le déclare, est fort digne d'un arrière-petit-fils du valet de carreau, lequel représente, comme chacun sait, Hector de Galard, capitaine des gardes du bon roi Charles VI, de très folle mémoire.

MM. Dufraisse, dont la politique était assez hargneuse, houspillèrent un peu pour leur part la prérogative préfectorale. Je rencontrai M. de Sainte-Croix devant la porte de l'Assemblée, après cette agression. Il était vivement irrité. « Je n'ai point l'habitude de la parole, me dit-il, par conséquent je ne puis entrer en lice avec ces Messieurs, mais je les attends ici et je vais en souffleter au moins un, de telle manière que je prétends le rendre muet pour le reste de ses jours. »

J'eus toutes les peines du monde à calmer cet emportement. Il me fallut bien du mal pour parvenir à faire comprendre, à force d'arguments et de froide raison, à cette tête bouillante et hors de garde, qu'il y allait de sa position. Je fus forcé de dire tout net à M. de Sainte-Croix qu'il se ferait destituer et qu'il nous priverait ainsi d'un préfet solide et résolu, duquel nous avions le plus grand besoin.

Il céda enfin à mes instances et s'en alla chez lui, mais ne répondant de rien, s'il était tenté par l'occasion. MM. Dufraisse ne se sont jamais doutés du terrible quart d'heure que je leur avais épargné !

(A suivre)

VARIA

QUELQUES ACTES PROVENANT DU CHARTRIER DE BOURDEILLE

M. le Maire de Brantôme a bien voulu me communiquer pour examen quelques pièces d'archives en sa possession qui proviennent de l'important chartrier du château de Bourdeille. Ces documents ont été numérotés à l'encre rouge par une main moderne, j'en donnerai l'analyse en respectant cette numérotation.

20. 12 octobre 1537, Périgueux. Vidimus par l'official de Périgueux d'un acte passé à Chancelade le 25 avril 1446 devant le notaire Hélie Pindrac.

Arnaud, seigneur de Bourdeille, se présente à cheval entre l'abbaye de Chancelade et le petit pont sur la Beaurnonne. L'abbé Jean Jaubert est également là, accompagné du prieur Pierre de Ville, de Jean de Tantal, prieur de Merlande, de Géraud Nouvelle, prieur de Listrac, de Jean Prunier, recteur de Saint-Vincent et d'Arnaud Foucher, prieur de Born. Un échange de propos s'engage entre l'abbé et le seigneur, lequel déclare être venu pour prendre possession de l'abbaye à la manière accoutumée, comme l'ont fait ses devanciers depuis la fondation de Chancelade. Chacun ayant rappelé ses droits et devoirs respectifs, l'abbé et les chanoines introduisent le seigneur dans le monastère et lui remettent les clés qu'Arnaud de Bourdeille confie à ses serviteurs. On pénètre dans l'abbaye et dans le cloître, où le seigneur promet sur l'Evangile de défendre les droits du monastère. Puis l'abbé fait apporter un capuchon et un surplis dont il revêt Arnaud, une messe solennelle est dite et l'on se rend au chapitre où se tient une séance sur les affaires de l'abbaye : le seigneur occupe la place d'honneur, Jean Jaubert à sa droite et le siège vacant à sa gauche, ce dernier étant réservé à l'abbé de Fontenelles, filiale de Chancelade, qui est absent ce jour-là. Après la tenue du chapitre, un dîner est offert au seigneur, et la cérémonie s'achève par la restitution des clés près du pont.

Ce curieux cérémonial nous était déjà connu par un article de l'abbé Riboulet publié au tome IX (1882) de notre *Bulletin*, p. 135.

21. 2 août 1447. Information faite au requis d'Hélie de Bourdeille, évêque de Périgueux, par Guillaume Syméon et Jean de Montilho alias de Magiers, commissaires nommés par l'official, sur le cérémonial du portage de l'évêque par les quatre barons du Périgord.

Hélie de Bourdeille rappelle d'abord la coutume, en usage à Périgueux, qui veut que les quatre grands barons du Périgord, à savoir les seigneurs de Mareuil, de Bourdeille, de Beynac et de Biron, doivent porter sur une chaise l'évêque nouvellement nommé, lors de son joyeux avènement; depuis l'église Saint-Pierre

jusqu'au siège épiscopal. Suivent les dépositions des témoins, qui sont interrogés sur l'ordre des préséances afin de déterminer lequel des quatre barons doit venir en premier.

Ces témoins sont les suivants : Jean Jaubert, abbé de Chancelade, Pierre Manhani, chanoine de Saint-Front, Jean Fabri, archiprêtre de Vieux-Mareuil, Hélié de Souffron, chanoine de Saint-Etienne et Saint-Front, Gui d'Abzac de Ladouze, Hélié Geoffroi, archiprêtre de Saint-Marcel, Olivier de Larivière, bourgeois de Périgueux, Hélié Dupuy, maire de la ville, Fortanier Roux, grand archidiacre de la cathédrale, le chanoine Guillaume de « Preveyria », Jean del Chastanet, Alain de Narbonne, damoiseau du lieu de Chapdeuil, Hélié Biro, chapelain de Saint-Michel-de-Villadeix, et Jean de Montmège, prêtre. Ces différents personnages déclarent avoir assisté eux-mêmes à des entrées d'évêques ou en avoir entendu parler, mais leurs souvenirs sont très confus quant aux préséances ; plusieurs citent comme sources les archives de la cathédrale. Les uns, en fin de compte, penchent pour Bourdeille, d'autres pour Mareuil, d'autres encore ne se prononcent pas, rappelant qu'il y eut toujours litige.

Sur cette question très controversée du portage des évêques, on peut se reporter notamment au **Chroniqueur du Périgord et du Limousin**, t. I (1853), p. 44, ainsi qu'à notre **Bulletin**, t. XLVIII (1921), p. 80, note 4, t. LX (1933), p. 54, t. LXI (1934), p. 285. L'information de 1447 n'est pas citée par le Dr Poüan, **Le saint cardinal Hélié de Bourdeille...**, 1900.

21 bis.

1 — 9 janvier 1561, Périgueux. Collation par Jacques André du Repaire-Martel, conseiller au sénéchal de Périgueux, d'un mandement d'Alain d'Albret donné à Montignac le 9 mai 1464, par lequel il est rappelé qu'Archambaud de Bourdeille a rendu foi et hommage audit Alain, comte de Périgord, pour son château de Montanceix.

2 — 9 novembre 1474, au château de la Tour-Blanche. Pierre de Romailhat dit de la Rat reconnaît tenir de François de Bourdeille, seigneur de Brantôme et la Tour-Blanche, le village ou maynement de la Rat, paroisse de Rossignol, juridiction de la Commarche, et autres divers biens. [Pièce provenant du cabinet Saint-Héliou].

39. XVI^e s. Mémoire « sur la préférence des quatre barons de Périgord », rappelant qu'il y eut plaidoyer au Parlement de Bordeaux en 1534 ou 1535 et que le seigneur de Bourdeille doit tenir le premier rang lors de l'entrée de l'évêque de Périgueux.

60. 20 février 1567, Paris, acte reçu par Pierre Cayard et Claude Boreau, notaires au Châtelet. Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme, reconnaît avoir reçu d'André de Bourdeille, baron d'Archiac, son frère, la somme de 1.000 livres tournois sur les 13.000 qui lui étaient dues à raison de la succession de ses père et mère. Il proroge également pour deux ans la faculté de retrait du lieu de la Feuillade en Angoumois.

61. 14 mai 1567, Saint-Maur-des-Fossés. Charles IX, roi de France, fait don au seigneur de Bourdeille, gentilhomme ordinaire de sa chambre, de 10.000 livres tournois dont lui restait redevable Jean Bordes, ci-devant receveur général des finances à Limoges.

62. 2 juillet 1567, Saint-Germain-en-Laye. Brevet royal octroyant au sieur de

Bourdeille une pension de 3.000 livres sur le premier bénéfice qui viendra à vaquer, les 10.000 livres à prendre sur le débet de Jean Bordes n'ayant pas encore été touchées.

67. 29 juin 1568, Paris, acte reçu par Jean Lusson et Vivant Maupeou, notaires au Châtelet. Transaction entre André de Bourdeille, baron d'Archiac et la Tour-Blanche, et son frère Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, à propos de la succession de François de Bourdeille et d'Anne de Vivonne, leurs père et mère, et de Jean I et Jean II de Bourdeille, leurs frères, tués au service du roi.

85. 7 août 1574, Paris. Catherine de Médicis, mère du roi et régente, rétablit le seigneur de Bourdeille, commandant au pays de Périgord, en la charge de capitaine d'une compagnie de 30 lances.

88. 31 janvier 1576, Paris. Lettres patentes d'Henri III, roi de France et de Pologne, validant et approuvant tous mandements, ordonnances et commissions faits par le seigneur de Bourdeille, capitaine de 50 hommes d'armes et sénéchal de Périgord, pour la solde et l'entretien des garnisons établies en Périgord depuis 1574.

102. 23-29 octobre 1587, Bourdeille. Procès-verbal dressé par-devant Jean de Champaignac, juge de Bourdeille, à requête de Poncet Duboys, maître d'hôtel du seigneur de cette juridiction, et de François Giraud et Martin Chabane, syndics de la paroisse. Les exposants demandent que diverses réparations soient faites au château de Bourdeille (construction d'un « portail » en la muraille neuve, installation de guérites pour les sentinelles, fermeture des « avenues » par une muraille et trois « portaux », construction d'un grenier sur la voûte de la cave).

Les principaux habitants de Bourdeille ayant donné leur accord à ces travaux, de même que les syndics et habitants des autres paroisses de la juridiction, il est procédé le 27 octobre à l'estimation des frais : Pierre Rat, charpentier, François Tilhiet dit Moujaud, serrurier, et Pey et François Dufou, maçons, pensent que le tout reviendra à 80 écus, plus 20 écus pour les travaux propres à la paroisse de Bourdeille. Cette appréciation est proclamée au rabais et, personne ne la contestant, il est décidé d'intervenir auprès de l'Élection pour que la somme de 100 écus soit levée sur les habitants de la juridiction.

103. 21 novembre 1587, Paris. Catherine de Médicis confère l'état de dame ordinaire de sa maison à Jacqueline de Montbron, dame de Bourdeille.

104. XVI^e s. Extrait du testament fait à Blois le 5 janvier 1589 par Catherine de Médicis, portant legs de 4.000 écus à M^{lle} de Bourdeille.

106. 25 mars 1591, au camp devant Chartres. Henri IV octroie au vicomte Henri de Bourdeille la charge d'une compagnie de 30 lances de ses ordonnances au titre de 50, en remplacement du feu seigneur de Sansac.

107. 23 octobre 1593, Nantes. Lettres patentes d'Henri IV conférant au vicomte Henri de Bourdeille la charge de gouverneur du pays de Périgord, vacante par le décès du vicomte d'Aubeterre.

17 décembre 1593, Bordeaux. Ordonnance d'enregistrement desdites lettres au Bureau des finances de Guyenne.

109. 31 janvier 1594, Nantes. Henri IV accorde au capitaine Lachambre, commandant en la ville et château de Brantôme, les lods et ventes provenant de la métairie d'Ailemer, à cause de son château de Saint-Maixent en Poitou.

117. 24 avril 1611, Fontainebleau. Louis XIII commet le sieur de Bourdelle, sénéchal et gouverneur de Périgord, pour recevoir les foi et hommages des gentilshommes du pays et comté de Périgord, et ce pour une durée de deux ans.

126. 28 août 1621, au camp devant Montauban. Louis XIII ordonne la levée d'une compagnie de cent hommes, qui fera partie d'un régiment de gens de guerre à pied de dix compagnies sous la conduite du marquis de Bourdelle.

148. 6 avril 1641, Saint-Germain-en-Laye. Louis XIII octroie à François de Bourdelle l'état et office de sénéchal du pays de Périgord, vacant par le décès de son père.

150. 21 mai 1641, Saint-Germain-en-Laye. Louis XIII nomme le marquis de Bourdelle, sénéchal et gouverneur de Périgord, conseiller aux Conseils d'Etat et privé.

Noël BECQUART.